

**UNIVERSITE MOULOUD MAMMERI TIZI-OUZOU**  
**FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES, COMMERCIALES ET DES**  
**SCIENCES DE GESTION**  
**DEPARTEMENT DES SCIENCES ECONOMIQUES**



# **MÉMOIRE DE FIN DE CYCLE**

**En vue de l'obtention du diplôme de master en sciences**  
**Economiques**  
**Spécialité : Economie monétaire et financière**

## **THÈME**

**La modernisation des moyens de**  
**paiement en Algérie**  
**Cas de la BADR GRE de Tizi-Ouzou**

**Réalisé par :**

AKIL Ounissa

AMITOUCHE Dihia

**Encadré par :**

M. SAM Hocine

**Devant le jury composé de :**

**Président : OUNASSI Hacene, MCB, UMMTO**

**Examinatrice : MOHAND SAID Ania, MCB, UMMTO**

**Rapporteur : SAM Hocine, MCA, UMMTO**

**Date de soutenance : 15/06/2025**

**Promotion 2024/2025**

## Remerciements

---

*La réalisation de ce mémoire a été possible grâce au concours de plusieurs personnes à qui on voudrait témoigner toute notre reconnaissance.*

*Nous tenons d'abord à adresser toute notre gratitude au directeur de ce mémoire ; SAM Hocine qui a dépassé la hauteur de nos espérances; il a été d'un soutien inouï et d'une aide inestimable, par sa patience, sa disponibilité et surtout ses judicieux conseils, qui ont contribué à alimenter notre réflexion*

*Nous remercions aussi les membres de jury Mme MOHAND SAID Ania Et Mr OUNASSI Hacene qui ont accepté de lire et d'évaluer notre mémoire et pour les remarques et corrections qu'elles porteront sur notre travail.*

*Nos chers remerciements à notre promotrice Mme HAMANI Lydia, du Groupe régional d'Exploitation de la Banque de l'agriculture et de développement rural de la wilaya de Tizi-Ouzou pour son accueil, le temps passé ensemble et le partage des informations et de son expertise au quotidien.*

## Dédicaces

---

*Je dédie ce mémoire, avant tout, à mes parents.*

*À ma mère, pour sa tendresse, ses prières silencieuses et son amour sans limites.*

*À mon père, pour sa sagesse, sa patience et les valeurs qu'il m'a transmises.  
Vous êtes ma force, mon repère et ma plus grande source de motivation. Rien de  
tout cela n'aurait été possible sans votre présence constante, vos sacrifices  
discrets et votre confiance en moi, même dans mes moments les plus fragiles.  
À ma famille, mes frères Brahim et Akli et mes sœurs Hamama, Zaina, Amira,  
Djouher et Zahra, mes chères cousines Abla et Zahia merci pour vos  
encouragements, votre humour, et votre soutien, parfois exprimé en peu de  
mots, mais toujours profondément ressenti. Vous avez su chacun à votre  
manière, m'apporter équilibre et réconfort tout au long de ce parcours.*

*À mes ami(e)s proches, Oualid et Ahcen  
merci d'avoir été là, dans les hauts comme dans les bas. Pour vos conseils, vos  
écoutes patientes, vos distractions bienvenues, et les moments de complicité qui  
ont permis de relâcher la pression. Vous avez joué un rôle essentiel dans cette  
aventure.*

*Dunissa*

*Je dédie ce mémoire, de tout cœur à mes parents.*

*À ma mère, pour sa tendresse, sa patience infinie et ses prières silencieuses. À  
mon père, pour sa force tranquille, ses conseils pleins de sagesse et sa confiance  
indéfectible. Vous êtes et vous resterez toujours ma plus grande source  
d'inspiration et de courage.*

*À ma famille,  
merci pour votre présence, vos mots rassurants et votre soutien discret mais  
profond. Chaque petit geste a compté, chaque mot a pesé lourd dans la balance  
des jours difficiles.*

*À mes ami(e)s, qui ont su m'entourer, m'écouter, me faire rire et me rappeler  
qu'il est important de respirer même au milieu du stress. Merci pour votre  
bienveillance et vos encouragements, toujours au bon moment.*

*Dihia*

## Liste des tableaux

---

Tableau 1 : Synthèse des types de chèques utilisés en Algérie.....	8
Tableau 2 : Fonctionnement du chèque en pratique en Algérie.....	9
Tableau 3 : État des moyens de paiement électroniques en Algérie (2024).....	55
Tableau 4 : Moyens de paiement électroniques – Algérie vs Maroc (année 2024).....	55
Tableau 5 : Caractéristiques de la carte Mastercard TITANIUM et CLASSIQUE.....	87

## Liste des figures

---

Figure 1 : Représentation simplifiée du troc entre deux individus .....	5
Figure 2 : Illustration de la monnaie fiduciaire en circulation en Algérie (pièces et billets) .....	6
Figure 3 : Les principales raisons de la préférence des Algériens pour les billets de banque .....	7
Figure 4 : la carte prépayée. ....	14
Figure 5 : La carte prépayée BNA.....	15
Figure 6 : La carte international .....	16
Figure 7 : La carte professionnel.....	17
Figure 8 : La carte Edahabia .....	18
Figure 9 : paiement à travers un code QR .....	20
Figure 10 : Technologies numériques dans le domaine financier .....	23
Figure 11 : L'accès à un espace client bancaire via le portail en ligne .....	24
Figure 12 : WIMPAY APP .....	26
Figure 13 : Banxy APP .....	28
Figure 14 : BaridiMob APP .....	29
Figure 15 : Bitcoin (BTC).....	32
Figure 16: Tether (USDT) .....	33
Figure 17 : BINANACE APP .....	34
Figure 18 : Maker (MKR).....	35
Figure 19 : Dogecoin (DOGE).....	36
Figure 20 : évolution du nombre de distributeurs automatiques de billets (DAB) en Algérie (2022-2024).....	38
Figure 21 : évolution du nombre de terminaux de paiement électronique TPE (2022-2024) ..	39
Figure 22 : évolution du nombre de cartes à puce offline en Algérie (2022-2024) .....	40
Figure 23 : Organigramme générale de la BADR.....	76
Figure 24 : L'organigramme du Groupe régional d'exploitation.....	77
Figure 25 : Carte CIB gold BADR .....	80
Figure 26 : Carte CIB classique Badr .....	81
Figure 27 : Carte CBRI.....	82
Figure 28 : Carte Tawfir .....	83
Figure 29 : Mastercard classique.....	88
Figure 30 : Master Card Titanium.....	88
Figure 31 : Le Distributeur Automatique de Billets (DAB) .....	89
Figure 32 : Guichet automatique de billet(GAB).....	91
Figure 33 : Terminal de Paiement Électronique (TPE) .....	92

## Liste des figures

---

Figure 34 : L'évolution de nombre de carte CIB distribué.....	101
Figure 35 : L'évolution de nombre de carte affaire distribuées durant la période 2022-2024	102
Figure 36 : L'évolution de nombre de Mastercard distribuées. ....	103
Figure 37 : L'évolution de nombre de carte bancaire de retrait interne (CBRI) distribué .....	103
Figure 38 : Les agences ou la BADR a installé un DAB dans chacune d'elles.....	105

## Sommaire

---

Introduction générale .....	1
Chapitre 1 : Le poids de la technologie sur les moyens de paiement en Algérie .....	4
Introduction .....	4
Section 1 : évolution des moyens de paiement de la tradition à la modernité.....	4
Section 2 :L’essor des technologies numériques dans le domaine financier .....	23
Conclusion .....	41
Chapitre 2 : La modernisation des moyens de paiement en Algérie .....	42
Introduction.....	42
Section 1 : Promotion de la dématérialisation des moyens et des systèmes de paiement en Algérie .....	42
Section 2 : Le Groupement d’intérêt Économique Monétique en Algérie .....	50
Section 3 : Obstacles de généralisation des moyens de paiement.....	56
Conclusion .....	67
Chapitre 3 : Etude de cas – la modernisation des moyens de paiement au sein de la BADR Tizi-Ouzou .....	68
Introduction.....	68
Section 1 : Présentation et historique de la BADR de Tizi-Ouzou .....	68
Section 2 : Analyse des moyens de paiement modernes adoptés au sein de la BADR .....	78
Section 3 : Appréciation statistique du niveau d’utilisation des moyens de paiement au sein de la BADR.....	100
Conclusion .....	108
Conclusion générale .....	109
Bibliographie	
Table des matières	

# **Introduction Générale**

## Introduction générale

---

Nous vivons actuellement une période de mutation rapide où le progrès technologique touche quasiment tous les aspects de notre vie quotidienne, y compris la manière dont nous échangeons, consommons et réalisons nos transactions financières. Dans cette nouvelle ère, souvent qualifiée de révolution numérique, les technologies de l'information et de la communication (TIC) sont devenues un levier essentiel de transformation dans le secteur économique et financier. Les moyens de paiement, autrefois limités à la monnaie fiduciaire et aux échanges physiques, sont désormais repensés et remodelés par des solutions innovantes, souvent dématérialisées.

En effet, pendant longtemps, les paiements en espèces étaient le seul mode d'échange utilisé dans la plupart des sociétés, y compris en Algérie. Les pièces de monnaie et les billets représentaient un outil tangible, facile à comprendre et largement accepté. Toutefois, avec l'arrivée massive des cartes bancaires, des applications de paiement mobile, des virements électroniques instantanés, ou même des crypto-monnaies, une transformation en profondeur s'est engagée à l'échelle mondiale. Cette évolution ne se limite pas aux pays développés ; elle touche également les nations en développement, qui sont de plus en plus impliquées dans la modernisation de leurs systèmes de paiement, même si elles rencontrent des difficultés spécifiques liées à leurs contextes socio-économiques et institutionnels.

Dans ce mouvement de transformation mondiale, l'Algérie fait face à une double exigence stratégique. D'un côté, il est nécessaire de réduire la prédominance des paiements en espèces, qui reste encore très ancrée dans les habitudes des citoyens et dans le tissu économique informel. De l'autre, le pays doit accélérer l'adoption des technologies numériques pour proposer des services financiers plus accessibles, plus efficaces et plus sécurisés, dans le respect des standards internationaux.

Il faut souligner ici que la dépendance persistante aux espèces n'est pas simplement liée à un manque d'infrastructure ou à un retard technologique. Il s'agit aussi d'une question de confiance et de culture monétaire. De nombreux citoyens préfèrent encore manipuler leur argent de manière physique, estimant que cela leur donne un meilleur contrôle sur leurs dépenses. Ce phénomène est renforcé par la faible bancarisation, la peur de la fraude électronique, et parfois un manque d'information ou de sensibilisation quant aux alternatives modernes.

Pourtant, depuis plusieurs années, les autorités algériennes, à travers des institutions comme la Banque d'Algérie, la SATIM ou le GIE Monétique, ont lancé de nombreuses

initiatives destinées à numériser les paiements et à élargir l'accès aux services financiers. Des efforts ont été faits pour moderniser les infrastructures (comme l'introduction du système RTGS pour les règlements interbancaires), développer des solutions de paiement électronique, généraliser l'usage des terminaux de paiement électronique (TPE), et encourager l'utilisation des cartes interbancaires. Malgré cela, l'usage de ces moyens reste encore limité dans la pratique quotidienne de nombreux citoyens, en particulier en dehors des grandes villes.

Dans ce contexte en pleine évolution, il devient pertinent d'observer comment les banques publiques et commerciales s'adaptent à cette transition. À ce titre, la Banque de l'Agriculture et du Développement Rural (BADR) joue un rôle clé, en particulier dans les régions semi-urbaines et rurales. Présente dans la majorité des wilayas algériennes, elle est bien placée pour accompagner les populations dans l'adoption de nouveaux outils de paiement, tout en répondant aux particularités locales. La région de Tizi-Ouzou, avec ses caractéristiques économiques et culturelles propres, offre un exemple concret pour évaluer les efforts de modernisation entrepris par cette banque.

Ainsi, cette recherche s'inscrit dans une réflexion plus large sur l'adaptation des systèmes bancaires nationaux aux évolutions technologiques. Il s'agit de comprendre non seulement les mécanismes institutionnels mis en place pour accompagner cette transition, mais aussi les perceptions, les résistances et les comportements des usagers face à ces changements. L'étude de cas de la BADR de Tizi-Ouzou constitue à cet égard un terrain d'analyse particulièrement riche, permettant d'articuler des considérations techniques, économiques, sociales et humaines autour d'un enjeu central : la modernisation des moyens de paiement en Algérie.

### **L'objectif de la recherche**

L'objectif de cette recherche est d'abord de montrer comment, en Algérie, on est passé des espèces et chèques aux cartes bancaires, virements et e-Banking, en repérant les facteurs clés de cette évolution. Ensuite, il s'agit d'analyser sur le terrain, à la BADR de Tizi-Ouzou, la mise en place de ces nouveaux moyens de paiement, leur usage par les clients et les freins restants, afin d'identifier les progrès accomplis et les pistes d'amélioration.

### La problématique de recherche

La question centrale au quelle nous allons tenter de répondre tout au long de ce travail est : **Comment les moyens de paiement se sont-ils modernisés en Algérie, et dans quelle mesure cette modernisation est-elle mise en œuvre au sein de la BADR à Tizi-Ouzou ?**

De cette interrogation, découle plusieurs sous questions :

1. **Quels sont les moyens de paiement utilisés en Algérie et comment ont-ils évolué ?**
2. **Quelles actions ont été menées pour moderniser les paiements en Algérie ?**
3. **Quels obstacles freinent encore l'adoption des paiements modernes ?**
4. **Comment la BADR Tizi-Ouzou met-elle en œuvre cette modernisation ?**

### Méthodologie de recherche :

Dans l'objectif de répondre à notre problématique, nous avons adopté la méthodologie suivante :

Une première partie théorique, basée sur une recherche bibliographique. Nous avons consulté des ouvrages, articles scientifiques, mémoires, thèses et rapports officiels pour mieux comprendre les concepts liés à la modernisation des moyens de paiement en Algérie.

Une deuxième partie pratique, à travers une étude de cas au sein de la banque BADR de Tizi-Ouzou. Cette partie nous a permis d'analyser l'évolution des moyens de paiement modernes à son niveau, à partir de données internes, services proposés et usages constatés.

### Structure de travail

Pour répondre à cette problématique, la réflexion sera structurée autour de trois grands chapitres. Le premier chapitre sera consacré à l'évolution des moyens de paiement en Algérie, en mettant en lumière le rôle central de la technologie dans cette transformation. On y analysera la transition des paiements traditionnels (troc, espèces, chèques) vers des moyens plus modernes et numérisés, avec un focus sur les innovations telles que le e-Banking, les Néobanques, ou encore les Cryptomonnaies.

Le deuxième chapitre explorera la politique nationale de modernisation des systèmes de paiement, en insistant sur les institutions-clés (SATIM, GIE Monétique), les projets

## Introduction générale

---

structurants (interbancaire, interopérabilité), les indicateurs de dématérialisation, mais aussi les obstacles rencontrés dans cette transformation : cadre juridique obsolète, manque de confiance, cybersécurité, régulation lente, etc.

Enfin, le troisième chapitre présentera une étude de cas de la BADR à Tizi-Ouzou, analysant concrètement les moyens de paiement modernes déployés dans cette agence régionale. Il s'agira d'examiner les types de cartes proposées, les services digitaux offerts (BADRSMS, BADRnet), le déploiement des DAB/TPE, ainsi que les comportements des clients vis-à-vis de ces solutions. Une analyse statistique permettra de mesurer l'évolution de leur usage et d'identifier les freins à leur généralisation.

Ce mémoire, sans prétendre à l'exhaustivité, ambitionne de contribuer à une meilleure compréhension de la modernisation des moyens de paiement en Algérie. Il s'inscrit dans une approche à la fois descriptive, analytique et prospective, en tenant compte des dimensions technologiques, économiques, sociales et réglementaires. L'objectif est d'apporter des éléments de réflexion concrets pour les acteurs du secteur bancaire, mais aussi pour les décideurs publics engagés dans la construction d'une économie plus numérisée et plus inclusive.

# **Chapitre 1**

## **Le poids de la technologie Sur les Moyens de paiement en Algérie**

### **Introduction**

Depuis quelques années, on observe une transformation rapide des systèmes de paiement dans de nombreux pays. L'Algérie n'échappe pas à cette évolution, bien que le rythme de changement y soit plus lent. Cette transition est largement portée par les avancées technologiques, en particulier dans le domaine du numérique, qui ont modifié nos habitudes en matière de paiement, de gestion de l'argent, et d'accès aux services financiers.

Aujourd'hui, il devient possible de payer sans argent liquide, d'envoyer de l'argent à distance, ou de suivre ses opérations en temps réel, grâce à des outils numériques comme les cartes bancaires, les applications mobiles ou les services de paiement en ligne. En Algérie, ces nouveaux moyens se développent progressivement, soutenus par les politiques publiques et les efforts de modernisation du secteur bancaire.<sup>1</sup>

Ce chapitre propose d'étudier cette évolution à travers deux volets complémentaires. D'abord, un retour sur les moyens de paiement traditionnels qui restent encore très présents dans les transactions quotidiennes. Ensuite, une analyse des nouveaux instruments numériques, de leur fonctionnement et de leur impact sur les pratiques économiques. L'objectif est de mieux comprendre comment la technologie influence les comportements des usagers et participe à la transformation du système financier algérien.

### **Section 1 : évolution des moyens de paiement de la tradition à la modernité**

En Algérie, les moyens de paiement traditionnels comme l'argent liquide, les chèques ou les virements ont longtemps dominé les échanges. Malgré l'apparition de nouvelles solutions, ces instruments restent largement utilisés, surtout dans les zones peu bancarisées. Cette section propose un aperçu de ces moyens classiques, de leur fonctionnement, et des limites qu'ils présentent aujourd'hui. Cela permettra de mieux comprendre pourquoi des solutions plus modernes ont commencé à émerger.

#### **1.1. Les moyens de paiement traditionnels**

Les moyens de paiement dits traditionnels ont longtemps été au cœur des échanges économiques en Algérie. Utilisés de manière quotidienne, ils font partie des habitudes bien

---

<sup>1</sup>[Rapport annuel de la banque d'Algérie sur la supervision bancaire 2022 – Banque d'Algérie \(PDF\)](#) Consulté le 14 avril 2025

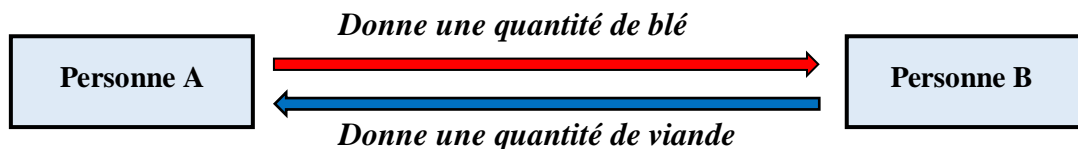
ancrées dans la société. Bien qu'ils soient parfois jugés moins pratiques aujourd'hui, ils continuent d'occuper une place importante, surtout dans certaines régions ou situations.

### 1.1.1. Le troc (forme ancienne de paiement)

Avant l'apparition de la monnaie telle qu'on la connaît aujourd'hui, les premières formes d'échange économique reposaient sur le troc. Ce système consiste à échanger directement un bien ou un service contre un autre, sans passer par un intermédiaire monétaire. Par exemple, un agriculteur pouvait offrir une certaine quantité de blé à un éleveur en échange de viande ou de produits laitiers. L'échange ne dépendait donc pas d'une unité de compte, mais uniquement de la perception mutuelle de la valeur des objets ou services échangés.

Le troc repose sur un principe simple mais contraignant : la double coïncidence des besoins. Cela signifie que pour qu'un échange ait lieu, chaque partie devait désirer ce que l'autre possédait. Cette condition limitait fortement la fluidité des échanges et constituait l'un des principaux freins à l'expansion économique à grande échelle.<sup>2</sup>

**Figure 1 : Représentation simplifiée du troc entre deux individus**



*Source : Réalisation personnelle à partir de la définition*

### 1.1.2. La monnaie fiduciaire (les billets et Billet)

Parmi les moyens de paiement encore très utilisés en Algérie, la monnaie fiduciaire, composée des pièces et des billets, occupe une place centrale dans les échanges du quotidien. Facile à utiliser, tangible et largement acceptée, elle reste pour beaucoup de citoyens la solution la plus simple pour effectuer des achats ou régler des services.

D'après les données publiées en avril 2024, la circulation fiduciaire hors banques s'élève à près de 8 000 milliards de dinars, ce qui représente environ 33,35 % de la masse monétaire globale. Ce chiffre confirme que le paiement en espèces reste largement dominant,

<sup>2</sup>Merouche, Lemnouar. *Recherches sur l'Algérie à l'époque ottomane, Monnaies, prix et revenus 1520-1830*. Paris : Éditions Bouchène, 2002, p. 99.

## Chapitre 1 : Le poids de la technologie sur les moyens de paiement en Algérie

malgré les politiques publiques en faveur de la bancarisation et du paiement électronique. Cette préférence pour le cash s'explique souvent par une faible confiance dans les institutions financières, un accès limité aux services bancaires dans certaines zones, mais aussi par le poids important de l'économie informelle.<sup>3</sup>

**Figure 2 : Illustration de la monnaie fiduciaire en circulation en Algérie (pièces et billets)**



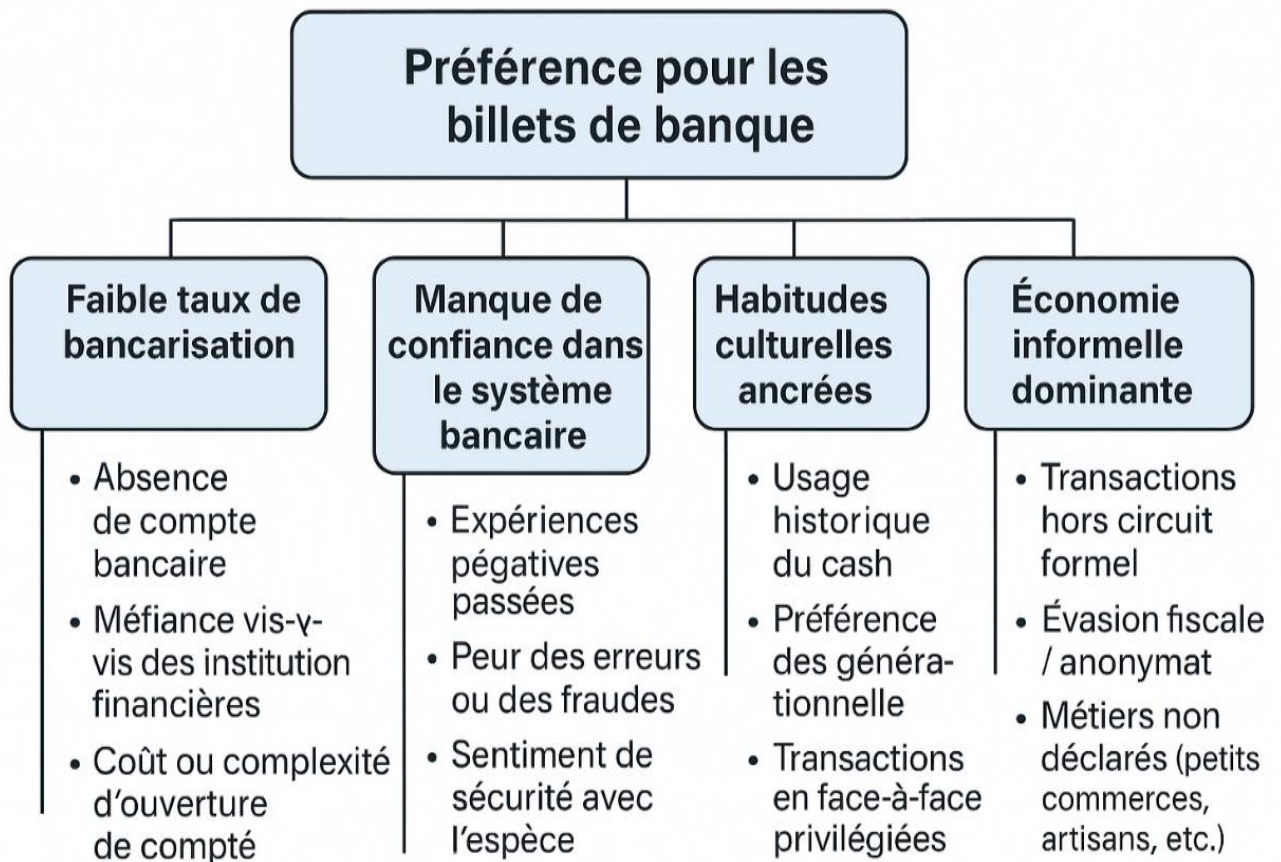
*Source : <https://i.pinimg.com/originals/84/03/74/8403748318ba69446031bceb2483bf0c.jpg>*

### 1.1.2.1. Pourquoi les Algériens préfèrent encore utiliser les billets de banques ?

Malgré la présence croissante de moyens de paiement modernes, comme les cartes ou les applications mobiles, beaucoup d'Algériens continuent de privilégier l'utilisation des billets. Plusieurs raisons expliquent ce choix :

<sup>3</sup>Rappot annuel de la banque d'Algérie 2023, Direction Générale de la Supervision des Intermédiaires Financiers, novembre 2024, p. 35. Disponible en ligne : <https://www.bank-of-algeria.dz/stoodroa/2024/08/Rapport-annuel-2023-Fr.pdf> consulté le 15 avril 2025

Figure 3 : Les principales raisons de la préférence des Algériens pour les billets de banque



*Source : Réalisation personnelle à partir des données du rapport de la banque d'Algérie (2021), Éléments d'histoire monétaire de l'Algérie, pp. 12-14.*

## 1.2. Les moyens de paiement scripturaux

Les moyens de paiement scripturaux désignent l'ensemble des opérations réalisées sans argent liquide, par simple jeu d'écritures bancaires. Ils facilitent les échanges en offrant plus de sécurité, de traçabilité et de rapidité. En Algérie, leur usage s'est progressivement développé avec l'élargissement du réseau bancaire et la modernisation des services financiers.

### 1.2.1. Le chèque

Le chèque est un instrument de paiement écrit, par lequel le tireur donne l'ordre à sa banque (tiré) de payer une somme déterminée au bénéficiaire. En Algérie, il est régi par les articles 472 à 526 du Code de commerce. Le chèque peut être "à ordre", transmissible par endossement, ou "au porteur", transmissible sans formalité. Il est essentiel que le chèque

## Chapitre 1 : Le poids de la technologie sur les moyens de paiement en Algérie

contienne certaines mentions obligatoires, telles que la dénomination "chèque", le mandat pur et simple de payer, le nom du tiré, le montant en chiffres et en lettres, la date et le lieu d'émission, ainsi que la signature du tireur.<sup>4</sup>

### 1.2.2. Types de chèques

Le tableau ci-dessous résume les principaux types de chèques utilisés en Algérie, avec leurs spécificités et leur usage dans la pratique.

**Tableau 1 : Synthèse des types de chèques utilisés en Algérie**

Type de chèque	Caractéristiques principales
<b>Chèque barré</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Le plus courant</li><li>- Deux barres sur le chèque</li><li>- Ne peut pas être encaissé en espèces</li><li>- Doit être versé sur un compte bancaire</li></ul>
<b>Chèque certifié</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- La banque garantit la disponibilité des fonds</li><li>- Provision bloquée</li><li>- Sécurise les paiements entre parties peu familières</li></ul>
<b>Chèque de banque</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Émis directement par la banque</li><li>- La banque s'engage à payer</li><li>- Utilisé pour des montants élevés (ex. : achat de voiture, immobilier)</li></ul>
<b>Chèque postdaté</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Porte une date future</li><li>- Souvent utilisé par précaution</li><li>- En réalité, <b>payable immédiatement</b>, peu importe la date inscrite</li><li>- Risque de litige ou d'erreur juridique</li></ul>

*Source : Élaboration personnelle à partir des informations du Code de commerce algérien (articles 472 à 476) et des pratiques bancaires observées.*

### 1.2.3. Fonctionnement du chèque en pratique

L'utilisation du chèque en Algérie suit un processus bien défini, encadré par les règles du système bancaire. Chaque étape garantit la sécurité de la transaction et permet de s'assurer que le paiement sera effectué dans les bonnes conditions.

<sup>4</sup> Journal officiel de la République Algérienne Démocratique et Populaire, *Code de commerce*, Ordonnance n° 75-59 du 26 septembre 1975, modifiée et complétée, articles 472 à 474. Disponible en ligne : <https://www.joradp.dz/FTP/Fondamentaux/COMMERCE.pdf> consulté le 17 avril 2025

Tableau 2 : Fonctionnement du chèque en pratique en Algérie

Étape	Description
<b>1. Émission du chèque</b>	Le tireur remplit le chèque (montant, date, bénéficiaire, signature). Il doit éviter de laisser des espaces vides pour prévenir toute falsification.
<b>2. Remise du chèque</b>	Le chèque est remis au bénéficiaire, qui le dépose dans sa banque pour encaissement.
<b>3. Encaissement</b>	La banque du bénéficiaire envoie le chèque à celle du tireur via le circuit de compensation pour vérifier la provision.
<b>4. Règlement</b>	Si la provision est suffisante, la somme est débitée du compte du tireur et créditée sur celui du bénéficiaire.
<b>5. Opposition possible</b>	En cas de perte, vol ou fraude, le tireur peut faire opposition. Celle-ci doit être justifiée pour être acceptée légalement.

*Source : Élaboration personnelle à partir des informations du Code de commerce algérien (articles 472 à 476) et des pratiques bancaires observées.*

### 1.2.2. Le virement bancaire

Le virement bancaire est une opération financière permettant de transférer une somme d'argent d'un compte bancaire à un autre, sans manipulation physique de fonds. Il peut être initié par le titulaire du compte (donneur d'ordre) ou par une autorité judiciaire. Cette méthode de paiement est privilégiée pour sa sécurité et sa traçabilité, répondant ainsi aux exigences modernes de transparence financière.<sup>5</sup>

#### 1.2.2.1. Les types de virements

En Algérie, les virements bancaires se déclinent principalement en deux catégories :

- **Virement national** : Effectué entre deux comptes situés dans le même pays, généralement en dinars algériens. Il est couramment utilisé pour les transactions domestiques.

<sup>5</sup> Rapport de la banque d'Algérie, *Guide des moyens de paiement et services bancaires*, édition 2023, pp. 45-47.

- **Virement international** : Réalisé entre des comptes situés dans différents pays. Il peut être effectué en devises étrangères et nécessite.

### 1.2.2.2. Acteurs du virement bancaire

Les principaux acteurs impliqués dans un virement bancaire sont :

- **Le donneur d'ordre** : Titulaire du compte à partir duquel les fonds sont transférés.
- **Le bénéficiaire** : Titulaire du compte destinataire des fonds.
- **Les établissements financiers** : Banques ou institutions financières intermédiaires qui facilitent le transfert des fonds entre les comptes concernés.<sup>6</sup>

### 1.2.2.3. Procédure de réalisation d'un virement

La procédure de virement bancaire comprend plusieurs étapes :

- L'établissement financier vérifie la conformité de la demande et la disponibilité des fonds.
- **Initiation** : Le donneur d'ordre remplit un formulaire de virement, soit en ligne, soit en agence, en fournissant les informations nécessaires (identité du bénéficiaire, montant, coordonnées bancaires).
- **Exécution** : Les fonds sont transférés du compte du donneur d'ordre vers celui du bénéficiaire.
- **Confirmation** : Les deux parties reçoivent une notification de l'exécution du virement.<sup>7</sup>

### 1.2.2.4. Cadre réglementaire du virement en Algérie

Le cadre réglementaire des virements bancaires en Algérie est principalement défini par :

- **La loi monétaire et bancaire** : Elle régit les opérations financières, y compris les virements, et établit les règles de fonctionnement des établissements financiers.

---

<sup>6</sup> Rapport de la banque d'Algérie sur les systèmes de paiement, édition 2021, p. 14-15.

<sup>7</sup> Rapport annuel de la banque d'Algérie, *op. cit.*, p.48

- **Les règlements de la Banque d'Algérie** : Ils précisent les modalités techniques et sécuritaires des virements, notamment en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.<sup>8</sup>

### **1.3. Les moyens de paiement dématérialisés en Algérie**

Depuis plusieurs années, le système de paiement en Algérie connaît une évolution progressive, marquée par le passage lent mais nécessaire des moyens traditionnels vers des solutions plus modernes et électroniques. Cette transformation n'est pas seulement une question de technologie, mais elle reflète aussi une volonté d'améliorer la rapidité, la sécurité et la traçabilité des transactions dans un contexte où l'économie informelle et la circulation excessive des espèces posent encore de réels défis.

Cette section reviendra d'abord sur les principales contraintes liées aux moyens traditionnels, avant de présenter l'état actuel de la carte bancaire comme outil de paiement dématérialisé, puis de s'intéresser aux avancées réalisées en matière d'automatisation dans le secteur bancaire algérien.<sup>9</sup>

#### **1.3.1. Limites des moyens de paiement traditionnels en Algérie**

- En Algérie, les espèces et les chèques restent les moyens de paiement les plus utilisés dans les transactions courantes, aussi bien chez les particuliers que dans les petits commerces.
- Cette prédominance s'explique par plusieurs facteurs :
  - Des habitudes bien ancrées chez les citoyens
  - Une méfiance envers les services bancaires électroniques
  - Une infrastructure bancaire encore incomplète, surtout dans les zones rurales
- L'utilisation massive du cash pose plusieurs problèmes économiques :
  - Elle favorise l'économie informelle et échappe ainsi aux circuits bancaires officiels.
  - Elle complique la traçabilité des flux financiers et nuit à la transparence fiscale.
  - Elle augmente les risques de vol, de perte ou de fraude.

---

<sup>8</sup> Journal Officiel de la République Algérienne, n° 41, 2016. Règlement n° 16-02 du 21 Ramadhan 1437 correspondant au 26 juin 2016 relatif aux opérations de paiement

<sup>9</sup>Rapport annuel de la banque d'Algérie, « Les systèmes de paiement, 2022, p. 112.

- Selon la Banque d’Algérie, la circulation fiduciaire hors banques a atteint 8 030,76 milliards de dinars fin 2023, soit environ 34 % de la masse monétaire globale, ce qui reflète une bancarisation encore partielle du pays<sup>1</sup>.
- Quant au chèque, bien qu’il soit un instrument scriptural, il présente plusieurs limites :
  - Délais de traitement longs
  - Manque de fiabilité (risques de chèques sans provision)
  - Falsification fréquente dans certains cas.
- En somme, les moyens traditionnels ne répondent plus aux critères d’efficacité, de sécurité et de modernité que réclament les acteurs économiques aujourd’hui.
- Pour toutes ces raisons, il devient indispensable d’encourager des moyens de paiement dématérialisés qui soient plus rapides, traçables et sécurisés, et qui permettent une meilleure inclusion financière.<sup>10</sup>

### **1.3.2. Les cartes bancaires**

En Algérie, une carte bancaire est un support électronique sécurisé, délivré par une banque ou un établissement financier (comme Algérie Poste), qui permet à son titulaire d’accéder à divers services financiers. Ces cartes facilitent le paiement de biens et services, les retraits d’espèces, les virements, ainsi que les achats en ligne, et participent à la modernisation des transactions dans un contexte où la réduction de l’utilisation du cash devient une priorité nationale.

Ce moyen de paiement est aujourd’hui au cœur de la stratégie algérienne de dématérialisation monétaire, en réponse aux objectifs fixés par les pouvoirs publics, notamment à travers des initiatives de la Banque d’Algérie et du Groupement d’Intérêt Économique Monétique.

En 2024, le pays comptait plus de 20 millions de cartes en circulation, dont la majorité sont des cartes de débit utilisées principalement pour les retraits aux DAB, bien que l’usage du paiement électronique soit en progression. Toutefois, l’utilisation reste encore limitée dans le commerce de détail, ce qui pose la question de l’accessibilité des TPE et de la sensibilisation du public.

---

<sup>10</sup> Banque d’Algérie, *op. cit.*p.113.

### 1.3.3. Les différents types de cartes bancaires en Algérie

#### ➤ Carte de retrait

La carte de retrait est une carte bancaire simple, proposée par les banques ou Algérie Poste, qui permet uniquement de retirer de l'argent liquide aux DAB. Elle ne donne pas accès aux paiements chez les commerçants ni aux achats en ligne. Elle est surtout utilisée par les étudiants, les retraités ou les clients souhaitant un usage limité. En 2024, plus de 197 millions de retraits ont été effectués par carte, pour un montant global dépassant 3 690 milliards de dinars, confirmant l'importance persistante du cash dans les habitudes algériennes.<sup>11</sup>

#### ➤ Carte de débit

La carte de débit est un moyen de paiement électronique, directement lié à un compte bancaire ou postal. Elle permet d'effectuer des retraits d'espèces, des paiements chez les commerçants équipés de terminaux de paiement électronique (TPE) et des achats en ligne. Les montants des transactions sont débités immédiatement ou selon les modalités convenues avec l'établissement émetteur. En 2024, les paiements effectués via TPE ont atteint 44,56 milliards de dinars, marquant une augmentation de 41 % par rapport à l'année précédente, ce qui reflète une adoption croissante des paiements électroniques en Algérie.<sup>12</sup>

#### ➤ Carte interbancaire

La carte interbancaire, connue sous l'acronyme CIB, est une carte de paiement et de retrait adossée à un compte bancaire, permettant à son titulaire d'effectuer des transactions (retraits, paiements en magasin ou en ligne) sur l'ensemble du réseau monétique national, indépendamment de la banque émettrice. Cette interopérabilité facilite l'accès aux services bancaires pour les clients, en leur offrant une flexibilité accrue dans l'utilisation de leur carte. En mars 2025, le nombre total de cartes interbancaires en circulation en Algérie a atteint 20 359 348, témoignant de leur adoption croissante par la population.<sup>13</sup>

#### ➤ Carte prépayée

La carte prépayée est une carte bancaire rechargeable, permettant d'effectuer des paiements et des retraits dans la limite du montant chargé à l'avance. Elle offre une solution

---

<sup>11</sup>[lesenjeuxeco.dz](https://lesenjeuxeco.dz) – Paiement électronique : les chiffres 2024 consulté le 14 mars 2025

<sup>12</sup><https://societegenerale.dz> consulté le 14 mars 2025

<sup>13</sup><https://giemonetique.dz/cartes/> consulté le 16 mars 2025

de paiement sécurisée et contrôlée, sans possibilité de découvert, ce qui la rend particulièrement adaptée aux jeunes, aux voyageurs ou aux personnes souhaitant maîtriser leurs dépenses. En Algérie, plusieurs établissements bancaires proposent ce type de carte. Par exemple, la Banque Nationale d'Algérie (BNA) offre une carte CIB prépayée, gratuite et valide pour trois ans, avec des plafonds journaliers de retrait et de paiement respectivement de 100 000 DA et 80 000 DA. De même, la Banque Extérieure d'Algérie (BEA) propose une carte prépayée internationale, avec un plafond mensuel allant jusqu'à 2 000 €, permettant des paiements de proximité et en ligne dans le monde entier

En 2024, le nombre total de cartes de paiement en circulation en Algérie a atteint 19,8 millions, dont une part significative est constituée de cartes prépayées, témoignant de leur adoption croissante par la population.<sup>14</sup>

**Figure 4 : la carte prépayée.**



Source : <https://www.bna.dz/wp-content/uploads/2022/09/carte-prepevee-final-01-300x194.jpg>

### ➤ Carte de crédit

La carte de crédit est un moyen de paiement électronique qui permet à son titulaire d'effectuer des achats ou des retraits d'espèces en différant le paiement à une date ultérieure, selon les conditions convenues avec l'établissement émetteur. Contrairement aux cartes de débit, où les transactions sont immédiatement déduites du solde du compte, la carte de crédit offre une flexibilité de paiement, souvent assortie d'un plafond de crédit et de frais d'intérêt.

<sup>14</sup><https://www.aps.dz> consulté le 16 mars 2025

Figure 5 : La carte prépayée BNA



Source : <https://c8.alamy.com/comp/F8TP1F/credit-card-with-algeria-flag-background-for-bank-presentations-and-F8TP1F.jpg>

En Algérie, l'utilisation des cartes de crédit reste limitée, la majorité des cartes en circulation étant des cartes de débit ou prépayées. Cependant, avec l'évolution du système financier et la digitalisation des services bancaires, certaines banques commencent à proposer des cartes de crédit, notamment pour les clients ayant des besoins spécifiques en matière de gestion de trésorerie ou de voyages internationaux.<sup>15</sup>

### ➤ Carte sans contact (NFC)

La carte sans contact, dotée de la technologie NFC (Near Field Communication), permet d'effectuer des paiements rapides et sécurisés en approchant simplement la carte d'un terminal compatible, sans nécessiter l'insertion physique ni la saisie du code PIN pour les petits montants. Cette technologie facilite les transactions quotidiennes, réduisant le temps d'attente en caisse et limitant les contacts physiques, ce qui est particulièrement apprécié dans les contextes sanitaires sensibles.

En Algérie, l'adoption des cartes sans contact est en progression, soutenue par les initiatives des institutions financières visant à moderniser les moyens de paiement. Par exemple, certaines banques proposent désormais des cartes bancaires dotées de la technologie sans contact, permettant aux clients de bénéficier de cette fonctionnalité innovante. De plus, des projets sont en cours pour transformer les smartphones équipés de NFC en terminaux de

<sup>15</sup>Khelifa, A. 2022. Les cartes de crédit en Algérie. RASJE, 12(3), p.48.

paiement électroniques (TPE), élargissant ainsi les possibilités de paiement sans contact dans le pays.

### ➤ Carte internationale

La carte internationale est une carte bancaire émise par les banques algériennes, permettant à son titulaire d'effectuer des transactions financières à l'étranger. Elle offre la possibilité de réaliser des paiements et des retraits dans le monde entier, notamment dans les commerces et distributeurs automatiques affiliés aux réseaux internationaux tels que Visa ou Mastercard. Ces cartes sont généralement associées à un compte en devises et sont destinées aux personnes voyageant fréquemment ou effectuant des achats en ligne sur des sites étrangers.

En Algérie, l'utilisation des cartes internationales est en progression. Par exemple, la Société Générale Algérie propose des cartes Visa permettant des retraits jusqu'à 6 000 € et des paiements jusqu'à 8 000 € par semaine<sup>16</sup>. De plus, la Banque de Développement Local (BDL) prévoit d'introduire le paiement électronique via des cartes internationales pour les sites locaux, facilitant ainsi les transactions pour les touristes étrangers et les membres de la diaspora.<sup>17</sup>

**Figure 6 : La carte international**



Source : <https://www.cpa-bank.dz/images/visa-classique.jpg>

<sup>16</sup><https://particuliers.societegenerale.dz/fr/banque-quotidien/vos-cartes-bancaires/vos-cartes-internationales/cartes-visa> consulté le 22 avril 2025

<sup>17</sup><https://www.aps.dz/sante-science-technologie/186929-telephonie-mobile-djezzy-et-la-bdl-lancent-le-e-paiement-par-la-carte-visa> consulté le 22 avril 2025

### ➤ Carte professionnelle

La carte professionnelle est une carte bancaire destinée aux entreprises et aux professionnels, permettant de gérer efficacement les dépenses liées à l'activité professionnelle. Elle offre des fonctionnalités telles que les retraits sur les distributeurs automatiques de billets (DAB), les paiements sur les terminaux de paiement électronique (TPE) et les achats en ligne. Par exemple, la Banque de Développement Local (BDL) propose des cartes Corporate avec des plafonds mensuels adaptés aux besoins des entreprises, allant jusqu'à 20 millions de dinars pour les paiements TPE et en ligne en 2024, l'utilisation des cartes bancaires en Algérie a connu une croissance notable, avec une augmentation de 16 % des paiements effectués par carte par rapport à l'année précédente . Cette tendance reflète une adoption croissante des solutions de paiement électronique dans le pays.<sup>18</sup>

Figure 7 : La carte professionnel



Source : <https://images.openai.com/thumbnails/8fd166ab7e9e6ab599c28e11c158b66f.jpeg>

### ➤ La carte Edahabia

La carte Edahabia est une carte de paiement électronique émise par Algérie Poste, permettant aux titulaires de comptes courants postaux (CCP) d'effectuer des retraits et des paiements en ligne ou via des terminaux de paiement électronique (TPE). Elle offre également

<sup>18</sup><https://www.bdl.dz/carte-corporate/bdl.dz> consulté le 25 avril 2025

la possibilité de régler des factures, recharger du crédit téléphonique et effectuer des achats sur Internet, notamment via l'application mobile BaridiMob.<sup>19</sup>

En 2024, le nombre de détenteurs de la carte Edahabia a dépassé les 13 millions, contre 6 millions en 2020, illustrant une adoption croissante des services de paiement électronique en Algérie.<sup>20</sup>

**Figure 8 : La carte Edahabia**



Source : <https://www.carte-edahabia.com/wp-content/uploads/edahabia-slide.png>

### 1.3.3. Virement électronique

Le virement électronique est une opération bancaire permettant de transférer des fonds d'un compte à un autre via des systèmes informatisés, sans échange physique de liquidités. Ce mode de paiement est largement utilisé pour régler des salaires, des factures ou effectuer des transferts entre particuliers.<sup>21</sup>

### 1.3.4. Prélèvement automatique

Le prélèvement automatique est un accord par lequel un client autorise une entreprise ou une institution à débiter régulièrement son compte bancaire pour le paiement de services

<sup>19</sup><https://maghrebemergent.news/fr/algérie-poste-la-carte-magnetique-edahabia-change-de-statut/> consulté le 25 avril 2025

<sup>20</sup><https://www.mpt.gov.dz> consulté le 25 avril 2025

<sup>21</sup><https://stripe.com/fr/resources/more/efts-explained> consulté le 26 avril 2025

récurrents tels que les factures d'électricité, d'eau ou d'abonnement téléphonique. Ce mécanisme assure une régularité des paiements et réduit les risques d'oubli ou de retard.<sup>22</sup>

### 1.3.5. L'automatisation bancaire

L'automatisation bancaire en Algérie a connu une progression remarquable en 2024, marquée par une adoption croissante des technologies numériques et une volonté affirmée des institutions financières de moderniser leurs services. Cette dynamique s'inscrit dans un contexte de digitalisation globale, visant à améliorer l'efficacité opérationnelle, la sécurité des transactions et l'accessibilité des services bancaires pour l'ensemble de la population.<sup>23</sup>

#### 1.3.5.1. Services accessibles aux clients

##### ➤ Applications mobiles et web

Les institutions financières algériennes ont développé des applications mobiles et des plateformes web permettant aux clients de gérer leurs comptes, effectuer des virements, consulter leurs soldes et réaliser diverses opérations bancaires à distance. Cette digitalisation des services facilite l'accès aux services bancaires, notamment pour les populations éloignées des agences physiques.<sup>24</sup>

##### ➤ Paiement sans contact et QR Code

L'introduction du paiement sans contact et des transactions via QR Code a révolutionné les habitudes de consommation. Ces technologies permettent des paiements rapides et sécurisés, réduisant le besoin de manipulation d'espèces et de contacts physiques, ce qui est particulièrement pertinent dans le contexte post-pandémique. En 2024, les transactions réalisées par téléphone mobile, incluant les paiements via QR Code, ont atteint 58 465 858, soit une hausse de 49 % par rapport à 2023, pour un montant total de 43,590 milliards de dinars (+56 %) (algerie-eco.com, 2025).

---

<sup>22</sup><https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F20752> consulté le 28 avril 2025

<sup>23</sup> Rapport du Ministère des Finances d'Algérie sur l'évolution des moyens de paiement et la digitalisation du secteur financier en Algérie, Alger, 2023, pp. 30-45.

<sup>24</sup> Rapport annuel du Groupement d'intérêt économique de la monétique (GIE Monétique), 2024 sur la digitalisation des services bancaires en Algérie, Alger, 2024, pp. 12-18.

De plus, les transferts de fonds entre particuliers (P2P) via mobile ont doublé, passant de 17,8 millions en 2023 à 36,2 millions en 2024, pour un montant total de 503,679 milliards de dinars, confirmant l'essor important des paiements numériques dans le pays (APS, 2025).<sup>25</sup>

**Figure 9 : paiement à travers un code QR**



Source : <https://thumbs.dreamstime.com/b/customer-making-qr-code-payment-scanning-his-smartphone-shop-304266200.jpg>

### ➤ Chatbots et assistance virtuelle

Certaines banques ont intégré des assistants virtuels ou chatbots sur leurs plateformes numériques pour répondre aux questions fréquentes des clients, les guider dans leurs opérations et offrir une assistance 24h/24. Cette automatisation du service client améliore l'expérience utilisateur et optimise les ressources humaines des institutions.<sup>26</sup>

### 1.3.5.2. Traitement automatique des opérations

Les banques intègrent des technologies avancées pour automatiser des processus clés tels que l'analyse du risque de crédit, la détection des fraudes et la gestion des réclamations, améliorant ainsi l'efficacité et la sécurité des services bancaires.

<sup>25</sup>Rapport du Groupement d'intérêt économique de la monétique (GIE Monétique), 2024 sur les moyens de paiement électroniques en Algérie, Alger, 2025, pp. 35-40.

<sup>26</sup> Rapport de la banque d'Algérie, *Rapport annuel 2023 sur la digitalisation des services bancaires en Algérie*, Alger, 2023, pp. 60-65.

### ➤ Analyse de risque de crédit automatisée

Les banques algériennes adoptent des systèmes d'analyse automatisée pour évaluer la solvabilité des clients. Ces outils utilisent des algorithmes pour analyser les données financières des demandeurs de crédit, permettant des décisions plus rapides et basées sur des critères objectifs.<sup>27</sup>

### ➤ Détection des fraudes par l'intelligence artificielle (IA)

L'IA est utilisée pour surveiller les transactions en temps réel et détecter des comportements suspects ou inhabituels. Ces systèmes d'alerte précoce permettent de prévenir les fraudes et de renforcer la sécurité des opérations bancaires.<sup>28</sup>

### ➤ Gestion automatique des réclamations

Les plateformes en ligne permettent aux clients de soumettre des réclamations, qui sont ensuite traitées de manière automatisée. Cela accélère le processus de résolution des problèmes et améliore la satisfaction client.<sup>29</sup>

### 1.3.5.3. Processus internes automatisés

Avec la digitalisation croissante du secteur bancaire, plusieurs processus internes sont désormais automatisés. Cela permet non seulement de gagner du temps, mais aussi de réduire les erreurs et de mieux répondre aux exigences réglementaires.

### ➤ Robotisation des processus (RPA)

La robotisation des processus administratifs (RPA), tels que la saisie de données, le traitement des documents et la génération de rapports, permet aux banques d'améliorer leur efficacité opérationnelle et de réduire les erreurs humaines.<sup>30</sup>

---

<sup>27</sup> M. Boudjemaa, *Digitalisation des opérations bancaires en Algérie : Cas de la Banque de Développement Local (BDL)*, Université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou, 2023, pp. 35-40.

<sup>28</sup> Rapport de la Banque d'Algérie, *Rapport annuel 2023 sur la sécurité et la digitalisation des services bancaires en Algérie*, Alger, 2023, pp. 70-75.

<sup>29</sup> Rapport annuel de Banque d'Algérie 2023 sur la digitalisation des services bancaires et l'amélioration de la relation client, Alger, 2023, pp. 55-60.

<sup>30</sup> Banque d'Algérie, *Rapport annuel 2023 sur l'automatisation et la transformation digitale du secteur bancaire en Algérie*, Alger, 2023, pp. 50-55.

### ➤ **Archivage numérique des contrats et mouvements**

La numérisation des documents facilite leur stockage, leur recherche et leur gestion, réduisant ainsi la dépendance au papier et améliorant la conformité réglementaire.

### ➤ **Préparation automatique des rapports réglementaires**

Les outils d'automatisation génèrent des rapports conformes aux exigences réglementaires, assurant une meilleure conformité et facilitant les audits.<sup>31</sup>

#### **1.3.5.4. Gestion des ressources humaines et de la conformité**

La transformation numérique touche aussi la gestion des ressources humaines et le respect des normes de conformité. Grâce aux outils d'automatisation et à l'intelligence artificielle, les banques améliorent leur recrutement et renforcent leur surveillance réglementaire.

### ➤ **Recrutement assisté par IA**

Les systèmes d'IA analysent les candidatures pour identifier les profils correspondant le mieux aux postes à pourvoir, optimisant ainsi le processus de recrutement.

### ➤ **Surveillance réglementaire automatique (conformité AML/CFT)**

Des outils automatisés surveillent les transactions pour détecter les activités de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme, renforçant la conformité aux réglementations internationales.<sup>32</sup>

#### **1.3.5.6. Stratégie, personnalisation et marketing**

Les banques exploitent les données clients pour affiner leur stratégie marketing, offrant ainsi des services plus personnalisés et adaptés aux besoins spécifiques de chaque segment.

### ➤ **Segmentation automatisée des clients**

Les banques utilisent des données pour segmenter leur clientèle et proposer des offres personnalisées, améliorant ainsi la pertinence de leurs services.

### ➤ **Campagnes marketing pilotées par IA**

---

<sup>31</sup> Rapport annuel de la Banque d'Algérie 2023 sur l'automatisation des processus réglementaires dans le secteur bancaire algérien, Alger, 2023, pp. 51-54

<sup>32</sup> Rapport annuel de la banque d'Algérie 2023 sur l'intégration de l'intelligence artificielle dans la gestion des ressources humaines dans les banques algériennes, Alger, 2023, pp. 65-68.

Les campagnes sont optimisées en temps réel en fonction des comportements des clients, améliorant leur efficacité et le retour sur investissement.<sup>33</sup>

### Section 2 : L'essor des technologies numériques dans le domaine financier

Avec l'essor du numérique, le secteur financier connaît une transformation profonde. Cette section examine les principales innovations qui modifient les habitudes de paiement et les relations entre banques et clients. Nous aborderons successivement le E-banking, les néo banques, la banque multicanale ainsi que l'émergence des crypto monnaies, en insistant sur leur impact en Algérie, les défis rencontrés et les perspectives d'évolution.

#### 2.1. L'innovation numérique au cœur de la transformation des services financiers

Les technologies numériques ont profondément changé la façon dont les services financiers fonctionnent, notamment en Algérie. Le développement du e-Banking, des néo banques, de la banque multicanale et des crypto monnaies facilite les paiements et améliore l'accès aux services bancaires pour de nombreux utilisateurs. Ces innovations rendent les opérations plus rapides, simples et sécurisées, tout en aidant à surmonter certains obstacles traditionnels, comme la distance ou le manque d'infrastructures.

**Figure 10 : Technologies numériques dans le domaine financier**



Source : [https://th.bing.com/th/id/OIP.b67y9pb\\_AGR3qyw\\_EzxPgHaGa?rs=1&pid=ImgDetMain](https://th.bing.com/th/id/OIP.b67y9pb_AGR3qyw_EzxPgHaGa?rs=1&pid=ImgDetMain)

<sup>33</sup><https://fr.linkedin.com/pulse/étude-sur-le-marketing-digital-la-transformation-digitale-chatel-xweh> consulté le 27 avril 2025

Cette partie se concentre sur ces quatre innovations majeures et analyse comment elles influencent le système financier algérien, tout en mettant en lumière les défis qu'elles rencontrent pour leur adoption et leur développement futur.<sup>34</sup>

### 2.1.1. Le E-Banking en Algérie

Désigne l'ensemble des services bancaires accessibles via des canaux électroniques tels qu'Internet, les applications mobiles ou les guichets automatiques. Il permet aux clients de consulter leurs comptes, effectuer des virements, payer des factures et souscrire à des produits financiers sans se déplacer en agence<sup>35</sup>.

**Figure 11 : L'accès à un espace client bancaire via le portail en ligne**



Source : <https://thumbs.dreamstime.com/z/build-bank-laptop-screen-abstract-symbol-online-d-illustration-101942272.jpg>

#### 2.1.1.1. L'évolution et l'expérience du e-Banking en Algérie : une digitalisation récente mais dynamique

En Algérie, le e-Banking s'est développé petit à petit, soutenu par des actions des institutions et un intérêt grandissant des utilisateurs pour les services bancaires en ligne. Même si le pays accuse un certain retard par rapport à d'autres économies émergentes, les progrès réalisés ces dernières années sont encourageants. Depuis 2016, la digitalisation des

<sup>34</sup>TransFi Team. (2025, 7 mai). Exploring Local Payment Methods and Digital Finance in Algeria. TransFi Blog. Disponible sur : <https://www.transfi.com/blog/exploring-local-payment-methods-and-digital-finance-in-algeria> consulté le 28 avril 2025

<sup>35</sup>Charef, L. (2017). *L'E-Banking en Algérie*. Revue des Sciences Commerciales, Vol. 1, N°2, pp. 173–183.

services financiers s'est accélérée grâce à une politique nationale qui cherche à rendre les services bancaires accessibles à tous. La Banque d'Algérie a modernisé les infrastructures, et les banques, publiques et privées, ont lancé leurs propres plateformes numériques. Par exemple, en 2023, plus de 12 millions de cartes Edahabia ont été émises par Algérie Poste, ce qui montre un réel intérêt pour les paiements électroniques et les services en ligne.<sup>36</sup>

### 2.1.1.2. Des applications et plateformes accessibles

En Algérie, deux applications dominent clairement le paysage du E-Banking : BaridiMob, proposée par Algérie Poste, et Wimpay, lancée par la Banque de Développement Local (BDL). Ces plateformes offrent aux utilisateurs la possibilité de gérer facilement leurs finances au quotidien. Elles permettent non seulement de consulter le solde de leurs comptes, mais aussi d'effectuer des virements, de régler des factures ou même de transférer de l'argent entre particuliers, le tout depuis un smartphone ou un ordinateur.

Ce qui est particulièrement intéressant, c'est que ces outils ne se limitent pas aux grandes villes. Ils jouent un rôle crucial dans l'inclusion financière, en donnant accès à des services bancaires à des populations souvent éloignées des agences physiques, notamment dans les zones rurales ou moins bien desservies.<sup>37</sup>

Les chiffres récents confirment cette tendance : en 2024, les transactions effectuées via le mobile Banking ont atteint 503 milliards de dinars, soit une augmentation impressionnante de 109 % par rapport à l'année précédente<sup>2</sup>. Cela montre que de plus en plus d'Algériens adoptent ces solutions numériques, séduits par leur simplicité et leur rapidité.

En somme, ces applications contribuent à rapprocher la banque des citoyens et à démocratiser l'accès aux services financiers, ce qui est un pas important vers une meilleure inclusion économique dans le pays.<sup>38</sup>

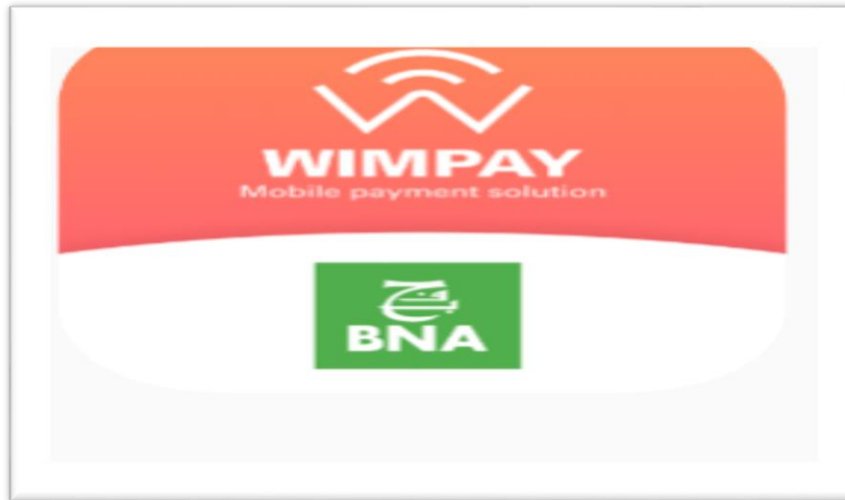
---

<sup>36</sup>Article de l'Agence Presse Service (APS), intitulé « Algérie Poste : 12 millions de détenteurs de la carte Edahabia », publié le 8 octobre 2023. Disponible sur : <https://www.aps.dz/sante-science-technologie/160973-algerie-poste-12-millions-de-detenteurs-de-la-carte-edahabia> consulté le 01 mai 2025

<sup>37</sup><https://www.bank-of-algeria.dz>. Consulté le 02 mai 2025

<sup>38</sup>Article d'ObservAlgérie. (2025, 16 mars) sur *les transferts d'argent via mobile en forte hausse en Algérie* disponible sur <https://observalgerie.com/2025/03/16/economie/transferts-dargent-mobile-hausse-algerie> consulté le 03 mai 2025

Figure 12 : WIMPAY APP



Source : [https://is1-ssl.mzstatic.com/image/thumb/Purple211/v4/bd/a4/98/bda49844-0c5c-5912-9305-d98248127f28/AppIcon-0-0-1x\\_U007emarketing-0-6-0-sRGB-85-220.png/1200x630wa.png](https://is1-ssl.mzstatic.com/image/thumb/Purple211/v4/bd/a4/98/bda49844-0c5c-5912-9305-d98248127f28/AppIcon-0-0-1x_U007emarketing-0-6-0-sRGB-85-220.png/1200x630wa.png)

### 2.1.1.3. Freins à l'adoption du e-Banking

Bien que le e-Banking offre de nombreux avantages, son adoption en Algérie demeure limitée. Cette situation s'explique par divers obstacles qui entravent la transition vers les services bancaires numériques.

#### ➤ Freins à l'adoption du e-Banking :

- Une méfiance persistante liée à la sécurité des transactions numériques.
- Un taux de bancarisation encore faible, autour de 53 % en 2023 selon la Banque Mondiale, limitant l'accès aux services financiers.
- Un accès inégal à Internet haut débit, particulièrement dans les zones rurales.
- Une forte habitude culturelle du paiement en espèces, qui ralentit le passage aux moyens électroniques.

#### ➤ Perspectives d'évolution :

- Mise en place de campagnes de promotion de l'éducation financière pour mieux informer et rassurer les utilisateurs.
- Obligation pour les commerçants d'accepter les paiements électroniques afin de favoriser leur diffusion.

- Investissements dans l'amélioration des réseaux télécoms dans le cadre du Plan d'action numérique 2023–2027, pour réduire la fracture numérique et élargir l'accès aux services digitaux.

Ces actions combinées laissent entrevoir une adoption croissante et durable du e-Banking en Algérie dans les années à venir.<sup>39</sup>

### 2.1.2. Les néo banques : des acteurs purement digitaux

Les néo banques sont des établissements financiers entièrement numériques, qui proposent leurs services exclusivement via des applications mobiles ou des plateformes web. Contrairement aux banques traditionnelles, elles ne possèdent pas d'agences physiques. Leur fonctionnement repose sur une interface simple, des services rapides et souvent des frais très réduits, voire gratuits. Ce modèle s'adresse particulièrement aux jeunes utilisateurs, aux indépendants ou encore aux personnes en recherche de solutions bancaires pratiques et accessibles 24h/24.

En 2024, selon les données de Statista, le nombre mondial d'utilisateurs de néo banques a atteint 394 millions, et cette croissance devrait se poursuivre dans les années à venir, en particulier dans les pays en développement.<sup>40</sup>

#### 2.1.2.1. Une croissance portée par les besoins numériques

Ce qui distingue les néo banques, c'est leur capacité à offrir une expérience bancaire fluide, adaptée aux usages numériques actuels. Elles proposent généralement :

- L'ouverture de compte en quelques clics,
- Une gestion en temps réel via smartphone,
- Des cartes bancaires virtuelles ou physiques,
- Le suivi instantané des dépenses et des alertes personnalisées,
- Et parfois même des services d'épargne automatisés ou d'analyse budgétaire.

Tout cela répond aux attentes d'une génération qui privilégie l'instantanéité, la transparence, et la simplicité dans sa relation à la banque.<sup>41</sup>

---

<sup>39</sup>SamraAmrane et OuahibaDamene, « *FinTech Adoption in the Algerian Banking Sector: Reality and Challenges* », *Journal of Economic Integration*, vol. 11, n° 5, 2023, p. 213-227

<sup>40</sup><https://www.statista.com/statistics/> consulté le 03 mai 2025

### 2.1.2.2. Une présence encore limitée, mais des initiatives prometteuses

En Algérie, les néo banques au sens strict ne sont pas encore implantées, principalement en raison d'un cadre réglementaire qui ne permet pas encore leur création. Cependant, certaines initiatives s'en rapprochent et témoignent d'une volonté de moderniser les services financiers.<sup>42</sup>

#### ➤ Banxy :

Lancée en avril 2018 par Natixis Algérie, Banxy est considérée comme la première banque mobile du pays. Elle offre des services bancaires accessibles via une application mobile, notamment l'ouverture de compte à distance, les opérations bancaires et la consultation des soldes.<sup>43</sup>

Figure 13 : Banxy APP



Source : <https://www.banxybank.com/docs/document/autres/20-04-23-Banxy-Disponible-en-arabe-CIB-1080x1080-SL3-compressed-22.jpg>

#### ➤ BaridiMob :

L'application mobile d'Algérie Poste permet aux utilisateurs de gérer leur compte CCP à distance, d'effectuer des virements, de consulter leur solde et de payer des factures. Le

<sup>41</sup> Khettab, S., & Boussak, M. (2023). « L'émergence des néo-banques en Algérie : opportunités et défis dans un contexte digital », *Revue Algérienne d'Économie et de Finance*, vol. 15, n° 2, pp. 102-117.

<sup>42</sup> Instruction réglementaire de la banque d'Algérie. *Instruction n°02-25 relative aux conditions spécifiques de constitution, d'agrément et d'activités des banques digitales*, 2 mars 2025, p. 5

<sup>43</sup> <https://www.banxybank.com/fr/banxy-au-quotidien/banxy-la-premiere-banque-mobile-en-algerie-lancee-par-natixis-algerie-art3> Banxy Bank consulté le 05 mai 2025

nombre d'utilisateurs de BaridiMob est passé de 3,4 millions fin 2023 à 4,725 millions fin 2024, illustrant une demande croissante pour ce service.<sup>44</sup>

**Figure 14 : BaridiMob APP**



Source : <https://www.ennaharonline.com/fr/wp-content/uploads/2021/11/barid-mob.png>

### ➤ Applications mobiles des banques traditionnelles :

Des banques comme la BDL et la BEA ont développé des applications mobiles offrant des services en ligne de plus en plus complets, tels que la consultation des comptes, les virements et la gestion des cartes bancaires.

#### 2.1.2.3. Des opportunités pour l'avenir

L'implantation de vraies néobanques en Algérie pourrait représenter une avancée majeure dans la modernisation du secteur financier. Elles pourraient :

- Faciliter l'accès aux services bancaires dans les zones mal desservies,
- Réduire les coûts pour les jeunes et les travailleurs indépendants,
- Encourager une économie plus formelle grâce à la traçabilité des paiements.

Mais pour cela, il reste encore des étapes importantes à franchir, notamment :

- Adapter la réglementation bancaire,
- Renforcer la confiance dans les services en ligne,

<sup>44</sup><https://lasentinelle.dz/index.php/2025/01/13/dysfonctionnements-enregistres-sur-lapplication-baridimob-les-explications-dalgerie-poste/> consulté le 06 mars 2025

- Et développer l’infrastructure numérique, en particulier dans les zones rurales.<sup>45</sup>

### 2.1.3. La banque multicanale : flexibilité et continuité de service

La banque multicanale désigne une stratégie qui combine plusieurs modes d’accès aux services bancaires : les canaux traditionnels comme les agences et les guichets, et les canaux digitaux comme les applications mobiles, les sites web ou encore les guichets automatiques intelligents. Ce modèle vise à offrir plus de flexibilité aux clients, en leur permettant de gérer leurs opérations bancaires selon leurs préférences et leur niveau de familiarité avec les outils numériques. Il ne s’agit pas seulement d’ajouter des services en ligne, mais de proposer une expérience fluide et complémentaire entre les différents canaux.<sup>46</sup>

#### 2.1.3.1. Évolution et adoption en Algérie

En Algérie, l’approche multicanal s’est progressivement imposée comme une réponse aux besoins d’une clientèle plus connectée et exigeante. À partir de 2018, plusieurs banques publiques comme la BNA et la BEA ont lancé des plateformes mobiles et Internet Banking, tout en maintenant la présence physique des agences. Par exemple, la BEA a récemment développé une application mobile permettant de suivre les soldes, effectuer des virements et gérer des comptes à distance.<sup>47</sup>

De son côté, Algérie Poste s’est illustrée avec l’application BaridiMob, aujourd’hui l’une des plus utilisées. Elle permet aux détenteurs de comptes CCP de consulter leur solde, effectuer des transferts, ou régler des factures. Selon les données publiées en 2023, BaridiMob comptait plus de 6,5 millions d’utilisateurs actifs, avec plus de 13 millions de transactions électroniques enregistrées durant les cinq premiers mois de l’année.

Ces chiffres traduisent une adoption croissante des outils digitaux, en particulier dans les grandes villes. Toutefois, l’accès à ces services reste inégal selon les régions, notamment dans les zones rurales où la connexion Internet et la maîtrise des outils numériques restent limitées.<sup>48</sup>

---

<sup>45</sup>Meslem, A. (2023). *Les normes requises pour la concrétisation de l’économie numérique en Algérie : le cas de la Banque Nationale d’Algérie*. *Revue Recherche Économique Contemporaine*, 6(1), 485-504

<sup>46</sup>Dufresne, M. (2014). *La banque de détail face au défi du numérique*. *L’Expansion Management Review*, 6(3), 113–121

<sup>47</sup><https://www.bea.dz/mobile> consulté le 07 mai 2025

<sup>48</sup><https://inter-lignes.com/baridimob-plus-de-13-millions-doperations-effectuees-les-5-premiers-mois-de-2023/> consulté le 07 mai 2025

### 2.1.3.2. Les défis du modèle multicanal en Algérie

Malgré cette dynamique positive, la généralisation de la banque multicanale en Algérie se heurte encore à plusieurs obstacles :

- Un faible taux de bancarisation, qui était estimé à environ 53 % en 2023 selon la Banque mondiale<sup>2</sup>, ce qui limite la portée de ces services numériques.
- La réticence d'une partie de la population, peu familière avec les outils digitaux ou craignant pour la sécurité de leurs données.
- Des disparités d'accès à Internet, surtout dans les régions éloignées où les infrastructures numériques sont moins développées.

### 2.1.3.3. Perspectives pour l'avenir

Face à ces défis, plusieurs mesures sont en cours pour encourager l'usage des canaux digitaux :

- La modernisation des réseaux télécoms dans le cadre du Plan d'action numérique 2023–2027.<sup>49</sup>
- L'obligation pour les commerçants d'accepter les paiements électroniques, instaurée par les autorités pour réduire le recours au cash.<sup>50</sup>
- La promotion de l'éducation financière pour aider les citoyens à mieux comprendre et utiliser les services bancaires digitaux.<sup>51</sup>

### 2.1.4. Les crypto monnaies : une nouvelle ère des paiements numériques

Les crypto monnaies sont des monnaies numériques décentralisées qui utilisent la cryptographie pour sécuriser les transactions et contrôler la création de nouvelles unités. Contrairement aux monnaies traditionnelles émises par les banques centrales, les crypto monnaies fonctionnent sur des réseaux décentralisés, souvent basés sur la technologie

---

<sup>49</sup>Communiqué officiel du Ministère de la Poste et des Télécommunications (MPTIC), « Renforcement de la couverture en réseaux mobiles et amélioration de l'expérience utilisateur : de nouvelles étapes vers la transformation numérique en Algérie », 2024. Disponible sur : <https://www.mpt.gov.dz/renforcement-de-la-couverture-en-reseaux-mobiles-et-amelioration-de-l-experience-utilisateur-de-nouvelles-etapes-vers-la-transformation-numerique-en-algerie/> consulté le 08 mai 2025

<sup>50</sup>Loi de finances 2024. Les commerçants ont jusqu'au 31 décembre pour s'équiper de dispositifs de paiement électronique, Algérie 360, 6 août 2024.

<sup>51</sup><https://algeriainvest.com/fr/premium-news/modernisation-des-services-bancaires-et-promotion-du-paiement-electronique-laccent-mis-sur-linfrastructure-connectee-et-linnovation-systemique> consulté le 09 mai 2025

blockchain. Cela signifie qu'elles ne dépendent pas d'une autorité centrale et permettent des transactions peer-to-peer sans intermédiaire.<sup>52</sup>

### 2.1.4.1. Les types de cryptomonnaies

#### a. Les cryptomonnaies de paiement (ou classiques)

Ce sont des monnaies numériques conçues principalement pour servir de moyen d'échange ou de réserve de valeur, à l'image des monnaies traditionnelles. Elles permettent de transférer de la valeur de manière rapide, sécurisée et sans intermédiaire, souvent à l'échelle mondiale.

#### ➤ Exemples :

- **Bitcoin (BTC)** : la première et la plus connue, créée en 2009 pour fonctionner comme une alternative décentralisée à la monnaie fiduciaire.<sup>53</sup>
- **Litecoin (LTC)** : une version plus rapide du Bitcoin.<sup>54</sup>

Ces monnaies numériques sont conçues pour faciliter les échanges et servir de réserve de valeur. Le Bitcoin (BTC), lancé en 2009, est la plus emblématique. En mai 2025, sa capitalisation boursière dépasse les 2 130 milliards de dollars, représentant environ 64 % de la capitalisation totale du marché des crypto monnaies. Son volume d'échange quotidien atteint plus de 50 milliards de dollars, témoignant de son adoption massive.

**Figure 15 :Bitcoin (BTC)**



Source : <https://www.allesbroker.at/wp-content/uploads/2019/12/bitcoin-btc.jpg>

---

<sup>52</sup><https://www.ecb.europa.eu/pub/pdf/other/virtualcurrencyschemesen.pdf> consulté le 09 mai 2025

<sup>53</sup><https://bitcoin.org/bitcoin.pdf> consulté le 10 mai 2025

<sup>54</sup><https://litecoin.org/> consulté le 10 mai 2025

### b. Les stablecoins

Les stablecoins sont des crypto monnaies adossées à une valeur stable, comme le dollar, l'euro ou même l'or. Leur objectif est de réduire la volatilité typique des crypto monnaies traditionnelles. Ils sont très utilisés pour les transactions rapides, les transferts internationaux et comme refuge en période d'instabilité du marché crypto.

#### ➤ Exemples :

- **Tether (USDT)** : adossé au dollar américain.
- **USD Coin (USDC)** : stablecoin émis par Circle et Coinbase, souvent utilisé dans les paiements en ligne.
- **DAI** : stablecoin décentralisé indexé sur le dollar.<sup>55</sup>

Le Tether (USDT) est le plus utilisé, avec une capitalisation de plus de 100 milliards de dollars en 2024. Ces actifs jouent un rôle crucial dans les échanges sur les plateformes de cryptomonnaies, représentant une part significative des volumes de transaction.<sup>56</sup>

**Figure 16: Tether (USDT)**



Source : [https://i.ytimg.com/vi/dznJnPZ\\_tyY/maxresdefault.jpg](https://i.ytimg.com/vi/dznJnPZ_tyY/maxresdefault.jpg)

### c. Les tokens utilitaires (utility tokens)

Ces jetons sont utilisés au sein d'un écosystème numérique (plateforme ou application décentralisée) pour accéder à des services spécifiques. Ils ne sont pas conçus pour être utilisés comme monnaie, mais comme outil de fonctionnement d'un projet blockchain<sup>57</sup>

---

<sup>55</sup>Rapport European central bank (ECB). (2021).*Crypto-Assets: implications for financial stability, monetary policy, and payments and market infrastructures*. P 22-24

<sup>56</sup><https://tether.to/en/transparency/> consulté le 12 mai 2025

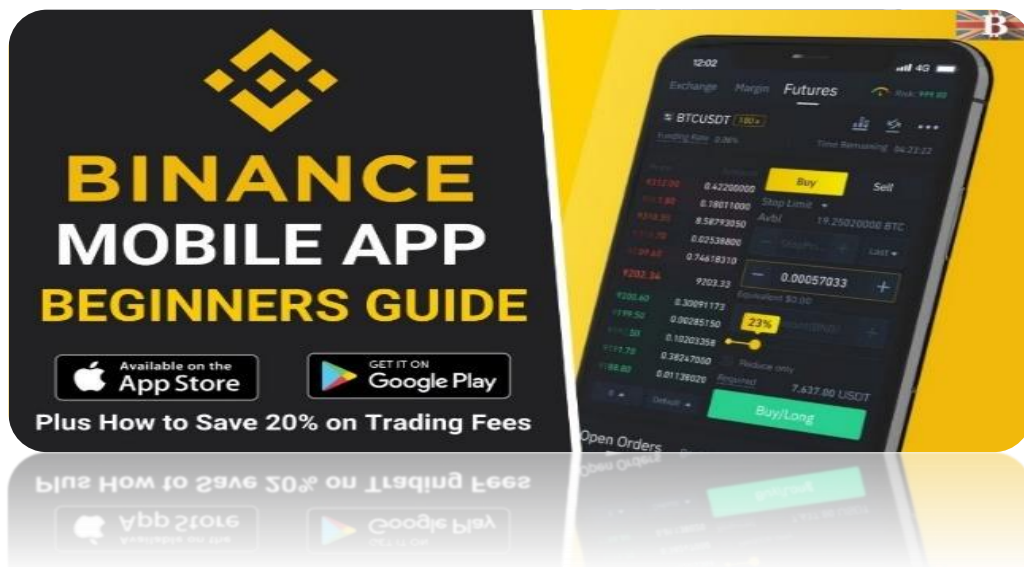
<sup>57</sup>Rapport de la banque centrale européenne *Crypto-Assets: Implications for Financial Stability, Monetary Policy, and Payments and Market Infrastructures*. P.28-30.

### ➤ Exemples :

- **Binance Coin (BNB)** : utilisé pour réduire les frais de transaction sur Binance.
- **Chainlink (LINK)** : permet de connecter les smart contracts à des données réelles.
- **Uniswap (UNI)** : jeton de gouvernance d'une plateforme d'échange décentralisée.

Par exemple, le Binance Coin (BNB) permet de réduire les frais de transaction sur la plateforme Binance. En 2024, le BNB affiche une capitalisation de plus de 80 milliards de dollars, illustrant l'importance des tokens utilitaires dans l'économie numérique.

Figure 17 : BINANCE APP



Source : <https://u.today/sites/default/files/styles/1200x900/public/2018-05/Monero.jpg>

### D. Les tokens de gouvernance

Ces cryptomonnaies permettent aux détenteurs de participer aux décisions concernant l'évolution d'un protocole ou d'une plateforme décentralisée (DeFi). Les utilisateurs peuvent voter sur des propositions, comme des mises à jour, la répartition des fonds ou des changements techniques.

### ➤ Exemples :

- **Maker (MKR)** : les détenteurs peuvent voter sur la gouvernance du stablecoin DAI.

- **Aave (AAVE)** : utilisé pour la gouvernance de la plateforme de prêt Aave.<sup>58</sup>

Le Maker (MKR), par exemple, permet de participer à la gouvernance du stablecoin DAI. En 2024, le MKR présente une capitalisation avoisinant le 1 milliard de dollars, soulignant l'émergence de la finance décentralisée (DeFi).<sup>59</sup>

**Figure 18 :Maker (MKR)**



Source : <https://www.bing.com/images/search?q=Dogecoin+Logo.png&FORM=IRIBIP>

#### d. Les cryptomonnaies mèmes (meme coins)

À l'origine créées comme blagues ou parodies, ces cryptomonnaies ont parfois gagné une popularité massive grâce aux réseaux sociaux et à l'effet communautaire, malgré une faible valeur technologique. Leur volatilité est généralement très élevée.

##### ➤ Exemples :

- **Dogecoin (DOGE)** : lancé en 2013 comme une plaisanterie, mais devenu très populaire.
- **ShibaInu (SHIB)** : inspiré du Dogecoin, avec une forte base de fans en ligne.

Le Dogecoin (DOGE), lancé en 2013, en est l'exemple le plus connu. En mai 2025, sa capitalisation atteint 24 milliards de dollars, démontrant l'impact des communautés en ligne<sup>60</sup>

<sup>58</sup>Schär, F. (2021). *Decentralized finance: On blockchain- and smart contract-based financial markets*. Federal Reserve Bank of St. Louis Review, 103(2), 153–174

<sup>59</sup><https://coinmarketcap.com/currencies/maker/> consulté le 12 mai 2022

<sup>60</sup><https://coinmarketcap.com/currencies/dogecoin/> consulté le 12 mai 2022

Figure 19 : Dogecoin (DOGE)



Source : <https://www.bing.com/images/search?q=Dogecoin+Logo.png&FORM=IRIBIP>

### 2.1.4.2. Réglementation et cadre légal

La régulation des cryptomonnaies varie considérablement d'un pays à l'autre. En Europe, le règlement sur les marchés de crypto-actifs (MiCA) a été publié en juin 2023 et sera applicable à partir du 30 décembre 2024, avec certaines dispositions sur les stablecoins en vigueur depuis le 30 juin 2024.<sup>61</sup>

En Algérie, les crypto monnaies sont actuellement interdites. La Banque d'Algérie a émis des avertissements sur les risques associés à leur utilisation, notamment en raison de l'absence de cadre juridique et de la volatilité des marchés. Cependant, des discussions sont en cours pour envisager une régulation adaptée à l'avenir.<sup>62</sup>

### 2.1.4.3. Avantages, risques et perspectives d'avenir

#### ➤ Avantages :

- **Accessibilité** : Permet des transactions rapides et peu coûteuses, même pour les personnes non bancarisées.
- **Décentralisation** : Réduction de la dépendance aux institutions financières traditionnelles.
- **Innovation** : Favorise le développement de nouvelles technologies et services financiers.

#### ➤ Risques :

- **Volatilité** : Les prix des crypto monnaies peuvent fluctuer fortement en peu de temps.

---

<sup>61</sup>Journal officiel de l'Union européenne. *Règlement (UE) 2023/1114 du parlement européen et du Conseil du 31 mai 2023 sur les marchés de crypto-actifs, modifiant les règlements (UE) n° 1093/2010 et (UE) n° 1095/2010 et les directives 2013/36/UE et (UE) 2019/1937.*

<sup>62</sup>Journal officiel n° 76 du 28 décembre 2017 République Algérienne Démocratique et Populaire. (2017). *Loi de finances pour 2018* (article 117).

- **Sécurité** : Risques de piratage et de perte de fonds en l'absence de mesures de sécurité adéquates.
- **Réglementation** : Incertitude juridique dans de nombreux pays, pouvant affecter l'utilisation et l'adoption.<sup>63</sup>

### 2.2. Les moyens électroniques sans l'effet de l'expansion Internet

En Algérie, l'accès à Internet reste encore inégal selon les régions. Cela pose parfois des limites à la généralisation des services bancaires numériques. Pourtant, certains moyens de paiement électroniques continuent de bien fonctionner, même sans connexion directe à Internet. Cette partie se penche sur trois solutions qui s'appuient davantage sur des infrastructures physiques ou sur des technologies locales : les distributeurs automatiques de billets (DAB), les terminaux de paiement électronique (TPE) et les cartes à puce dites « offline ». Leur évolution ces dernières années montre qu'ils jouent un rôle clé dans l'inclusion financière, surtout dans les zones moins connectées.

#### 2.2.1. Distributeurs automatiques de billets (DAB)

Les DAB sont des équipements installés dans les espaces publics ou bancaires permettant aux clients de retirer de l'argent liquide, de consulter leur solde ou de réaliser certaines opérations sans passer par un guichet ou une connexion Internet du côté utilisateur. Ce sont des points d'accès essentiels, surtout dans les zones rurales ou périphériques où les agences bancaires sont moins présentes.<sup>64</sup>

Ce développement est soutenu par les autorités publiques. En début 2025, le ministre de la Poste a annoncé que 96 % des DAB étaient opérationnels, grâce à l'installation de 357 nouveaux appareils dans le cadre d'un programme visant 600 distributeurs supplémentaires.<sup>65</sup>

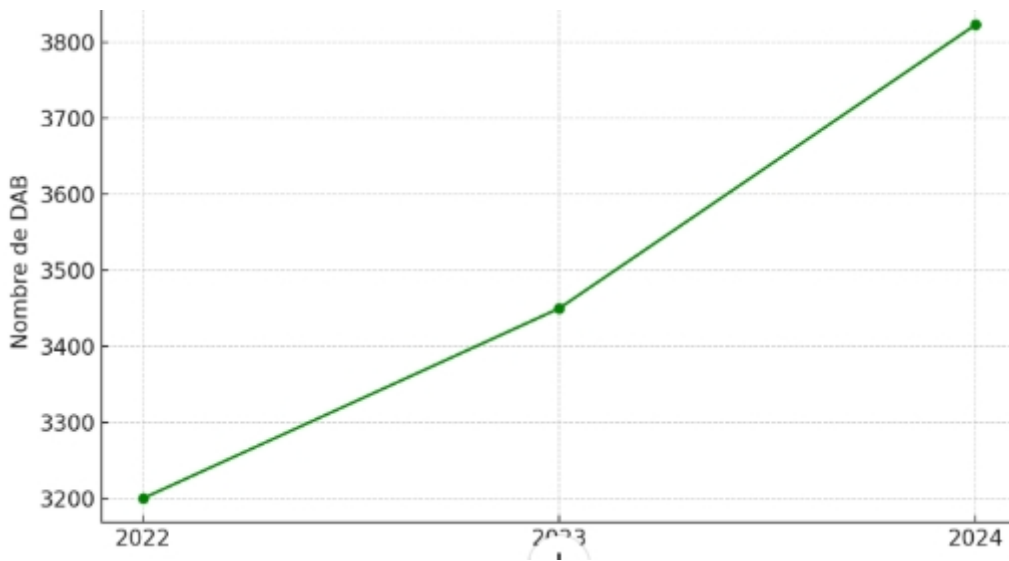
---

<sup>63</sup><https://www.tresor.economie.gouv.fr/Articles/2022/06/30/enjeux-et-risques-des-crypto-actifs> consulté le 12 mai 2025

<sup>64</sup>*Rapport Banque d'Algérie sur les systèmes et moyens de paiement en Algérie – Édition 2022*, pp. 35–38.

<sup>65</sup>[https://www.algerie-eco.com/2025/03/21/sid-ali-zerrouki-96-des-distributeurs-automatiques-de-billets-operationnels/?utm\\_source=chatgpt.com](https://www.algerie-eco.com/2025/03/21/sid-ali-zerrouki-96-des-distributeurs-automatiques-de-billets-operationnels/?utm_source=chatgpt.com) consulté le 12 mai 2025

**Figure 20 : évolution du nombre de distributeurs automatiques de billets (DAB) en Algérie (2022-2024)**



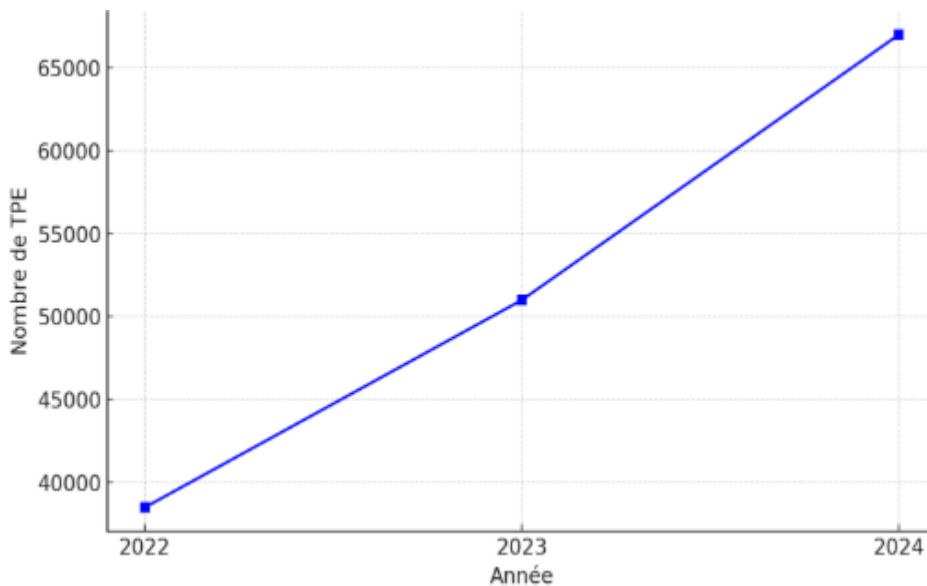
*Source :* [Réalisation personnelle à partir des données du site :https://www.aps.dz/economie/165722](https://www.aps.dz/economie/165722)

Ce graphique montre une progression régulière du nombre de distributeurs automatiques de billets (DAB) en Algérie sur les trois dernières années. En 2022, on comptait environ 3 200 DAB, un chiffre qui a atteint 3 823 en 2024 grâce aux efforts d'expansion des institutions comme Algérie Poste et les banques publiques. Cette croissance s'inscrit dans une dynamique plus large d'amélioration de l'accès aux services financiers dans tout le pays, notamment dans les régions moins desservies par les agences bancaires traditionnelles.

### **2.2.2. Terminaux de paiement électronique (TPE)**

Les TPE sont des appareils utilisés par les commerçants pour accepter les paiements par carte bancaire. Ils permettent d'effectuer des transactions de manière sécurisée, même sans Internet, en utilisant par exemple une ligne téléphonique fixe ou un réseau GSM sécurisé. Ces terminaux représentent une solution pratique pour numériser les paiements, même dans des contextes où la connectivité est instable.

Figure 21 : évolution du nombre de terminaux de paiement électronique TPE (2022-2024)



*Source : Réalisation personnelle à partir des données du site : <https://www.aps.dz/economie/165722>*

Le graphique met en évidence une hausse constante du nombre de TPE déployés à travers le pays. En 2022, on recensait environ 37 500 terminaux, un chiffre qui a augmenté à 45 000 en 2023, pour atteindre environ 52 000 en 2024. Cette progression témoigne des efforts importants menés par les banques, les commerçants et les autorités pour promouvoir l'usage des paiements électroniques. Elle traduit également un changement d'habitudes chez les consommateurs, encouragés à utiliser des moyens de paiement modernes, même dans des zones à connectivité moyenne. Cette dynamique s'inscrit dans la stratégie nationale de digitalisation du secteur financier.<sup>66</sup>

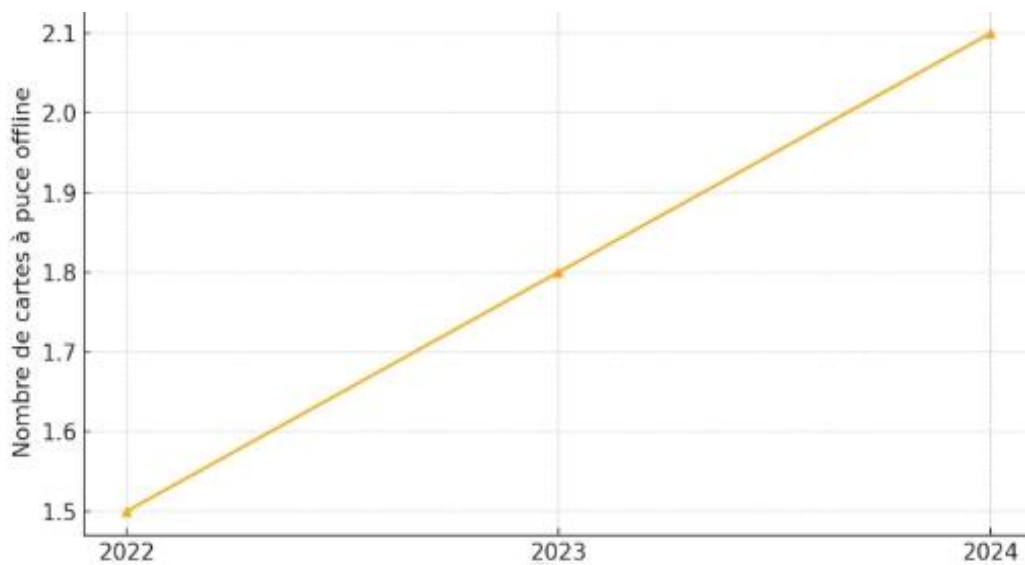
### 2.2.3. Cartes à puce *offline*

Les cartes à puce *offline* sont conçues pour effectuer des transactions sans connexion directe et immédiate avec un serveur bancaire. Cela signifie qu'elles peuvent valider des paiements localement sur le terminal, puis synchroniser les données plus tard. Elles sont

<sup>66</sup> Article de GIE Monétique. (2024, 23 janvier).sur le *paiement par TPE*. Agence Presse Service. Disponible sur : <https://www.aps.dz/economie/165722> consulté le 18 mai 2025

souvent utilisées dans les transports publics, les cartes prépayées ou certains services spécifiques où une connexion permanente n'est pas nécessaire.<sup>67</sup>

**Figure 22 : évolution du nombre de cartes à puce offline en Algérie (2022-2024)**



*Source : Réalisation personnelle à partir des données du rapport annuel d'Algérie Poste 2023 (PDF)*

Ce diagramme montre l'évolution estimée du nombre de cartes à puce dites « offline » en Algérie entre 2022 et 2024. Ces cartes, souvent utilisées par Algérie Poste (carte Edahabia) ou certaines banques publiques, permettent d'effectuer des paiements ou des retraits même sans connexion Internet, en mode déconnecté. Le nombre de cartes en circulation est passé d'environ 1,5 million en 2022 à plus de 2,1 millions en 2024. Cette progression reflète les efforts des institutions pour renforcer l'inclusion financière dans les zones faiblement connectées, où ces cartes jouent un rôle clé dans l'accès quotidien aux services bancaires.<sup>68</sup>

<sup>67</sup><https://fr.mobiletransaction.org/comment-accepter-les-paiements-hors-ligne/> consulté le 19 mai 2025

<sup>68</sup>[https://www.mpt.gov.dz/wp-content/uploads/2023/12/rapport\\_POSTE.pdf](https://www.mpt.gov.dz/wp-content/uploads/2023/12/rapport_POSTE.pdf) consulté le 19 mai 2025

### **Conclusion**

À travers ce chapitre, nous avons constaté que la technologie transforme peu à peu les moyens de paiement en Algérie. Même si l'argent liquide reste largement utilisé, les outils numériques comme les cartes bancaires, les virements électroniques ou les applications mobiles prennent de plus en plus de place.

Cette évolution reste lente, mais elle est portée par une volonté de modernisation. Pour que cette transition réussisse, il faudra surtout renforcer la confiance des citoyens, améliorer l'accès aux services bancaires et continuer à développer les infrastructures numériques.

**Chapitre 2 :**  
**La modernisation des**  
**Moyens de paiement en Algérie**

### **Introduction**

Dans le cadre de notre travail de recherche, nous nous sommes intéressés à la manière dont l'Algérie cherche à moderniser ses moyens de paiement, un enjeu devenu essentiel dans un monde de plus en plus tourné vers le numérique. Alors que les paiements électroniques se généralisent dans de nombreux pays, l'économie algérienne reste encore marquée par une forte utilisation de l'argent liquide. Cette situation pose plusieurs défis, mais ouvre aussi des perspectives intéressantes pour améliorer l'efficacité du système financier et favoriser une meilleure inclusion économique.

Dans ce chapitre, nous allons explorer les différentes dimensions de cette transformation : la dématérialisation des transactions, l'évolution des infrastructures de paiement comme le RTGS ou l'ATCI, ainsi que le rôle joué par des institutions telles que la SATIM ou le GIE Monétique. Nous analyserons également les obstacles qui ralentissent ce processus, qu'ils soient d'ordre technique, juridique ou liés aux habitudes des usagers. À travers cette réflexion, notre objectif est de comprendre comment l'Algérie tente de s'aligner sur les standards internationaux tout en tenant compte de ses spécificités nationales.

### **Section 1 : Promotion de la dématérialisation des moyens et des systèmes de paiement en Algérie**

La transition vers la dématérialisation des moyens et systèmes de paiement représente un enjeu majeur pour l'Algérie, dans un contexte mondial où la digitalisation des services financiers devient un levier essentiel de modernisation économique. Ce processus vise à réduire la dépendance au cash, à améliorer la rapidité et la sécurité des transactions, tout en facilitant l'accès aux services bancaires pour un plus grand nombre d'utilisateurs. En Algérie, plusieurs initiatives institutionnelles, dont la création de la SATIM, ont posé les bases d'une infrastructure technique solide pour accompagner cette évolution. Parallèlement, des outils modernes tels que le RTGS ou l'automatisation du traitement des chèques viennent renforcer l'efficacité du système de paiement national, contribuant ainsi à l'essor d'une économie plus digitale et intégrée. Cette section explore ces avancées majeures, leur organisation, leur fonctionnement et leur impact sur la transformation du paysage financier algérien.

### 1.1. Création de la Société d'Automatisation des Transactions Interbancaires SATIM en Algérie

La SATIM, ou Société d'Automatisation des Transactions Interbancaires et de Monétique, est une entreprise publique algérienne créée en 1995, chargée de développer et de gérer l'infrastructure technique permettant les paiements électroniques entre les banques, les institutions financières et Algérie Poste. Elle joue aujourd'hui un rôle stratégique dans la modernisation du système monétaire national en assurant l'interopérabilité des transactions, la sécurisation des flux financiers et l'intégration des technologies de paiement innovantes, telles que les cartes bancaires, les TPE, et plus récemment le paiement mobile. En 2024-2025, la SATIM a notamment lancé le service "Switch Mobile"<sup>69</sup>, facilitant les transferts via smartphone entre banques et services postaux, tout en entamant sa certification par Visa et Mastercard pour renforcer la souveraineté numérique du pays. Acteur central de la monétique en Algérie, elle participe activement à l'inclusion financière et à la réduction de la circulation du cash, en lien avec les orientations de la Banque d'Algérie et du ministère des Finances<sup>70</sup>.

#### 1.1.1. Missions et responsabilités de la SATIM

La SATIM joue un rôle clé dans le fonctionnement du système monétique en Algérie. Ses principales missions s'articulent autour de plusieurs axes essentiels :

➤ **Assurer l'interopérabilité entre les banques :**

Elle veille à ce que les opérations de paiement électronique soient compatibles entre les différentes institutions financières du pays. Grâce à cela, un client peut par exemple retirer de l'argent ou régler un achat avec sa carte, quelle que soit sa banque, ce qui facilite considérablement l'usage des services bancaires au quotidien.

➤ **Gérer les infrastructures techniques des paiements**

La SATIM développe et administre les plateformes qui permettent le bon déroulement des transactions électroniques, que ce soit via les DAB, les TPE ou les paiements en ligne. Son rôle est aussi de garantir la sécurité, la rapidité et la fiabilité de ces flux financiers.

---

<sup>69</sup>Article de la SATIM : Lancement de Switch Mobile – ITMag.dz, juin 2024 disponible sur : <https://www.itmag.dz/2024/06/04/innovation-technologique-dans-les-financeslancement-du-switch-mobile-par-la-satim> consulté le 10 mai 2025

<sup>70</sup><https://guiddini.com.dz/la-satim-sera-certifiee-par-mastercard-et-visa> consulté le 10 mai 2025

### ➤ Encourager l'adoption des paiements électroniques

Dans un contexte où l'économie algérienne cherche à réduire sa dépendance au cash, la SATIM contribue à généraliser l'utilisation des cartes bancaires, des terminaux de paiement et des solutions numériques comme les applications mobiles. Elle accompagne ainsi la transition vers une économie plus moderne et digitalisée.

### ➤ Certifier les équipements et les solutions de paiement :

Pour garantir la sécurité des transactions, la SATIM est aussi chargée de valider les dispositifs techniques utilisés par les banques et les prestataires. Elle s'assure que ces outils respectent des standards de qualité reconnus à l'échelle internationale, comme ceux de Mastercard ou Visa.<sup>71</sup>

### 1.1.2. Organisation et fonctionnement de la SATIM

La Société d'automatisation des transactions interbancaires et de monétique (SATIM) repose sur une structure organisée et des partenariats solides, qui lui permettent de remplir efficacement son rôle dans le système financier algérien.

#### 1.1.2.1. Une structure interne axée sur la performance technique

La SATIM dispose d'une organisation fonctionnelle répartie en plusieurs départements spécialisés. Parmi les services internes, on retrouve :

- Des équipes techniques chargées du développement et de la maintenance des plateformes de paiement,
- Un service dédié à la sécurité des systèmes d'information et à la cybersécurité,
- Une cellule d'assistance technique aux banques partenaires,
- Des départements d'innovation et de veille technologique.

La direction générale pilote l'ensemble de ces services, avec une coordination centralisée pour garantir une cohérence dans les actions menées au niveau national.<sup>72</sup>

---

<sup>71</sup><https://elmouchir.caci.dz/entreprise/12457/satim-socit-dautomatisation-des-transactions-interbancaires-et-de-montique> consulté le 11 mai 2025

<sup>72</sup> Chambre Algérienne de Commerce et d'Industrie. (2024). Fiche entreprise – SATIM : Société d'automatisation des transactions interbancaires et de monétique. El Mouchir. <https://elmouchir.caci.dz/entreprise/12457/satim> consulté le 12 mai 2025

### 1.1.2.2. Des partenariats institutionnels et bancaires essentiels

Le fonctionnement de la SATIM repose également sur une forte collaboration avec plusieurs acteurs clés :

#### ➤ **La Banque d'Algérie**

La Banque d'Algérie est la banque centrale du pays. Elle joue un rôle fondamental dans la régulation du système monétaire et financier national. En plus de veiller à la stabilité de la monnaie et à la gestion des réserves de change, elle supervise les établissements financiers et oriente les grandes lignes de la politique monétaire. Concernant les paiements électroniques, elle définit les règles du jeu et accompagne la transition vers des services de paiement modernes, en soutenant des structures comme la SATIM dans leurs missions de digitalisation.

#### ➤ **Les banques commerciales algériennes**

Il s'agit des banques qui proposent des services financiers aux particuliers, aux entreprises et aux institutions. Elles peuvent être publiques (comme la BNA ou la BEA) ou privées (comme la Société Générale Algérie ou Gulf Bank). Ces banques sont en lien direct avec leurs clients et utilisent l'infrastructure fournie par la SATIM pour traiter les paiements par carte, effectuer des retraits, ou gérer les transactions entre comptes. Grâce à leur collaboration avec la SATIM, les cartes bancaires deviennent utilisables sur tous les guichets et terminaux du pays, quel que soit l'établissement émetteur.

#### ➤ **Algérie Poste**

Algérie Poste est un établissement public à caractère industriel et commercial qui assure non seulement des services postaux classiques, mais aussi des services financiers de base à travers le Compte CCP. Depuis le lancement de la carte Edahabia, Algérie Poste s'est fortement impliquée dans la monétique. Pour garantir que ses opérations par carte soient compatibles avec celles du reste du système bancaire, elle s'appuie sur les solutions techniques de la SATIM, notamment pour l'interopérabilité et la sécurité des transactions électroniques.<sup>73</sup>

---

<sup>73</sup>*Rapport annuel de la Banque d'Algérie. (2023), sur la supervision bancaire et les systèmes de paiement (pp. 118–123).*

### 1.1.2.3. Une plateforme technique au cœur du système monétique

Au quotidien, la SATIM agit comme un centre névralgique pour toutes les opérations électroniques de paiement en Algérie. Elle assure :

- La compensation interbancaire des transactions par cartes,
- La gestion du Switch monétique national, qui permet l'interopérabilité entre les différentes institutions financières,
- La certification des équipements et logiciels utilisés par les banques et les prestataires de paiement.

Grâce à cette infrastructure, elle garantit la fluidité, la sécurité et l'uniformité des paiements électroniques à l'échelle nationale.<sup>74</sup>

## 1.2. Modernisation des systèmes de paiement

La modernisation des systèmes de paiement en Algérie s'inscrit dans une dynamique plus large de transformation du secteur financier, motivée par la nécessité d'assurer des transactions plus rapides, plus fiables et mieux sécurisées. Dans un monde où la digitalisation devient incontournable, les méthodes traditionnelles de traitement des paiements montrent leurs limites, notamment en termes de délais et de risques opérationnels. Pour y répondre, la Banque d'Algérie a introduit des outils modernes tels que le RTGS (Real-Time Gross Settlement), qui permet le règlement immédiat des paiements interbancaires de grande valeur, et l'ATCI (Automatisation du Traitement des Chèques Interbancaires), qui remplace le traitement manuel des chèques par une procédure numérique automatisée. Ces dispositifs marquent une étape importante vers un système de paiement plus efficace, en phase avec les standards internationaux et les exigences d'une économie en mutation.

### 1.2.1. Real-Time Gross Settlement RTGS

Le RTGS, ou Real-Time Gross Settlement, est un système qui permet de régler les paiements importants entre banques ou institutions financières de manière instantanée. Concrètement, cela signifie que chaque transaction est traitée en temps réel, sans être groupée avec d'autres, ce qui permet un transfert rapide, sécurisé et irréversible des fonds.

---

<sup>74</sup>Rapport d'activité GIE Monétique (2020). Exercice 2020 (pp. 5–6). Disponible sur [https://giemonetique.dz/uploads/download\\_file/rapport\\_activite\\_2020.pdf](https://giemonetique.dz/uploads/download_file/rapport_activite_2020.pdf) consulté le 12 mai 2025

C'est un outil de base pour les opérations sensibles ou de grande valeur, car il garantit que l'argent arrive immédiatement à destination, réduisant ainsi tout risque de retard ou de défaut de paiement. Aujourd'hui, ce système joue un rôle essentiel dans la stabilité du système bancaire et soutient la modernisation des paiements en Algérie.<sup>75</sup>

### 1.2.1.1. Fonctionnement du RTGS en Algérie : une dynamique en temps réel au service du système bancaire

Le fonctionnement du RTGS en Algérie peut être décomposé comme suit :

#### ➤ Un système centralisé autour de la Banque d'Algérie

Le système RTGS fonctionne à travers une infrastructure centralisée placée sous le contrôle de la Banque d'Algérie. Toutes les banques opérant sur le territoire national doivent y être connectées. Chacune d'elles dispose d'un compte courant ouvert auprès de la Banque centrale, spécialement dédié à ce type d'opérations. C'est à partir de ces comptes que sont émis et reçus les paiements interbancaires.

En d'autres termes, lorsqu'une banque veut transférer une somme importante à une autre, elle initie un ordre de paiement via la plateforme RTGS. Cette opération passe immédiatement par le système central pour être validée, puis exécutée en temps réel, sans attente ni traitement groupé.<sup>76</sup>

#### ➤ Une logique de "brut pour brut" : chaque transaction est traitée seule

Contrairement à d'autres mécanismes de paiement qui s'appuient sur la compensation, le RTGS traite chaque paiement individuellement, dans son intégralité. Il ne s'agit donc pas de calculer un solde net à la fin de la journée, mais de transférer le montant total d'un compte à un autre, dès que la demande est faite.

Ce principe de "brut pour brut" a plusieurs implications :

- Il garantit un transfert immédiat des fonds,
- Il évite les risques liés aux retards ou aux refus de paiement,
- Et surtout, chaque opération est finale et irrévocable une fois qu'elle est traitée.

---

<sup>75</sup><https://www.bank-of-algeria.dz/stoodroa/2021/03/reglement200506.pdf> consulté le 13 mai 2023

<sup>76</sup>Journal officiel de la Banque d'Algérie. (2005, 13 octobre). *Règlement n°2005-04 portant sur le système de paiements : systèmes de règlements bruts en temps réel de gros montants et paiements urgents.*

Cela renforce la confiance entre les institutions bancaires et contribue à sécuriser l'ensemble du système de paiements.

### ➤ **Les conditions de traitement d'une opération RTGS**

Pour qu'un paiement soit accepté par le système RTGS, deux conditions doivent être réunies :

- La banque émettrice doit disposer de fonds suffisants sur son compte auprès de la Banque d'Algérie ;
- L'opération doit être transmise pendant les horaires d'ouverture du système (en général, entre 8h30 et 15h, du dimanche au jeudi).

Dès que ces conditions sont remplies, le système exécute l'opération en quelques secondes. La banque destinataire est alors immédiatement créditée, ce qui lui permet à son tour de mettre les fonds à disposition de son client, si besoin.<sup>77</sup>

### ➤ **Gestion de la liquidité et priorisation des paiements**

Un aspect souvent moins visible du fonctionnement du RTGS, mais tout aussi important, est la gestion de la liquidité. Comme les transactions sont réglées instantanément, les banques doivent veiller à avoir en permanence un niveau de trésorerie suffisant pour couvrir leurs engagements. Cela demande une coordination précise de leur trésorerie tout au long de la journée.

Le système permet aussi de classer les paiements par ordre de priorité. Par exemple, une banque peut choisir de donner la priorité aux paiements destinés à l'administration fiscale, au Trésor public ou à des partenaires stratégiques. Les paiements non urgents peuvent quant à eux être temporairement mis en attente, jusqu'à ce que la liquidité soit disponible.

### ➤ **Une sécurité renforcée et un suivi en temps réel**

Le système RTGS est conçu avec un haut niveau de sécurité, tant sur le plan technique que réglementaire. Toutes les opérations sont authentifiées, enregistrées et suivies en temps réel par la Banque d'Algérie, ce qui permet de détecter immédiatement toute anomalie ou tentative de fraude.

---

<sup>77</sup>Règlement de la Banque d'Algérie n°05-04 du 13 octobre 2005 relatif au système RTGS, en ligne : <https://www.bank-of-algeria.dz/stoodroa/2021/03/reglement200506.pdf> consulté le 13 mai 2023

Par ailleurs, cette traçabilité permet d'alimenter des statistiques précises sur les flux financiers interbancaires, ce qui constitue un outil précieux pour la surveillance macro prudentielle.<sup>78</sup>

### 1.2.2. L'automatisation du traitement des chèques interbancaires ATCI

L'Automatisation du Traitement des Chèques Interbancaires, ou ATCI, est une innovation technologique majeure visant à moderniser la manière dont les chèques sont traités entre banques. Traditionnellement, ce processus impliquait le déplacement physique des chèques d'une banque à une autre, ce qui engendrait des délais longs et des risques liés à la manipulation manuelle. L'ATCI, en s'appuyant sur la numérisation des chèques et la transmission électronique des informations, permet de remplacer ce traitement manuel par une chaîne entièrement automatisée. Cette transformation facilite ainsi la circulation rapide des informations et sécurise le système de paiement interbancaire, répondant aux exigences actuelles d'efficacité et de fiabilité dans les opérations financières.<sup>79</sup>

#### 1.2.2.1. Numérisation et transmission électronique

Le cœur du système ATCI repose sur la conversion des chèques physiques en images numériques. Lorsqu'un chèque est remis à une agence bancaire, il est scanné pour générer une image de haute qualité, fidèle à l'original. Parallèlement, les informations essentielles liées au chèque telles que le montant, le numéro du compte émetteur, la date, et le numéro du chèque sont extraites et structurées sous forme de données électroniques. Ces éléments sont ensuite envoyés sous forme sécurisée aux centres de compensation, où se fait la validation interbancaire. Cette dématérialisation permet d'éliminer le transport physique des chèques, limitant ainsi les risques de pertes ou de fraudes, tout en accélérant considérablement le temps de traitement.

#### 1.2.2.2. Automatisation des contrôles et de la compensation

L'un des avantages majeurs de l'ATCI réside dans l'automatisation des contrôles nécessaires avant la compensation bancaire. Le système analyse automatiquement la conformité des données fournies, vérifie la validité des signatures électroniques ou scannées, et détecte les anomalies potentielles, telles que des montants incohérents ou des chèques

---

<sup>78</sup><https://www.bis.org/cpmi/publ/d101.htm> consulté le 14 mai 2023

<sup>79</sup>Ghouzi, M. L. (2020). *Le rôle de la télé-compensation dans le développement et la modernisation des moyens de paiement dans les banques commerciales algériennes*. *Revue des Sciences Économiques, de Gestion et Sciences Commerciales*, 16(2), 417–436.

suspects. Cette automatisation réduit non seulement les erreurs humaines, mais améliore aussi la sécurité du système en détectant rapidement les tentatives de fraude. Par ailleurs, le calcul des montants à compenser entre banques est effectué de manière informatique, ce qui permet d'accélérer le règlement des transactions. Cette automatisation favorise un cycle de paiement plus court, contribuant ainsi à une meilleure gestion de la trésorerie bancaire et à une plus grande fluidité des échanges financiers au sein du système bancaire national.<sup>80</sup>

### Section 2 : Le Groupement d'intérêt Économique Monétique en Algérie

Créé en 2005, le Groupement d'Intérêt Économique Monétique (GIE Monétique) est un acteur central dans le processus de modernisation des paiements électroniques en Algérie. Il regroupe les principales banques et établissements financiers du pays, autour d'une mission commune : promouvoir une infrastructure de paiement unifiée, accessible, et techniquement avancée. Cette section examine trois aspects clés de son action : l'interbancaireté, l'interopérabilité et la dématérialisation des paiements.

#### 2.1. L'interbancaireté : construire un réseau bancaire ouvert et connecté

Avant la création du GIE Monétique, le paysage bancaire algérien était caractérisé par un cloisonnement technique et institutionnel. Chaque banque disposait de son propre réseau de distributeurs automatiques, avec ses propres cartes, ses propres logiciels, et ses propres règles de fonctionnement. Cela empêchait toute interaction entre les systèmes bancaires, et compliquait considérablement l'expérience des usagers. En pratique, un client ne pouvait utiliser sa carte que dans les DAB de sa propre banque, ce qui limitait fortement l'utilité des moyens de paiement électroniques.<sup>81</sup>

##### 2.1.1. La mission du GIE Monétique

Le GIE Monétique, a été conçu justement pour répondre à cette fragmentation. Sa mission : poser les bases d'un système de paiement plus intégré, plus accessible, et mieux coordonné. Une des premières réalisations majeures dans ce sens a été la mise en place de la **carte CIB**, carte interbancaire utilisable dans tous les distributeurs automatiques de billets (DAB) et terminaux de paiement électronique (TPE) du réseau national, quelle que soit la

---

<sup>80</sup>Benazzouz, D. & Mouterfi, A. « Diagnostique et perspectives du e-paiement en Algérie », *Journal of economics, finance and business (JEFB)*, vol. 7 n°2, Septembre 2022, p. 7

<sup>81</sup><https://giemonetique.dz/qui-sommes-nous> consulté le 15 mai 2025

banque émettrice. Cette carte a permis aux clients de gagner en autonomie et en souplesse, et a largement contribué à développer les paiements électroniques en Algérie.<sup>82</sup>

### 2.1.2. Avancées et limites actuelles

Malgré les progrès réalisés, certaines difficultés freinent encore l'usage généralisé des services interbancaires.

- L'interconnexion des banques grâce à l'interbancaireté représente une avancée majeure vers un système de paiement national plus intégré et cohérent.
- Aujourd'hui, les retraits d'argent aux distributeurs automatiques interbancaires fonctionnent bien et sont largement accessibles aux usagers.
- En revanche, les paiements par carte chez les commerçants restent encore difficiles à généraliser, en particulier dans les petites boutiques ou zones rurales.
- Plusieurs freins expliquent cette situation :
  - ✓ Les frais interbancaires liés aux transactions, qui peuvent décourager les banques ou les commerçants d'adopter les terminaux de paiement électronique (TPE) ;
  - ✓ Le manque d'un standard technique uniforme, ce qui complique l'installation et l'utilisation des TPE chez de nombreux petits commerçants.
- Ces obstacles montrent que la modernisation des paiements électroniques ne dépend pas uniquement des technologies, mais aussi de facteurs économiques et commerciaux.
- Pour réussir cette transition, il est nécessaire de mettre en place des mesures d'incitation, comme des réductions de frais ou des campagnes de sensibilisation.
- Enfin, simplifier les procédures et harmoniser les normes techniques pourrait faciliter l'adoption des paiements électroniques à grande échelle.<sup>83</sup>

---

<sup>82</sup> *Rapport annuel de la banque d'Algérie sur le secteur bancaire et les moyens de paiement (2023) Alger pp. 45-47.*

<sup>83</sup> <https://www.scribd.com/document/545976769/Essai-d-Analyse-Des-Obstacles-Au-Developpement-de-La-Monetique-en-Algerie> consulté le 15 mai 2025

### 2.1.3. Impact sur les usagers et la confiance

L'interbancaire a facilité l'accès aux services bancaires pour un grand nombre d'utilisateurs, notamment grâce à la possibilité d'utiliser leur carte dans la majorité des distributeurs automatiques à travers le pays.

- Cette extension progressive à un nombre croissant de points de vente permet aux clients de régler leurs achats par carte, ce qui représente une réelle avancée dans la généralisation des paiements électroniques.
- En rendant les transactions plus simples et plus accessibles, cette interconnexion renforce la confiance des utilisateurs dans les moyens de paiement numériques, souvent perçus auparavant comme complexes ou peu sûrs.
- La facilité d'utilisation des cartes dans divers établissements réduit la nécessité de recourir systématiquement à l'argent liquide, ce qui contribue à une réduction progressive de la dépendance au cash dans la vie quotidienne.
- Cette évolution favorise également l'inclusion financière, en particulier pour les populations éloignées des agences bancaires ou peu familiarisées avec les technologies numériques.
- L'interbancaire agit comme un levier pour améliorer l'expérience client, développer l'adoption des paiements électroniques, et renforcer la confiance globale dans le système bancaire algérien.<sup>84</sup>

### 2.2. L'interopérabilité : une infrastructure cohérente et inclusive pour les paiements électroniques

L'interopérabilité n'est pas seulement un concept technique. Dans le contexte de la monétique, elle représente la capacité de différents systèmes, dispositifs et plateformes qu'ils soient bancaires ou non à fonctionner ensemble de manière harmonieuse. Contrairement à l'interbancaire, qui se concentre principalement sur les relations entre banques, l'interopérabilité va plus loin : elle englobe tous les acteurs de l'écosystème des paiements, y

---

<sup>84</sup>Lazreg, M., & Goudih, D. (2016). *Un essai d'analyse sur l'utilisation de la carte électronique de retrait et de paiement interbancaire (CIB) en Algérie*. *Revue de la Recherche Économique et Financière, Université Larbi Ben M'hidi – Oum El Bouaghi*, n°6, pp. 19-40.

compris les institutions non bancaires comme Algérie Poste, les opérateurs de téléphonie mobile ou encore les fintechs.

Cette exigence technique est devenue indispensable dans un monde où les utilisateurs attendent une expérience fluide, rapide et sécurisée. En Algérie, où la digitalisation des services financiers avance progressivement, le GIE Monétique a joué un rôle déterminant pour poser les bases d'un système intégré.<sup>85</sup>

### 2.2.1. Le rôle central du GIE Monétique dans l'harmonisation des technologies

Depuis sa création, le GIE Monétique s'est attelé à développer une architecture nationale de paiement qui repose sur des normes communes. Cette harmonisation permet aux cartes bancaires (comme la carte CIB ou la carte Edahabia), aux TPE (Terminaux de Paiement Électronique), aux distributeurs automatiques, et aux plateformes de paiement en ligne ou mobile, de « parler le même langage ». Grâce à cette compatibilité, un client peut par exemple utiliser une carte bancaire émise par une banque publique pour payer chez un commerçant équipé d'un TPE d'une banque privée, ou encore effectuer des opérations via des applications comme BaridiMob ou Wimpay sans restriction de réseau.

L'adoption de protocoles communs et de systèmes interconnectés permet ainsi d'éviter la fragmentation du marché, un problème rencontré dans plusieurs pays où chaque banque développe sa propre solution sans coordination. Le cas algérien se distingue par une volonté claire de centralisation et d'ouverture, qui vise à construire un espace monétique cohérent, propice à la modernisation financière<sup>86</sup>

### 2.2.2. Des exemples concrets d'interopérabilité réussie

Un des exemples les plus visibles d'interopérabilité en Algérie est l'introduction du paiement sans contact. Aujourd'hui, les cartes CIB et Edahabia peuvent être utilisées dans de nombreux points de vente équipés de TPE compatibles, quel que soit l'établissement émetteur ou le commerçant concerné. Ce mode de paiement, en plus d'être rapide, répond aux attentes post-Covid en matière de sécurité sanitaire.

---

<sup>85</sup><https://www.aps.dz/sante-science-technologie/169414-gie-monetique-lancement-de-l-interopabilite-des-paiements-mobiles-au-cours-de-l-annee-2024> consulté le 16 mai 2025

<sup>86</sup>Banque d'Algérie, *Rapport annuel 2023*, Chapitre 4 : « Développement des moyens de paiement électroniques et rôle du GIE Monétique », p. 87

Un autre exemple est celui des portefeuilles électroniques. Des solutions comme BaridiMob (proposée par Algérie Poste) ou Wimpay (liée au secteur bancaire) permettent aujourd'hui de réaliser des virements, des paiements de factures ou des achats en ligne en toute simplicité. Ce fonctionnement intégré n'aurait pas été possible sans une forte interopérabilité entre les différents systèmes de gestion de comptes, les canaux de paiement, et les bases de données bancaires.<sup>87</sup>

### 2.2.4. Un levier pour l'inclusion financière et la numérisation de l'économie

L'interopérabilité ne profite pas seulement aux institutions financières, elle constitue aussi un levier majeur pour l'inclusion financière. En facilitant l'accès universel aux services de paiement, même dans les zones rurales ou mal desservies, elle permet à un plus grand nombre de citoyens d'intégrer le système économique formel. De plus, elle soutient le développement du e-commerce, en rendant les paiements en ligne plus accessibles et sécurisés.

Dans une économie où le cash reste dominant, ces avancées sont essentielles pour stimuler la confiance, améliorer la transparence des échanges, et soutenir la transition vers une société plus digitalisée.

Ces avancées montrent l'effort national pour moderniser l'écosystème des paiements, dans une logique d'intégration et de simplification. L'analyse suivante portera sur les chiffres concrets de cette dématérialisation.<sup>88</sup>

### 2.3. La dématérialisation en chiffres : indicateurs et avancées

La dématérialisation des paiements désigne la transition du paiement physique (espèces, chèques) vers des paiements numériques (cartes, virements électroniques, paiement mobile). C'est un indicateur fort du développement de l'économie numérique et de l'inclusion financière.

En Algérie, la dématérialisation progresse mais reste confrontée à plusieurs défis, notamment culturels (attachement au cash), technologiques (infrastructures encore limitées), et réglementaires. Toutefois, les chiffres montrent une évolution encourageante :

---

<sup>87</sup>Rapport Ministère des Finances - Direction Générale du Trésor, sur la transformation digitale des moyens de paiement en Algérie, 2024, p. 45-50.

<sup>88</sup>Rapport de la banque d'Algérie, sur l'inclusion financière et la digitalisation de l'économie en Algérie, 2024, pp. 60-68.

**Tableau 3 : État des moyens de paiement électroniques en Algérie (2024)**

Indicateur	Valeur (2024)	Évolution
<b>Cartes interbancaires (CIB)</b>	4 239 021 cartes	+5 % par rapport à 2023
<b>Cartes Edahabia (Algérie Poste)</b>	15 605 882 cartes	+25 % par rapport à 2023
<b>Total des cartes de paiement</b>	<b>19 844 903 cartes</b>	+20 % sur un an
<b>TPE (Terminaux de paiement électronique)</b>	68 140 TPE actifs	+28 % par rapport à 2023
<b>Paiement en ligne (via Internet)</b>	≈ 20 millions d'opérations	+28 % en nombre (sans le montant inclus)
<b>Paiement mobile (BaridiMob, Mobicash...)</b>	≈ 58 millions d'opérations	+49 % en nombre

*Source : tableau réalisé par nous même à partir des données issues du rapport 2024 du GIE Monétique – <https://giemonetique.dz>*

**Tableau 4 : Moyens de paiement électroniques – Algérie vs Tunisie (année 2024)**

Moyens de paiement	Algérie	Tunisie
TPE en service	68 140 TPE	36 000 TPE
Cartes CIB	4,23 millions CIB (sur un total de 19,84 M cartes)	7,1 millions cartes bancaires (Visa, Mastercard, etc.)
DAB/GAB	3 942 DAB	3 235 DAB

*Source :Tableau réalisé par nous même à partir des données officielles du GIE Monétique (Algérie) (<https://giemonetique.dz>) et de la Banque Centrale de Tunisie (<https://www.bct.gov.tn>), rapports 2024.*

En ce qui concerne les moyens de paiement électroniques, l’Algérie et la Tunisie ont chacune leurs particularités en 2024. Si on regarde les terminaux de paiement électronique (TPE), l’Algérie en compte environ 68 000, ce qui montre un développement rapide et un vrai effort pour encourager les paiements sans espèces. La Tunisie, elle, dispose d’environ 36 000 TPE, un chiffre plus modéré, qui reflète une situation un peu plus stable, peut-être parce que le système y est plus mature.

Pour les cartes bancaires, l’Algérie a environ 4,2 millions de cartes interbancaires (CIB), auxquelles il faut ajouter beaucoup de cartes Edahabia émises par Algérie Poste, ce qui

élargit considérablement le nombre total de cartes. En Tunisie, il y a un peu plus de 7 millions de cartes bancaires, dont les plus courantes sont Visa ou Mastercard, ainsi que des cartes locales. Cela montre que dans les deux pays, les cartes restent un moyen important, même si leurs usages peuvent varier.

Du côté des distributeurs automatiques de billets (DAB), l'Algérie en possède presque 4 000, tandis que la Tunisie en a un peu plus de 3 200. Malgré une population plus faible, la Tunisie a presque autant de DAB, ce qui peut indiquer une meilleure couverture par habitant.

Enfin, pour les transactions réalisées via TPE, l'Algérie a enregistré plus de 5,5 millions de paiements, pour une somme totale qui dépasse les 44 milliards de dinars algériens, ce qui représente une forte augmentation en un an. En Tunisie, les chiffres précis sur ce point sont moins accessibles, mais on sait que les paiements par carte sont en hausse, même si les espèces restent très présentes.

En résumé, l'Algérie est en train de rattraper son retard avec une croissance rapide des outils de paiement électroniques, tandis que la Tunisie a un système plus ancien, un peu plus stable, où les paiements en espèces ont encore une grande place. Chaque pays avance à son rythme, avec des forces et des limites propres.

### **Section 3 : Obstacles de généralisation des moyens de paiement**

En Algérie, les banques commencent à adopter des outils numériques et à proposer des services modernes comme les paiements en ligne ou les applications mobiles. Mais pour que cette transformation réussisse vraiment, il faut aussi que le cadre réglementaire suive. En effet, même si l'innovation est importante pour améliorer les services bancaires et rendre le système plus compétitif, elle doit être encadrée par des lois claires qui assurent à la fois la sécurité des utilisateurs et la stabilité du système.

Actuellement, plusieurs blocages juridiques et institutionnels freinent le développement de la finance numérique dans le pays. On va donc voir ici les principaux problèmes, ainsi que quelques pistes d'amélioration pour accompagner ce changement.

#### **3.1. Un cadre juridique pas encore adapté aux nouvelles technologies**

L'Algérie veut moderniser son secteur bancaire, mais elle se heurte à un cadre juridique qui ne suit pas vraiment les évolutions technologiques. Résultat : il est difficile pour les banques ou les entreprises innovantes de proposer des services numériques efficaces et

sécurisés. Sans un cadre légal solide, il est compliqué de construire un écosystème digital fiable.

### 3.1.1. Des lois trop anciennes pour suivre le rythme du numérique

Les textes de loi qui régissent le secteur bancaire datent surtout des années 1990, comme la loi 90-10 sur la monnaie et le crédit. À cette époque, Internet et les smartphones n'étaient pas encore largement utilisés. Ces lois ne prennent donc pas en compte des évolutions comme :

- Les banques 100 % en ligne qui n'ont pas d'agences physiques ;
- Les services bancaires sur mobile, très développés ailleurs en Afrique mais encore rares en Algérie
- Les crypto-actifs et la blockchain, qui changent la manière de faire des transactions
- La signature électronique ou les contrats dématérialisés
- La sécurité des données, devenue essentielle face aux cyberattaques.
- À cause de ce retard, l'Algérie se retrouve avec un système qui n'encadre pas bien les innovations locales, tout en restant à l'écart des standards internationaux comme ceux en Europe.

### 3.1.2. L'absence d'un statut pour les fintechs

Les fintechs (startups qui proposent des services financiers numériques) sont devenues très importantes dans beaucoup de pays. Elles facilitent l'accès aux services bancaires pour des personnes qui n'ont pas forcément de compte en banque, comme les jeunes ou les habitants des zones rurales. Mais en Algérie, même si quelques initiatives commencent à apparaître, il n'existe aucun cadre légal clair pour ces entreprises.<sup>89</sup>

Ce vide juridique pose plusieurs problèmes :

- Les investisseurs hésitent à financer ces startups, car le cadre est trop incertain.
- Les jeunes développeurs ou entrepreneurs sont découragés ou se tournent vers d'autres domaines.
- L'Algérie perd en compétitivité face à d'autres pays africains comme le Maroc ou le Kenya, qui ont déjà mis en place des lois pour soutenir les fintechs.

---

<sup>89</sup>Zehaf, M. (2022). Modernisation du système bancaire et inclusion financière en Algérie : enjeux, obstacles et perspectives. *Revue Économie & Finance*, Université de Béjaïa.

- Il serait donc important de créer un cadre juridique simple mais encadré, pour permettre à ces entreprises de se développer et d’apporter de nouvelles idées au secteur bancaire.

### 3.1.3. Un retard dans la dématérialisation et la confiance numérique

Un autre obstacle, c’est le manque de reconnaissance juridique pour les documents numériques. Par exemple :

- La signature électronique n’est pas encore totalement acceptée dans la pratique, malgré une loi de 2015.
- Beaucoup de démarches bancaires nécessitent toujours de se rendre physiquement à l’agence.
- L’archivage numérique n’est pas organisé de manière uniforme au niveau national ;
- Les autorités chargées de certifier les signatures électroniques ou d’authentifier les documents ne sont pas encore pleinement opérationnelles.

Tout cela ralentit les banques, complique les démarches pour les clients, et crée un flou juridique en cas de problème.

En résumé, pour que la digitalisation du secteur bancaire en Algérie fonctionne, il faut moderniser non seulement les technologies utilisées, mais aussi tout l’environnement juridique. Cela passe par la mise à jour des lois existantes, la création d’un cadre pour les fintechs, et la reconnaissance officielle des documents numériques. C’est une condition essentielle pour construire un système bancaire plus moderne, plus sûr et plus accessible à tous.<sup>90</sup>

### 3.2. Une régulation encore trop centralisée et peu souple

Avec le développement rapide des technologies dans le domaine bancaire, la régulation doit elle aussi évoluer. Il faut trouver un équilibre entre deux choses : garder la stabilité du système financier et, en même temps, encourager les nouvelles idées. En Algérie, c’est surtout la Banque d’Algérie qui gère la régulation. Elle joue plusieurs rôles à la fois : banque centrale, contrôleur des banques et superviseur du système monétaire. Même si cette organisation est importante pour assurer le bon fonctionnement du secteur, elle montre aussi ses limites dans un contexte où tout change très vite.

---

<sup>90</sup>Rapport annuel de la banque d’Algérie sur la stabilité financière, 2022, pp. 34–36.

### 3.2.1. Une régulation trop centralisée et lente

Le système de régulation en Algérie reste très centralisé. Toutes les décisions importantes passent par la Banque d'Algérie : donner des autorisations, valider de nouveaux services, surveiller les technologies, etc. Ce modèle est hérité d'une époque où l'État avait un contrôle fort sur l'économie, mais aujourd'hui, il manque de flexibilité.

Voici quelques problèmes qui en découlent :

- **Des démarches longues :** Obtenir une autorisation pour lancer un nouveau produit ou un service numérique peut prendre plusieurs mois, voire des années. Ce délai décourage les innovations.
- **Peu de numérisation :** La plupart des démarches se font encore en version papier, ce qui ralentit tout le processus et complique le suivi des dossiers.
- **Manque de coordination :** Il y a peu d'échanges entre les différentes institutions (impôts, douanes, télécommunications, etc.), alors qu'une vraie régulation du numérique nécessite une coopération entre plusieurs acteurs.
- **Trop de prudence :** Par peur de déstabiliser le système, la Banque d'Algérie adopte souvent une attitude très conservatrice.
- **Résultat :** au lieu d'encadrer les innovations, elle les bloque parfois.
- Ce modèle rigide ne permet pas de s'adapter aux changements rapides du monde bancaire, qui demande plus de réactivité et d'agilité.<sup>91</sup>

### 3.2.2. L'absence de mécanismes souples comme les "regulatory sandbox"

Dans plusieurs pays, des outils ont été mis en place pour tester de nouvelles idées sans danger. L'un des plus connus est le regulatory sandbox. C'est un espace où les entreprises peuvent expérimenter leurs produits financiers innovants en étant encadrées par les autorités. Ce système permet :

- De repérer les risques avant de lancer les produits au grand public.
- D'adapter petit à petit la réglementation.
- De créer un dialogue entre innovateurs et régulateurs.
- De lancer plus rapidement de nouveaux services.

---

<sup>91</sup> Rapport d'Algérie Poste, bulletin d'information sur les innovations numériques, 2023, pp. 12–15.

En Algérie, il n'existe pas encore de sandbox. Ce manque bloque les startups et les banques qui voudraient innover. Elles n'ont pas de cadre pour tester leurs idées sans passer par le long processus habituel.

À l'inverse, des pays comme le Maroc, la Tunisie, le Nigeria ou le Rwanda ont mis en place ce type de mécanismes. Cela a permis à ces pays d'encourager l'innovation financière, de mieux intégrer les populations non bancarisées, et de renforcer les compétences des autorités de régulation.

### 3.2.3. Une régulation encore trop rigide et éloignée de l'innovation

En plus de son organisation centralisée, la culture de régulation en Algérie reste très classique. Elle est surtout axée sur le contrôle, après coup, au lieu d'accompagner les acteurs dès le départ. Il n'y a pas de service dédié à la transformation numérique à la Banque d'Algérie. Aucun programme de veille technologique n'est mis en place pour suivre les évolutions, collaborer avec des chercheurs, ou proposer des réformes.

Cela crée un écart entre :

- Les banques traditionnelles, souvent peu motivées à innover.
- Les startups financières, qui n'ont pas de reconnaissance officielle.
- Et la Banque d'Algérie, qui reste distante et difficile à approcher pour les jeunes acteurs du secteur.

Pour changer cette situation, il serait utile :

- De créer un département dédié à l'innovation financière.
- De mettre en place un observatoire de la digitalisation bancaire.
- De former les régulateurs aux nouvelles technologies (block Chain, cyber sécurité, data science, etc.),
- Et de favoriser la collaboration entre secteur public et privé.<sup>92</sup>

### 3.3. Problèmes de gouvernance, manque de transparence et lourdeurs administratives

Même si le secteur bancaire en Algérie cherche à évoluer, plusieurs problèmes liés à la gouvernance et à l'administration compliquent cette transition. Ces difficultés ne sont pas

---

<sup>92</sup>Boulaïlib, S. (2022). Réforme du cadre réglementaire face à la digitalisation du secteur bancaire en Algérie. *Revue des Sciences Économiques et Financières*, Université de Tlemcen.

seulement techniques, elles viennent aussi d'habitudes anciennes, d'un manque de clarté dans les règles, et d'une administration publique qui peine à se digitaliser. Voici les principaux blocages rencontrés :

### 3.3.1. Une culture bureaucratique encore très présente

L'une des principales barrières à la modernisation du système bancaire en Algérie, c'est l'héritage d'une culture administrative très rigide, qui provient du modèle étatique centralisé. Dans ce type d'environnement, l'innovation est souvent perçue comme risquée, surtout dans les institutions publiques où un échec peut avoir des conséquences directes pour les responsables.

On peut observer plusieurs blocages liés à cette culture :

- Une peur du risque, qui pousse à refuser les nouvelles idées plutôt que d'essayer de les encadrer et les tester,
- Une centralisation excessive des décisions, ce qui rend l'adoption de nouvelles technologies lente et compliquée,
- Des démarches trop basées sur la procédure plutôt que sur les résultats, avec beaucoup de paperasse et de répétitions inutiles,
- Un manque de formation continue sur les outils numériques, ce qui renforce la méfiance à l'égard de ces technologies et crée un décalage entre générations dans le secteur bancaire.
- Ce système freine aussi la coopération entre le public et le privé, la reconnaissance des fintechs, et l'implication des professionnels du terrain dans la conception des politiques bancaires.<sup>93</sup>

### 3.3.2. Une administration publique encore peu numérisée

Un autre grand obstacle, c'est le retard dans la numérisation des services publics, qui empêche une vraie coordination avec les banques. Tant que les institutions publiques ne sont pas digitalisées, les banques ne peuvent pas automatiser leurs services de manière efficace.

Voici quelques exemples concrets :

---

<sup>93</sup> N. Zehaf, *Réformes réglementaires et finance inclusive en Algérie*, Centre d'Études Économiques d'Alger, 2025, pp. 44–48

- Ouvrir un compte nécessite souvent de se déplacer physiquement et de fournir plusieurs documents papier, car il n’y a pas de système en ligne fiable pour vérifier l’identité ou la situation fiscale du client
- Évaluer les risques liés à un client (surendettement, casier judiciaire, antécédents de crédit) est compliqué sans accès aux fichiers nationaux
- Lutter contre la fraude devient difficile si les données bancaires ne peuvent pas être croisées avec celles des impôts, des douanes ou des notaires.

En plus de ralentir les procédures, ce manque d’interconnexion oblige à faire appel à plus de personnel pour gérer les dossiers, ce qui augmente les risques d’erreurs, de favoritisme, voire de corruption.

### 3.3.3. Une transparence réglementaire insuffisante

Dans le secteur bancaire, la transparence est essentielle pour donner confiance aux investisseurs, aux startups et même aux banques elles-mêmes. Pourtant, en Algérie, la réglementation manque souvent de clarté :

- Les conditions d’agrément pour ouvrir une banque ou lancer un produit financier ne sont pas toujours bien expliquées ni accessibles publiquement.
- Certaines décisions sont prises sans consultation ni communication préalable avec les professionnels du secteur.
- Le système de sanctions n’est pas toujours clair, ce qui crée un climat de peur et d’incertitude.
- Les données économiques et bancaires sont publiées avec du retard, ou de manière incomplète, ce qui complique le travail des chercheurs et la prise de décision des investisseurs.
- Ce manque de transparence pousse les acteurs à adopter une attitude d’attente : mieux vaut ne rien tenter que de risquer de tomber sur une règle imprévisible ou mal appliquée. Cela freine clairement l’innovation.<sup>94</sup>

### 3.4. Enjeux liés à la cyber sécurité et à la confiance numérique

Avec la digitalisation croissante du secteur bancaire algérien qu’il s’agisse des applications mobiles, des services bancaires en ligne ou de l’interconnexion des systèmes les

---

<sup>94</sup>N. Zehaf, *Cybersécurité bancaire et protection des données personnelles*, *Revue Maghrébine des Études Financières*, 2024, pp. 29–33.

questions de cyber sécurité et de protection des données deviennent centrales. Une transformation numérique réussie ne peut se faire sans que les clients aient pleinement confiance dans la sécurité des technologies utilisées. Or, en l'absence d'un cadre légal et technique solide, cette confiance reste fragile.

### 3.4.1. Protection des données personnelles : un cadre juridique encore trop flou

Quand on parle de digitalisation bancaire, l'un des aspects les plus sensibles concerne la protection des données personnelles. Chaque fois qu'un client effectue une opération que ce soit une consultation de compte, un virement ou un paiement des données précieuses sont générées. Cela inclut l'identité, les historiques de transactions, les habitudes de consommation, etc.

Le problème, en Algérie, c'est que ces données ne sont pas encore protégées par une loi claire et actualisée. Cela crée plusieurs zones de risque :

- Les clients ne savent pas toujours comment leurs données sont utilisées ou partagées, car les banques ne sont pas obligées de les informer précisément.
- Il n'existe pas de droits numériques bien définis pour les usagers : pas de droit à l'oubli, ni de mécanisme clair pour corriger ou supprimer ses informations personnelles.
- Les données peuvent parfois être transférées à l'étranger (par exemple via des logiciels bancaires étrangers), sans contrôle ni garantie suffisante.
- Certaines données sont utilisées à des fins commerciales (publicité ciblée, offres personnalisées) sans que les clients puissent vraiment s'y opposer ou même être informés.

Ce manque de transparence rend les gens méfiants. Beaucoup préfèrent encore utiliser du cash ou éviter les applications bancaires, par peur d'un vol de données ou d'un usage abusif.<sup>95</sup>

### 3.4.2. Cyberattaques : une menace de plus en plus sérieuse

En devenant de plus en plus connectées, les banques algériennes sont aussi plus vulnérables aux cyber menaces. Ces dernières années, les attaques visant les institutions financières se sont multipliées partout dans le monde : vols d'informations, piratage de distributeurs automatiques, blocages de serveurs par rançongiciels (ransomware), fraudes par phishing, etc.

---

<sup>95</sup>Y. Benhabib, *Transformation digitale des institutions financières algériennes*, Casbah, 2021, pp. 91–95

En Algérie, plusieurs éléments augmentent le risque :

- Beaucoup de banques utilisent encore des systèmes informatiques anciens et mal sécurisés, ce qui les rend plus faciles à attaquer.
- Les employés ne sont pas toujours formés aux bons réflexes en cyber sécurité (comme reconnaître un email piégé, sécuriser leurs mots de passe, ou mettre à jour leurs logiciels).
- Il n'existe pas de centre spécialisé pour coordonner les réponses aux attaques au niveau national dans le domaine bancaire.
- Les attaques ne sont pas toujours communiquées publiquement, ce qui empêche les autres établissements d'apprendre de ces incidents et de renforcer leur défense.
- Une attaque grave pourrait avoir des conséquences sur l'ensemble du système bancaire, en provoquant une perte de confiance massive chez les clients.

### 3.4.3. Une stratégie de cyber sécurité devient indispensable

Face à ces défis, il est urgent que l'Algérie mette en place une stratégie nationale de cyber sécurité pour le secteur bancaire. Cette stratégie devrait reposer sur plusieurs actions concrètes :

- Adopter une loi sur la protection des données personnelles, qui s'inspire de modèles internationaux comme le RGPD en Europe.
- Créer un organisme spécialisé pour surveiller la cyber sécurité dans les banques, fixer les normes à respecter et intervenir rapidement en cas d'attaque.
- Encourager les banques à utiliser des technologies de sécurité avancée, comme la cryptographie, la biométrie ou les systèmes de détection des intrusions.
- Mettre en place une assurance contre les cyberrisques, pour que les banques puissent couvrir leurs pertes en cas d'incident grave.
- Lancer des campagnes de sensibilisation destinées au grand public et aux employés, pour développer une culture numérique plus responsable et vigilante.<sup>96</sup>

### 3.5. Perspectives de réforme et leviers de transformation

Le système bancaire algérien se trouve aujourd'hui à un tournant décisif. Pour accompagner efficacement sa transformation numérique, les réformes à envisager doivent aller au-delà de la simple modernisation technique. Il s'agit de repenser tout l'écosystème

---

<sup>96</sup>Banxy, Banque mobile et services digitaux en Algérie, 2023, pp. 20–23.

bancaire, avec une vision plus ouverte, plus innovante et plus inclusive. L'objectif est double : améliorer la performance des services financiers, tout en rendant ces services accessibles à l'ensemble de la population, en particulier les groupes encore marginalisés.

### 3.5.1. Un cadre légal plus moderne, souple et tourné vers l'innovation

L'un des premiers chantiers de réforme concerne la mise à jour du cadre juridique qui encadre les activités bancaires. Aujourd'hui, plusieurs textes sont dépassés et ne tiennent pas compte des réalités numériques actuelles. Pour accompagner le changement, il faudrait mettre en place une législation plus flexible et évolutive, capable de suivre les avancées technologiques.

Cela pourrait passer par :

- Une loi dédiée aux services financiers numériques, pour encadrer clairement la banque mobile, les paiements électroniques ou encore les opérations à distance.
- La création d'un statut officiel pour les fintechs, afin de faciliter leur insertion dans le marché, en leur garantissant un cadre clair et sécurisé.
- Un dispositif national de cyber sécurité bancaire, avec des règles strictes de protection des données et des mécanismes d'intervention rapide en cas d'incident.
- La reconnaissance juridique de la signature électronique, des contrats numériques et des technologies comme la block Chain.
- Un cadre pour l'intelligence artificielle dans les services financiers, pour s'assurer que l'usage des algorithmes soit éthique, transparent et non discriminatoire.<sup>97</sup>

Un cadre moderne permettrait de renforcer la confiance des citoyens, d'attirer plus d'investissements dans la fintech, et de positionner l'Algérie comme un acteur sérieux dans la finance digitale régionale.

### 3.5.2. Un modèle de régulation plus collaboratif et innovant

Aujourd'hui, la régulation du secteur bancaire repose presque exclusivement sur la Banque d'Algérie. Pourtant, dans un monde numérique en constante évolution, il devient nécessaire de diversifier les sources de décision et de favoriser un dialogue entre les institutions.

---

<sup>97</sup>Algérie Poste, *Bulletin d'information sur les innovations numériques, 2023*, pp. 12–15.

La création d'un Comité national pour la régulation numérique et financière, regroupant les autorités financières, les télécommunications, les experts en cybersécurité, les chercheurs, et les représentants du secteur privé, pourrait jouer un rôle clé. Ce comité aurait plusieurs missions :

- Suivre les évolutions technologiques et anticiper leurs impacts sur le secteur bancaire.
- Coordonner les politiques publiques liées à la digitalisation financière.
- Soutenir les projets innovants à travers un cadre d'expérimentation (sandbox).
- Impliquer les citoyens dans les choix réglementaires à travers des consultations publiques.

### 3.5.3. Promouvoir la finance inclusive pour toucher les populations exclues

La transformation du système bancaire ne peut être complète sans une véritable inclusion financière. Aujourd'hui, une grande partie des Algériens, notamment dans les zones rurales ou sahariennes, n'ont pas accès à des services bancaires adaptés. La digitalisation peut justement offrir des solutions innovantes pour combler cette fracture.

Parmi les pistes à explorer :

- Encourager le développement des néo-banques, accessibles depuis un smartphone, avec des services simples et peu coûteux.
- Soutenir la microfinance digitale, pour offrir des crédits et de l'épargne via mobile à ceux qui n'ont pas accès à la banque classique.
- Développer les coopératives de crédit locales, gérées de manière participative, notamment dans les milieux agricoles et artisanaux.
- Créer des partenariats entre les banques et les opérateurs télécoms, afin d'élargir la couverture des services financiers grâce au réseau mobile.<sup>98</sup>

Pour que ces modèles réussissent, l'État doit également :

- Adapter la loi pour reconnaître ces nouvelles formes de finance.
- Récompenser fiscalement les initiatives qui ciblent les populations vulnérables.
- Introduire l'éducation financière dans les écoles, pour que chacun maîtrise les bases de la gestion d'argent.

---

<sup>98</sup>, Rapport annuel de la Banque d'Algérie sur la stabilité financière, 2022, pp. 34–36.

## **Chapitre 2 : La modernisation des moyens de paiement en Algérie**

---

- Proposer des interfaces multilingues, notamment en tamazight ou en arabe dialectal, afin de ne pas exclure certaines catégories de la population.

L'objectif est clair : permettre à chaque citoyen, quel que soit son profil, de bénéficier de

Services financiers modernes, sûrs et accessibles, et ainsi favoriser une croissance plus juste et durable.<sup>99</sup>

### **Conclusion**

À travers ce chapitre, nous avons constaté que la technologie transforme peu à peu les moyens de paiement en Algérie. Même si l'argent liquide reste largement utilisé, les outils numériques comme les cartes bancaires, les virements électroniques ou les applications mobiles prennent de plus en plus de place.

Cette évolution reste lente, mais elle est portée par une volonté de modernisation. Pour que cette transition réussisse, il faudra surtout renforcer la confiance des citoyens, améliorer l'accès aux services bancaires et continuer à développer les infrastructures numériques.

---

<sup>99</sup>Zehaf, M. (2022). Modernisation du système bancaire et inclusion financière en Algérie : enjeux, obstacles et perspectives. *Revue Économie & Finance*, Université de Béjaïa.

**Chapitre 3**  
**Etude de cas –la Modernisation des**  
**moyens de Paiement au sein de la**  
**BADR De Tizi-Ouzou**

## **Introduction**

La Banque de l’Agriculture et du Développement Rural (BADR) occupe une place essentielle dans le paysage économique algérien, notamment en tant qu’acteur majeur dans le financement du secteur agricole. Son rôle dépasse largement ce domaine, puisqu’elle intervient activement dans le soutien aux initiatives de développement, en accompagnant aussi bien les entreprises que les particuliers dans la réalisation de leurs projets. À travers ses différentes missions, la BADR participe à la dynamisation de l’économie nationale, en facilitant l’accès au crédit, en stimulant l’investissement et en contribuant à une meilleure inclusion financière.

Ce chapitre se concentre d’une part sur la présentation de la BADR, en particulier son antenne régionale de Tizi-Ouzou, et d’autre part sur les efforts entrepris en matière de modernisation des moyens de paiement, dans un contexte de digitalisation croissante du secteur bancaire.

## **Section 1 : Présentation et historique de la BADR de Tizi-Ouzou**

Dans cette première section, nous allons présenter la Banque de l’Agriculture et du Développement Rural (BADR), à travers un aperçu de son évolution, de ses caractéristiques principales, de ses missions, de ses objectifs, ainsi que de son organisation interne. Une attention particulière sera portée à sa structure régionale, notamment le Groupe Régional d’Exploitation (GRE) de Tizi-Ouzou, afin de mieux comprendre son fonctionnement local et son rôle dans la modernisation des services bancaires.

### **1.1. BADR : évolution et organisation**

La Banque de l’Agriculture et du Développement Rural (BADR) est une banque publique algérienne, créée officiellement par le décret n°82-106 du 13 mars 1982<sup>100</sup>. Dès sa création, elle a été conçue comme une société par actions dotée d’un capital social initial de 2,2 milliards de dinars algériens. Sa mission première consistait à accompagner les entreprises publiques économiques en leur apportant des conseils, une assistance technique, ainsi qu’un encadrement dans l’utilisation des moyens de paiement, tout en veillant au respect strict du secret bancaire.

---

<sup>100</sup> **Journal Officiel de la République Algérienne. (1982). Décret n°82-106 du 13 mars 1982 portant création de la Banque de l’Agriculture et du Développement Rural (BADR).**

### **Chapitre 3 : Etude de cas – la modernisation des moyens de paiement au sein de la BADR Tizi-Ouzou**

---

Avec l'adoption de la loi n°90-10 du 14 avril 1990, relative à la monnaie et au crédit, la BADR a élargi son champ d'activité pour devenir une véritable institution bancaire de plein exercice.<sup>101</sup> Elle est désormais habilitée à collecter les fonds du public, accorder des crédits et fournir à sa clientèle une large gamme de moyens de paiement et de solutions de gestion financière.

Depuis sa création, la BADR a connu plusieurs évolutions, notamment en matière de capital social. Ce dernier a considérablement augmenté, atteignant 33 milliards de dinars en 1999. La banque a réellement commencé ses activités en novembre 1989, à partir d'un socle constitué de 140 agences transférées de la Banque Nationale d'Algérie (BNA). Elle a alors affiché un résultat net de 10,2 milliards de dinars, avec un capital de 54 milliards de dinars.

Dans le but de se rapprocher davantage de ses clients et d'améliorer ses services, la BADR a progressivement étendu sa présence à travers le pays avec plus de 326 agences, soutenues par 39 structures régionales. Elle emploie aujourd'hui plus de 7 000 personnes, dont 1 200 conseillers formés pour accompagner les clients. La banque a aussi modernisé ses systèmes pour garantir une meilleure sécurité et efficacité. Elle joue désormais un rôle essentiel dans le financement agricole et le soutien au développement rural et économique en Algérie.

#### **1.1.1. Phases de développement stratégique de la BADR**

L'évolution stratégique de la BADR peut être appréhendée à travers trois grandes étapes, chacune correspondant à un contexte économique et institutionnel spécifique.

La première phase, de 1982 à 1990, a été marquée par une forte implantation territoriale dans les zones rurales. La priorité était donnée à l'ouverture d'agences dans les régions à vocation agricole, ce qui a permis à la banque de développer une solide expertise dans le financement des filières agricoles et agroalimentaires, en phase avec les politiques publiques en faveur du secteur primaire.

La seconde étape débute avec l'adoption de la loi n°90-10, qui a mis fin à la spécialisation bancaire. La BADR a alors diversifié ses interventions au-delà de l'agriculture, en s'ouvrant au financement des petites et moyennes entreprises et industries (PME/PMI).

---

<sup>101</sup>Journal Officiel de la République Algérienne. (1990). Loi n°90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit.

## **Chapitre 3 : Etude de cas – la modernisation des moyens de paiement au sein de la BADR Tizi-Ouzou**

---

Cette période a également été marquée par l'introduction progressive de l'informatique dans la gestion des services bancaires, amorçant ainsi une transition vers la modernisation.

Enfin, depuis les années 2000, la BADR s'inscrit dans une logique d'adaptation aux exigences de l'économie de marché. Elle s'est engagée dans une démarche de modernisation continue, axée sur l'amélioration de la qualité de ses prestations, le renforcement de l'inclusion financière, et le soutien à l'investissement productif, notamment à travers le financement de projets structurants à fort impact socio-économique.

### **1.2. Les caractéristiques principales de la BADR**

La Banque de l'Agriculture et du Développement Rural (BADR) présente plusieurs caractéristiques qui témoignent de son rôle central dans le paysage bancaire algérien :

- **Une implantation stratégique nationale et internationale :** La BADR est considérée comme l'une des plus grandes banques commerciales du pays. Elle dispose d'un vaste réseau d'agences réparties sur l'ensemble du territoire national, ce qui lui permet d'assurer une proximité avec les populations rurales. Elle est également dotée d'un réseau de correspondants bancaires à l'étranger, facilitant ainsi les opérations internationales.
- **Une modernisation constante de ses infrastructures technologiques :** La banque s'appuie sur un système informatique performant, régulièrement mis à jour. Elle s'investit dans l'intégration des nouvelles technologies de l'information pour offrir des services rapides, sécurisés et adaptés aux attentes de la clientèle.
- **L'adoption précoce de technologies bancaires internationales :** Dès 1991, la BADR a adopté le système SWIFT (Society for Worldwide Interbank Financial Télécommunication), permettant la réalisation d'opérations internationales sécurisées et instantanées.
- **L'innovation nationale avec le système SYRAT :** Depuis janvier 2004, la banque utilise le système SYRAT (Système de Règlement Automatisé de Traitement des Chèques), une plateforme de dématérialisation des chèques conçue localement par des techniciens algériens. Ce système permet un recouvrement rapide des chèques, dans un délai de 48 heures, ce qui constitue une avancée majeure en matière de traitement des paiements.
- **L'introduction du concept « banque assise » :** En septembre 2001, la BADR a innové en introduisant dans ses agences un mode d'accueil personnalisé appelé « banque assise

### **Chapitre 3 : Etude de cas – la modernisation des moyens de paiement au sein de la BADR Tizi-Ouzou**

---

». Ce concept repose sur une interaction plus humaine avec les clients, dans un cadre propice à l'écoute et au conseil. Bien qu'inspirée des standards internationaux, cette formule a été adaptée aux réalités sociales et culturelles algériennes.

#### **1.3. Missions de la BADR**

La création de la BADR s'inscrit dans une stratégie économique nationale visant à restructurer le secteur agricole, renforcer l'indépendance alimentaire et améliorer les conditions de vie dans les zones rurales. Pour atteindre ces objectifs, la banque s'est vu confier plusieurs missions essentielles :

- Gérer les opérations de crédit, de change et de trésorerie.
- Ouvrir des comptes à toute personne physique ou morale en faisant la demande.
- Recevoir des dépôts à vue ou à terme.
- Participer activement à la collecte de l'épargne nationale.
- Contribuer directement au financement et à la modernisation du secteur agricole.
- Promouvoir les activités agricoles, agroalimentaires, agro-industrielles et artisanales.
- Assurer, en coordination avec les autorités compétentes, le contrôle des flux financiers des entreprises domiciliées.

#### **1.4. Les domaines d'intervention de la BADR :**

La BADR intervient dans des secteurs clés en lien avec le développement rural et l'économie nationale. Son champ d'action s'étend notamment aux domaines suivants :

- **Agriculture** : Financement de l'ensemble de la chaîne de valeur agricole, depuis la production et les équipements jusqu'à la transformation, le conditionnement et la commercialisation.
- **Pêche et ressources halieutiques** : Soutien à la diversification des activités économiques en milieu rural.
- **Développement rural** : Appui aux programmes publics visant la revitalisation des zones rurales et l'amélioration des infrastructures.
- **Entrepreneuriat et emploi** : Accompagnement des dispositifs publics de soutien à l'entrepreneuriat tels que l'ANADE (ex-ANSEJ) et l'ANGEM, par l'octroi de crédits à taux avantageux.

### **Chapitre 3 : Etude de cas – la modernisation des moyens de paiement au sein de la BADR Tizi-Ouzou**

---

- **Microcrédit rural** : Financement des micro-activités génératrices de revenus, en particulier pour les populations vulnérables et les femmes rurales.
- **Logement rural** : Financement de la construction et de la réhabilitation de logements pour améliorer les conditions de vie des populations rurales.
- **Professions libérales** : Attribution de crédits aux jeunes diplômés dans des secteurs tels que la médecine, l'architecture, la pharmacie ou le droit, dans une optique de soutien à l'insertion professionnelle.

#### **1.5. Les objectifs de la BADR**

La Banque de l'Agriculture et du Développement Rural (BADR) poursuit plusieurs objectifs stratégiques en cohérence avec sa mission de développement économique et social. Ces objectifs visent à renforcer son efficacité opérationnelle, optimiser la qualité de ses services, et promouvoir un développement équilibré et durable, notamment dans les zones rurales :

- Mobiliser des ressources financières à des coûts compétitifs afin de les réinvestir dans des crédits productifs et diversifiés, tout en respectant les normes prudentielles de gestion bancaire.
- Assurer une gestion rigoureuse de sa trésorerie, en dinars comme en devises, pour garantir la stabilité de ses flux financiers et soutenir ses activités nationales et internationales.
- Favoriser un développement équilibré de ses activités, en accordant une attention particulière aux secteurs agricoles, agroalimentaires et artisanaux.
- Étendre et redéployer son réseau d'agences, notamment dans les zones rurales et semi-urbaines, pour améliorer la proximité avec la clientèle et favoriser l'inclusion financière.
- Améliorer la satisfaction des clients par l'offre de produits et services bancaires adaptés aux besoins spécifiques des agriculteurs, des PME et des particuliers.
- Renforcer le recouvrement des créances, à travers une stratégie proactive de gestion du risque de crédit et une politique plus dynamique de suivi des impayés.
- Accroître son efficacité commerciale en intégrant des techniques modernes de gestion bancaire, en développant le marketing bancaire, et en élargissant sa gamme de produits financiers innovants.

## **1.6. Organisation de la BADR**

La Banque de l’Agriculture et du Développement Rural (BADR) est organisée de manière à assurer une gestion efficace de ses missions à l’échelle nationale. Elle compte 21 directions centrales qui pilotent les grandes orientations stratégiques de la banque. Son réseau est réparti à travers tout le territoire algérien, avec 42 succursales et 321 agences implantées dans différentes wilayas, afin de garantir une couverture territoriale étendue et un service de proximité.

### **1.6.1. La Direction Générale**

La Direction Générale constitue l’organe central de gouvernance de la BADR. Placée sous la responsabilité directe du Président-Directeur Général (PDG), elle supervise les activités de la banque et veille à la mise en œuvre des décisions stratégiques. Elle s’appuie sur plusieurs entités internes, qui assurent la coordination et le contrôle des opérations :

- **Direction de l’Audit Interne (DAI) :** évalue les processus et les dispositifs de contrôle interne.
  - **Département de la Communication (DC) :** assure la communication institutionnelle et la promotion de l’image de marque.
  - **Secrétariat de la Direction :** gère les aspects administratifs et le suivi des dossiers stratégiques.
  - **Conseils, Commissions et Comités :** participent à la gouvernance de la banque par la délibération et la supervision des choix stratégiques.
  - **Conseillers :** apportent un appui technique et stratégique à la Direction Générale sur des missions ciblées.
- **Service de l’Inspection :** veille à la conformité des opérations et au respect des procédures dans le réseau.

### **1.6.2. Les Directions Centrales**

La structure centrale de la Banque de l’Agriculture et du Développement Rural (BADR) repose sur 22 directions spécialisées, qui assurent la coordination et la gestion des différentes fonctions stratégiques, techniques et administratives de l’institution. Ces directions sont les suivantes :

### **Chapitre 3 : Etude de cas – la modernisation des moyens de paiement au sein de la BADR Tizi-Ouzou**

---

- Direction générale adjointe chargée des ressources, du crédit et du recouvrement
- Direction générale adjointe en charge de l'informatique, de la comptabilité et de la trésorerie
- Direction générale adjointe responsable de l'administration et des moyens
- Division internationale
- Direction du Financement des Grandes Entreprises (DFGE)
- Direction de l'Informatique Centrale (DIC)
- Direction du Personnel (DP)
- Direction des Opérations Techniques avec l'Étranger (DOTE)
- Direction du Financement des Petites et Moyennes Entreprises (DFPME)
- Direction Informatique Réseau d'Exploitation (DIRE)
- Direction de la Revalorisation des Ressources Humaines (DRRH)
- Direction des Relations Internationales (DRI)
- Direction du Financement des Activités Agricoles (DFAA)
- Direction de la Télétransmission et de la Maintenance Informatique (DTMI)
- Direction des Moyens Généraux (DMG)
- Direction du Contrôle et des Statistiques (DCS)
- Direction des Études de Marchés et Produits (DEMP)
- Direction de la Comptabilité Générale (DCG)
- Direction de la Réglementation, des Études Juridiques et du Contentieux (DREJC)
- Direction du Suivi et du Recouvrement (DSR)
- Direction de la Trésorerie (DT)
- Direction de la Prévision et du Contrôle de Gestion (DPCG)

En complément de cette organisation centrale, la BADR dispose également d'une structure déconcentrée comprenant des Groupes Régionaux d'Exploitation (GRE) et des Agences Locales d'Exploitation (ALE), permettant une gestion territorialisée et un accompagnement de proximité des clients à travers tout le pays.

#### **1.7. Présentation du Groupe Régional d'Exploitation (GRE) de Tizi-Ouzou**

Le Groupe Régional d'Exploitation (GRE) de la Banque de l'Agriculture et du Développement Rural (BADR) à Tizi-Ouzou, plus précisément l'agence principale référencée sous le code 580, a vu le jour en 1982, dans le cadre de la restructuration de la Banque Nationale d'Algérie (BNA). Située en plein centre-ville, rue Bouzard Cherif, cette agence

### **Chapitre 3 : Etude de cas – la modernisation des moyens de paiement au sein de la BADR Tizi-Ouzou**

---

s’inscrit dans le cadre du plan de développement à long terme de la BADR, visant à rapprocher la banque de ses clients et à améliorer la qualité de service.

Ce GRE a adopté le concept de la « banque assise », basé sur une organisation moderne du travail, structurée en deux pôles principaux : le front office et le back office.

Le front office est un espace dédié à l’accueil des clients. Il propose un environnement adapté et chaleureux où un chargé de clientèle prend en charge l’ensemble des opérations bancaires, tout en apportant des conseils personnalisés sur la gestion de patrimoine, les placements bancaires ou encore les produits financiers.

Le back office, de son côté, regroupe les moyens humains et techniques nécessaires au traitement des opérations en temps réel. Il est composé de plusieurs services spécialisés, notamment :

- Le service crédit
- Le service portefeuille
- Le service commerce extérieur
- Le service comptabilité
- Le service virement.

Ce GRE joue un rôle essentiel dans l’activité bancaire locale, en assurant la coordination entre les différentes agences de la région et les structures centrales.

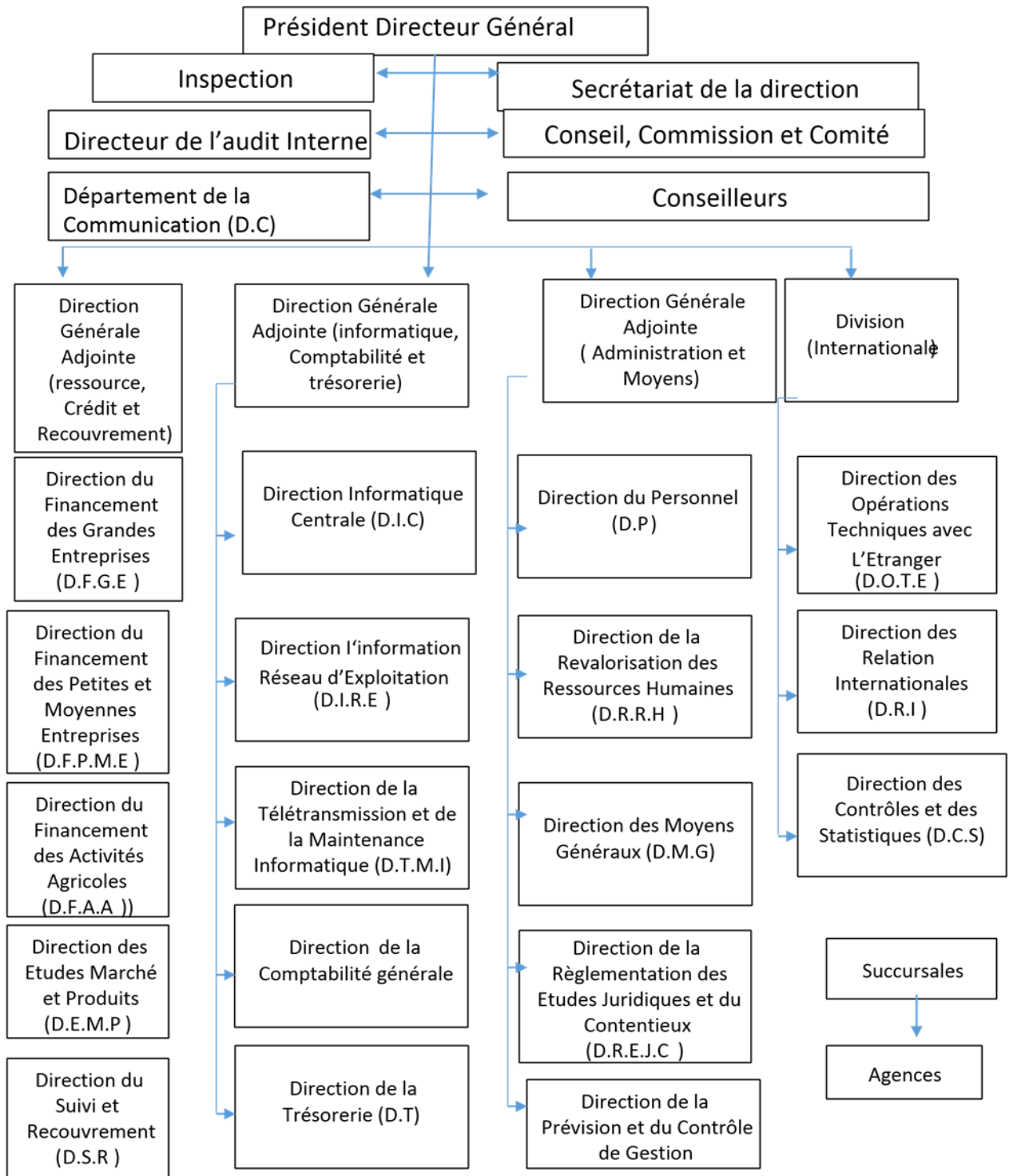
Le GRE de Tizi-Ouzou supervise un réseau de 12 agences réparties sur le territoire de la wilaya, à savoir :

- 571 : Azazga
- 572 : LarbaâNathIrathen
- 573 : Aïn El Hammam
- 574 : Draâ El Mizan
- 576 : Draâ Ben Khedda
- 579 : Ouacifs
- 580 : Tizi-Ouzou (agence principale)
- 581 : Tigzirt
- 582 : Ouadhias
- 584 : Azeffoun

**Chapitre 3 : Etude de cas – la modernisation des moyens de paiement au sein de la BADR Tizi-Ouzou**

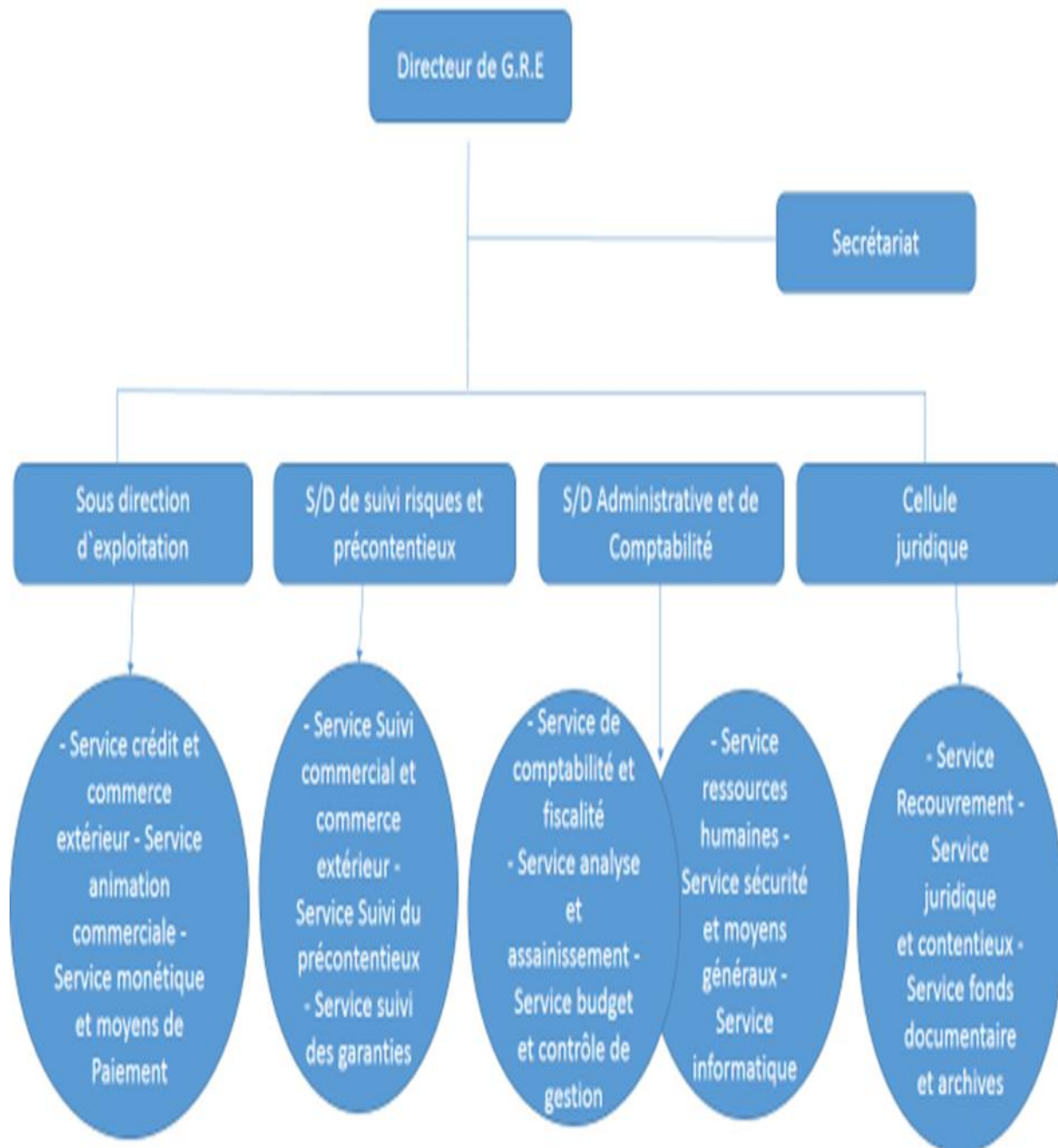
- 585 : Bouzeguène
- 588 : Tizi-Rached

**Figure 23 : Organigramme générale de la BADR**



Source : Document de la BADR

Figure 24 : L'organigramme du Groupe régional d'exploitation



Source : Document de la BADR

## **Section 2 : Analyse des moyens de paiement modernes adoptés au sein de la BADR**

Dans cette la BADR met à la disposition de ses clients plusieurs moyens de paiement modernes afin de faciliter leurs opérations bancaires. Elle propose notamment la carte CIB, les services BADR Net, BADR SMS et Webmarchand. Pour renforcer l'accessibilité, elle a aussi installé des guichets automatiques (GAB) et des distributeurs de billets (DAB) à travers le pays. Ces outils s'inscrivent dans la stratégie de modernisation de la banque et répondent aux besoins croissants de sa clientèle.

### **2.1. Les nouveaux moyens de paiement mis en place par la BADR**

Dans le cadre de sa stratégie de modernisation et d'amélioration continue de ses services, la Banque de l'Agriculture et du Développement Rural (BADR) a introduit plusieurs moyens de paiement innovants, visant à répondre aux besoins croissants de sa clientèle en matière de rapidité, de sécurité et de confort dans la gestion de leurs opérations bancaires.

#### **2.1.1. La carte interbancaire CIB**

La carte interbancaire (CIB) est l'un des principaux instruments mis à disposition des clients de la BADR. Il s'agit d'une carte de paiement et de retrait, facilement reconnaissable grâce au logo "CIB" attestant de son appartenance au réseau monétique interbancaire. Elle porte également le nom et le logo de la banque émettrice. Grâce à cette carte, les clients peuvent effectuer des paiements sécurisés dans tout le réseau national ainsi que des retraits d'espèces, leur offrant ainsi davantage de liberté et de simplicité dans la gestion quotidienne de leurs finances.

#### **2.1.2. Carte CIB GOLD**

La carte CIB GOLD est une version haut de gamme de la carte interbancaire classique. Destinée à une clientèle exigeante, elle permet un accès privilégié à différents services financiers. Elle est liée directement au compte bancaire du client et reste valable uniquement en Algérie pour une durée de deux ans. Ce type de carte se distingue par des plafonds de retrait plus élevés et par la possibilité d'effectuer des transactions de manière sécurisée à tout moment, ce qui en fait un outil pratique pour les usagers qui recherchent plus de confort et de souplesse dans la gestion de leur argent.

### **2.1.2.1. Avantages de la carte CIB GOLD**

La carte CIB GOLD présente plusieurs avantages pratiques qui facilitent la vie quotidienne de ses utilisateurs :

- **Retraits et paiements sécurisés** : Elle permet de retirer de l'argent et de payer ses achats de manière sécurisée, à tout moment, 24h/24 et 7j/7.
- **Transactions aux prés des commerçants** : Elle est acceptée chez les commerçants disposant de terminaux de paiement électronique (TPE), ce qui rend les paiements plus simples et rapides.
- **Paiement en ligne** : Elle est aussi utilisable pour les paiements en ligne, un atout important pour régler ses factures ou effectuer des achats sur Internet sans se déplacer.
- **Retrait sur DAB/GAB** : Grâce au réseau national de DAB et GAB, y compris dans les bureaux de poste, les retraits d'argent sont accessibles presque partout.
- **Consultation de solde** : Elle offre également la possibilité de consulter son solde à tout moment via les guichets automatiques de la BADR, ce qui permet de garder un bon suivi de ses dépenses.

### **2.1.2.2. Conditions d'obtention de la carte CIB GOLD**

L'accès à la carte CIB GOLD est soumis à certaines conditions :

- **Revenus minimum** : Elle est destinée aux clients dont le revenu mensuel dépasse 100 000 DA, ce qui en fait une carte réservée à une clientèle disposant d'une situation financière stable.
- **Titulaire du compte** : Le demandeur doit être titulaire d'un compte en dinars ouvert auprès de la BADR.
- **Profession reconnue** : Les professionnels ayant une activité reconnue et un revenu régulier peuvent également en faire la demande.
- **Mandataire d'entreprises** : Elle peut aussi être attribuée aux mandataires d'entreprises ou de sociétés possédant un compte courant, la carte étant alors établie au nom de l'entreprise.

### **2.1.2.3. Plafond de retrait**

La carte CIB GOLD permet un plafond de retrait de 50 000 DA tous les trois jours, offrant ainsi une grande flexibilité aux titulaires pour accéder à des montants conséquents sans se soucier de limites trop strictes.

**Figure 25 : Carte CIB gold BADR**



Source : <https://comparili.net/produit/badr-banque-cib-gold-bank-banque-carte-credit-algerie-comparili/>

### **2.1.3. La carte classique**

La carte classique est destinée aux clients salariés qui ont un compte (série 200) avec un salaire inférieur à 20 000 DA ou 30 000 DA, ainsi qu'aux clients ayant un compte courant (série 300) avec un chiffre d'affaires inférieur à 50 000 DA. Le plafond de retrait est limité à 20 000 DA tous les trois jours. Elle peut être utilisée dans les guichets automatiques de banque (GAB) et les bureaux de poste à travers toute l'Algérie.

Les cartes CIB classiques sont des cartes interbancaires qui sont valables pour une durée de deux ans et uniquement en Algérie. Elles permettent de réaliser des paiements et des retraits en toute sécurité, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Parmi les principales fonctionnalités de cette carte, on peut citer :

- Les paiements chez les commerçants via les terminaux de paiement électronique (TPE).
- Les paiements en ligne.
- Les retraits sur les DAB/GAB.
- La consultation du solde sur les DAB/GAB du réseau BADR.

### **2.1.3.1. Conditions de délivrance**

Pour obtenir la carte classique, certaines conditions doivent être remplies :

- Les personnes physiques titulaires d'un compte en dinars.
- Les personnes exerçant une profession reconnue, avec un revenu stable.
- Les représentants ou mandataires d'entreprises ou de sociétés titulaires d'un compte courant ; dans ce cas, la carte est émise au nom de l'entreprise.

**Figure 26 : Carte CIB classique Badr**



*Source* : <https://comparili.net/produit/badr-banque-cib-classique-bank-banque-carte-credit-algerie-comparili/>

### **2.1.4. La carte CBRI**

La carte CBRI (Carte Bancaire de Retrait Interne) est une carte de retrait et de paiement nationale proposée par la BADR, uniquement valable en Algérie. Elle est destinée aux clients détenteurs d'un compte épargne (série 200) ou d'un compte courant (série 300). Sa durée de validité est de deux ans à partir de la date d'émission, avec un renouvellement automatique, sauf en cas de résiliation par le client ou la banque.

Cette carte permet plusieurs opérations pratiques, comme :

- Les retraits d'espèces 24h/24 et 7j/7 sur les GAB ou DAB du réseau BADR ou du réseau interbancaire.
- Le paiement des achats chez les commerçants affiliés grâce aux TPE.
- La consultation du solde et la commande d'un chéquier directement sur les guichets automatiques de la BADR.

### Chapitre 3 : Etude de cas – la modernisation des moyens de paiement au sein de la BADR Tizi-Ouzou

---

- Elle est sécurisée grâce à un code confidentiel et offre un gain de temps considérable, car elle évite de se déplacer au guichet pour les opérations courantes.

**Figure 27 : Carte CBRI**



Source : [www.Badr.dz](http://www.Badr.dz)

#### 2.1.5. La carte TAWFIR

La carte TAWFIR est une carte de paiement et de retrait destinée aux clients titulaires d'un compte épargne LEB ou LEF, que ce soit avec ou sans intérêts. Elle est valable uniquement en Algérie et a une durée de validité de deux ans. Cette carte permet aux clients d'effectuer plusieurs opérations bancaires en toute sécurité, 24h/24 et 7j/7.

Grâce à la carte TAWFIR, il est possible de :

- Effectuer des paiements chez les commerçants à travers les terminaux de paiement électronique (TPE).
- Réaliser des paiements en ligne.
- Faire des retraits d'espèces sur les distributeurs automatiques de billets (DAB/GAB) du réseau BADR.
- Et même effectuer des virements de son compte courant vers son compte épargne directement depuis les GAB BADR.

Le plafond de retrait avec cette carte est de 50 000 DA tous les trois jours. Il faut aussi noter que son utilisation est limitée uniquement au réseau de la banque BADR.

### **2.1.5.1. Conditions de délivrance**

La carte TAWFIR est délivrée uniquement aux personnes physiques qui possèdent un livret d'épargne, soit le LEB (Livret d'Épargne Bancaire), soit le LEF (Livret d'Épargne Fellah). Elle est donc réservée aux clients ayant ouvert un de ces deux types de comptes d'épargne auprès de la BADR.

**Figure 28 : Carte Tawfir**



*Source :* <https://comparili.net/produit/badr-banque-tawfir-bank-banque-carte-credit-algerie-comparili/>

### **2.1.6. La carte d'affaire**

La carte AFFAIRE est une carte interbancaire mise en place par la BADR et destinée principalement aux entreprises. Elle permet à ces dernières d'effectuer des opérations de paiement et de retrait, tout en gardant une bonne maîtrise de leurs dépenses professionnelles. Grâce à cette carte, les entreprises peuvent régler différentes charges courantes comme les factures, les impôts ou d'autres frais liés à leur activité.

Elle est disponible 24h/24 et 7j/7, ce qui offre plus de flexibilité dans la gestion quotidienne. Un autre avantage important, c'est la possibilité d'associer plusieurs cartes au même compte, ce qui peut être très utile pour les entreprises ayant plusieurs gestionnaires ou employés autorisés à effectuer des dépenses.

**Chapitre 3 : Etude de cas – la modernisation des moyens de paiement au sein de la BADR Tizi-Ouzou**

	<b>Business CARD</b>	<b>Business GOLD</b>
<b>Validité de la carte</b>	La carte est valable pour une durée de deux (02) ans, avec possibilité de renouvellement par tacite reconduction	La carte est également valable pour une durée de deux (02) ans, renouvelable de manière automatique par tacite reconduction.
<b>Frais d'acquisition</b>	Le coût d'acquisition de la Business CARD est de 2 500 DA TTC pour une période de deux ans	Le coût d'acquisition de la Business Gold est de 4 000 DA TTC pour une période de deux ans
<b>Clientèle concernées</b>	<p>La carte affaire « Business CARD » peuvent être souscrite au nom d'une personne physique qui est habilitée ou mandatée par l'entreprise titulaire du compte commercial BADR. Les entreprises concernées par ces cartes se déclinent en différentes catégories, à savoir :</p> <p>Les artisans, agriculteurs, professions libérales, etc.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Les commerçants personnes physiques.</li> <li>- Les sociétés commerciales.</li> <li>- Les entreprises publiques.</li> <li>- Les ministères.</li> <li>- Les administrations publiques.</li> </ul>	<p>La carte d'affaire Business Gold a Les mêmes catégories de clientèle que pour la Business CARD sont concernées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Les artisans, agriculteurs, professions libérales, etc.</li> <li>- Les commerçants personnes physiques.</li> <li>- Les sociétés commerciales.</li> <li>- Les entreprises publiques.</li> <li>- Les ministères.</li> <li>- Les administrations publiques</li> </ul>
<b>Fonctionnalité</b>	<p>Les deux cartes affaires offrent des fonctionnalités similaires en tant que cartes interbancaires valables en Algérie. Elles permettent d'effectuer des opérations 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24.</p> <p>Les fonctions de la carte Business CARD :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des retraits sur DAB/GAB de la BADR ainsi que sur ceux des banques partenaires installées sur le territoire national.</li> <li>- Des paiements auprès des</li> </ul>	<p>La carte Business Gold a Les mêmes fonctionnalités que la Business CARD sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des retraits sur DAB/GAB de la BADR ainsi que sur ceux des banques partenaires installées sur le territoire national.</li> <li>- Des paiements auprès des commerçants disposant de TPE.</li> <li>- Des paiements en ligne auprès de l'ensemble des WEB Marchands affiliés au</li> </ul>

**Chapitre 3 : Etude de cas – la modernisation des moyens de paiement au sein de la BADR Tizi-Ouzou**

	<p>commerçants disposant de TPE.</p> <p>- Des paiements en ligne auprès de l'ensemble des WEB Marchands affiliés au réseau monétique interbancaire.</p>	réseau monétique interbancaire.
<b>Les services autorisés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La consultation des soldes des comptes auquel elle est rattachée ;</li> <li>• Les virements de compte à compte ;</li> <li>• L'impression d'un mini relevé d'opérations</li> <li>• L'impression du RIB;</li> <li>• La commande de chèquiers</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La consultation des soldes des comptes auquel elle est rattachée ;</li> <li>• les virements de compte à compte;</li> <li>• L'impression d'un mini relevé d'opérations</li> <li>• L'impression du RIB;</li> <li>• la commande de chèquiers</li> </ul>
<b>Plafond d'utilisation mensuelle</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Retrait:50 000 DA/Mois</li> <li>• Paiement off line : 20 000 DA/Mois</li> <li>• Paiement on line: 300 000 DA/Mois</li> <li>• Plafond par montant de transaction de paiement : 80 000 DA</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Retrait:80 000 DA/Mois</li> <li>• Paiement off line : 60 000 DA/Mois</li> <li>• Paiement on line : 900 000 DA/Mois</li> </ul> <p>Plafond par montant de transaction de paiement : 200 000 DA</p>
<b>Service adossé</b>	Le service BADR net permettra au client porteur de suivre les opérations effectuées via la carte affaires	Le service BADR net permettra au client porteur de suivre les opérations effectuées via la carte affaires

*Source : Réaliser par nous-même d'après un document fourni par la Badr*

## Chapitre 3 : Etude de cas – la modernisation des moyens de paiement au sein de la BADR Tizi-Ouzou

---

Aujourd'hui, de plus en plus d'agents économiques ainsi que de jeunes entrepreneurs choisissent de se lancer dans le commerce en ligne, un secteur en pleine expansion. Le développement des technologies numériques a favorisé l'émergence d'un commerce connecté, où les transactions commerciales s'effectuent à distance, via Internet.

Le paiement en ligne peut être défini comme un mode de règlement des opérations d'achat de biens ou de services, ou encore de paiement de factures, qui se réalise à travers des canaux digitaux comme les ordinateurs, les smartphones ou les tablettes. Ce type de paiement offre plusieurs avantages, notamment la rapidité, la simplicité et l'accessibilité à toute heure. Il représente également une réelle opportunité pour les commerçants et les opérateurs économiques possédant un site Web marchand, leur permettant de toucher une clientèle plus large et d'optimiser leur activité.

### 2.1.7. La carte Mastercard

La carte Mastercard proposée par la BADR est une carte internationale de paiement et de retrait en devises. Elle est principalement destinée aux clients physiques, qu'ils soient de nationalité algérienne ou étrangère, résidant en Algérie. Pour en bénéficier, il faut être majeur et titulaire à la fois d'un compte en dinars et d'un compte en devises (notamment en euros), ou bien être un mandataire dûment habilité.

Sa durée de validité est de deux ans, avec un renouvellement automatique, sauf si le client choisit de résilier le contrat au moins 60 jours avant la date d'expiration. Ce moyen de paiement moderne est utilisable aussi bien en Algérie que dans le reste du monde, 24h/24 et 7j/7.

Grâce à la carte Mastercard, les clients peuvent :

- Effectuer des retraits à l'étranger sur tous les GAB portant le logo Mastercard.
- Régler leurs achats sur des terminaux de paiement électronique (TPE) acceptant la carte.
- Réaliser des paiements en ligne de manière sécurisée sur des sites compatibles.

Cette carte offre plusieurs avantages :

- **Maîtrise des dépenses** : elle permet de gérer efficacement son budget sans risques
- **Acceptation mondiale** : utilisable dans des millions de points de vente à travers le monde.

### **Chapitre 3 : Etude de cas – la modernisation des moyens de paiement au sein de la BADR Tizi-Ouzou**

- **Accès à l'e-commerce** : idéale pour effectuer des achats en ligne, même à l'international, avec un haut niveau de sécurité.
- **Sécurité renforcée** : la technologie à puce garantit la protection des données lors de chaque transaction.

#### **2.1.8. Les caractéristiques de la carte Mastercard**

La Banque de l'Agriculture et du Développement Rural (BADR) propose deux types de cartes Mastercard à ses clients : la carte Mastercard Classique et la carte Mastercard Titanium. Chaque carte possède ses propres spécificités, que ce soit en termes de plafond, de services ou de cible clientèle.

Le tableau ci-dessous présente une comparaison claire entre les deux cartes :

**Tableau 5 : Caractéristiques de la carte Mastercard TITANIUM et CLASSIQUE**

	<b>Mastercard classique</b>	<b>Mastercard titanium</b>
Dépôt initial	500 Euro	800 Euro
Solde minimum	100 Euro	200 Euro
Les frais d'acquisition de la carte	12 000 DA/HT/2ans	17 000 DA/HT/2ans
Les plafonds d'utilisation	Retrait :800 Euro / semaine Paiement :2 500 Euro/semaine	Retrait :1 000Euro/semaine Paiement :5 000 Euro/semaine
Les frais liés à l'utilisation de la carte MasterCard	Retrait : 2,5% du montant de la transaction converti en dinars +2Euro par transaction prélevés du compte devise.  Paiement : 2,5% du montant de la transaction converti en Dinars.	Retrait : 2,5% du montant de la transaction converti en dinars +2Euro par transaction prélevés du compte devise.  Paiement : 2,5% du montant de la transaction converti en Dinars
Délais de livraison de la carte MasterCard	15 à 20 jours ouvrables	15 à 20 jours ouvrables

*Source : document fourni par la BADR*

Figure 29 : Mastercard classique



Source : [www.Badr.dz](http://www.Badr.dz)

Figure 30 : Master CardTitanium



Source : [www.Badr.dz](http://www.Badr.dz)

## 2.2. Le Distributeur Automatique de Billets (DAB)

Le Distributeur Automatique de Billets, plus connu sous l'abréviation DAB, est un équipement électronique mis à la disposition des clients au sein des agences bancaires ou dans d'autres points stratégiques. Il permet d'effectuer principalement deux opérations : le retrait d'espèces et la consultation du solde du compte bancaire.

Ce dispositif est composé d'un écran, d'un clavier numérique pour la saisie du code confidentiel, ainsi qu'un lecteur de carte qui reconnaît la carte bancaire insérée grâce à sa puce électronique. Une fois le montant souhaité choisi, l'appareil délivre les billets via une trappe dédiée. Le client peut également recevoir un reçu indiquant les détails de l'opération, comme le montant retiré et le solde restant sur le compte.

## Chapitre 3 : Etude de cas – la modernisation des moyens de paiement au sein de la BADR Tizi-Ouzou

---

Le DAB joue un rôle important dans la modernisation des services bancaires. Voici quelques avantages principaux :

- **Amélioration de la qualité de service** : les clients peuvent accéder à leur argent rapidement et en toute autonomie.
- **Proximité avec la clientèle** : en installant des DAB dans plusieurs zones, la banque se rapproche des usagers.
- **Gain de temps et sécurité** : les clients évitent les longues files d'attente et les déplacements inutiles au guichet.
- **Disponibilité** : l'accès à l'argent est possible 24h/24 et 7j/7, même en dehors des horaires d'ouverture des agences.

**Figure 31 : Le Distributeur Automatique de Billets (DAB)**



Source : <https://media.istockphoto.com/id/1358832332/photo/women-using-atm-machine-to-withdraw-money.jpg?s=612x612&w=0&k=20&c=gWjB3wmKy7NfmeY7fFGO-lcfB2su55s-cZDdt2UmCI0>

### 2.3. Le Guichet Automatique de Billets (GAB)

Le GAB est un appareil électronique mis à la disposition des clients des banques pour leur permettre de réaliser plusieurs opérations bancaires sans avoir besoin de passer par un guichetier. Il facilite l'accès à certains services de manière autonome, rapide et sécurisée. Grâce à cet outil, les clients peuvent effectuer leurs opérations à tout moment de la journée, ce qui représente un vrai gain de temps.

### **Chapitre 3 : Etude de cas – la modernisation des moyens de paiement au sein de la BADR Tizi-Ouzou**

---

Parmi les services qu'on peut effectuer à travers un GAB, on retrouve :

- Le retrait d'argent de manière rapide et sécurisée, avec la possibilité de choisir le compte débité (pour ceux qui en ont plusieurs).
- La consultation du solde du compte ainsi que l'historique des dernières opérations.
- Le virement d'un compte à un autre tout en respectant les plafonds définis.
- Le dépôt d'espèces ou de chèques, parfois avec la possibilité de choisir le compte bénéficiaire.
- La demande et l'impression du relevé d'identité bancaire (RIB) directement via la machine.

En résumé, le GAB représente un outil indispensable qui améliore la qualité de service en offrant plus de flexibilité aux clients.

#### **2.3.1. Fonctionnalités principales**

Le Guichet automatique de billet propose diverses fonctionnalités clés, parmi lesquelles :

- La consultation de solde
- Demande et Impression de RIB
- Demande de chèquiers
- Connaissance des taux de change
- Virement compte à compte avec contrôle planché et plafond
- Remise de chèques
- Versement et Retrait d'espèces
- Les GAB font aussi fonction de distributeurs de billets (DAB) pour l'ensemble des porteurs de carte.

**Figure 32 : Guichet automatique de billet(GAB)**



*Source : <https://dia-algerie.com/wp-content/uploads/2016/06/DIA-GAB.jpg>*

#### **2.4. Le Terminal de Paiement Électronique (TPE)**

Le Terminal de Paiement Électronique, plus connu sous le nom de TPE, est un appareil qu'on retrouve souvent chez les commerçants. Il permet d'effectuer des paiements par carte bancaire de façon simple et rapide. Concrètement, quand un client insère ou passe sa carte sur le TPE, l'appareil lit les informations de la carte, enregistre le montant à débiter et imprime un reçu qui récapitule la transaction.

Le TPE fonctionne grâce à une connexion téléphonique (ou parfois Internet) et communique avec un centre bancaire pour obtenir une autorisation en temps réel. Cela permet de sécuriser la transaction et de s'assurer que le montant peut bien être prélevé sur le compte du client.

L'un des gros avantages du TPE, c'est qu'il limite l'utilisation d'argent liquide, ce qui réduit les risques de vol ou d'erreurs de caisse. C'est aussi un moyen de paiement rapide : en quelques secondes, la transaction est validée. Pour le commerçant, les encaissements sont automatiquement transférés sur son compte bancaire, ce qui facilite la gestion quotidienne. En plus, les entreprises qui fournissent les TPE prennent généralement en charge l'installation, la configuration et même une petite formation sur place pour montrer comment l'utiliser correctement.

### **2.4.1. Les principales fonctionnalités du TPE**

Les Terminaux de Paiement Électronique (TPE) assurent plusieurs fonctions utiles pour les commerçants et les clients. Parmi les plus importantes, on retrouve :

- **L'encaissement des paiements par carte bancaire** : le TPE permet d'accepter des paiements de manière rapide et sécurisée, directement sur le lieu de vente.
- **Le remboursement des transactions** : en cas d'erreur ou d'annulation de vente, il est possible d'effectuer un remboursement sur une carte CIB, ce qui évite les démarches longues ou complexes.

**Figure 33 : Terminal de Paiement Électronique (TPE)**



*Source : <https://www.compte-pro.com/wp-content/uploads/2020/06/tpe.png>*

### **2.2. Les services monétiques de la BADR**

La Banque de l'Agriculture et du Développement Rural (BADR) propose une panoplie de services monétiques pour répondre aux besoins de ses clients et renforcer leur fidélité. Parmi ces services, on retrouve les placements à vue, qui offrent la possibilité de déposer son argent tout en conservant une liberté totale de retrait, à tout moment et sans préavis.

### **2.2.1. Les placements à vue**

Les placements à vue permettent de déposer de l'argent à la banque tout en pouvant le retirer à tout moment, sans préavis. C'est une solution flexible pour gérer ses dépenses quotidiennes

#### **2.2.1.2. Le compte épargne / Livret d'Épargne Bancaire (LEB)**

Le livret d'épargne bancaire, ou compte LEB, est un compte destiné à toute personne de nationalité algérienne, qu'elle soit résidente ou non sur le territoire national. Les mineurs peuvent également en bénéficier, sous réserve d'une autorisation de leur représentant légal. Ce type de compte est rémunéré, c'est-à-dire qu'il génère des intérêts versés de façon trimestrielle.

L'un des grands avantages de ce compte est sa flexibilité : l'épargnant peut y déposer son argent par plusieurs moyens, que ce soit via un virement bancaire (ponctuel ou permanent), un versement direct au guichet, ou encore grâce à la carte TAWFIR. La gestion du compte se fait également de manière simple et moderne, puisque les titulaires peuvent suivre leurs opérations et consulter leur solde en ligne grâce à la plateforme BADR net, accessible à tout moment.

Il existe aussi le compte épargne sans intérêts ; la BADR propose aussi une alternative pour les personnes qui ne souhaitent pas percevoir d'intérêts sur leur épargne, souvent pour des raisons religieuses ou personnelles. Ce compte épargne sans intérêts est aussi ouvert à tous les Algériens, qu'ils soient résidents en Algérie ou à l'étranger, et également accessible aux mineurs avec autorisation.

Ce type de compte permet de sécuriser ses économies, tout en gardant la possibilité de retirer ses fonds à tout moment. Il peut être alimenté par les mêmes moyens que le compte LEB, notamment par virements ou via la carte TAWFIR, et il est également consultable en ligne grâce au service BADR net.

#### **2.2.1.3. Le compte épargne Junior (LEJ)**

Le compte épargne Junior (LEJ) est un type de livret qui ne génère pas d'intérêts. Bien que non rémunéré, il répond à des besoins spécifiques, notamment pour les jeunes, en offrant une grande flexibilité. Ce compte est à vue, ce qui signifie que l'argent est disponible à tout

moment, sans aucune restriction ni préavis. Un des avantages majeurs de ce compte est qu'il peut être alimenté par des virements réguliers ou ponctuels, effectués soit par le tuteur légal, soit par toute autre personne qui souhaite y déposer de l'argent. De plus, il est possible d'alimenter ce compte via la carte TAWFIR, ce qui permet de réaliser des virements à distance. Il est aussi très simple de suivre l'évolution du solde et des transactions de ce compte, car il est accessible en ligne via le service BADR Net. En résumé, le LEJ permet aux jeunes de gérer facilement leur épargne tout en ayant accès à leur argent à tout moment, et ce, de manière entièrement sécurisée.

### **2.2.1.3. Le livret épargne Fellah (LEF)**

Le livret épargne Fellah (LEF) est un autre type de compte épargne proposé par la BADR, et il est spécifiquement destiné aux agriculteurs. Ce compte peut être soit avec intérêts, soit sans intérêts, selon le choix du titulaire. Les opérations autorisées sur ce type de compte sont assez simples et incluent les dépôts, les retraits d'espèces au guichet, ainsi que les virements depuis un compte chèque ou courant vers le compte LEF. De plus, les retraits peuvent également être effectués avec la carte TAWFIR, ce qui facilite encore davantage l'accès aux fonds. Lorsque l'agriculteur ouvre son compte, il reçoit un livret et une carte TAWFIR qui lui permettra de gérer ses fonds en toute simplicité. Une autre caractéristique intéressante de ce compte est la possibilité de mandater une autre personne pour gérer le compte, ce qui peut être pratique pour les exploitations familiales ou les situations où une personne préfère déléguer cette gestion.

En résumé, le livret épargne Fellah est conçu pour offrir aux agriculteurs une gestion souple et efficace de leur épargne, en s'adaptant à leurs besoins spécifiques.

### **2.2.2. Les comptes**

Pour pouvoir bénéficier d'une carte bancaire, il est indispensable d'abord de détenir un compte bancaire. La BADR propose plusieurs types de comptes adaptés aux besoins variés de ses clients.

### **2.2.2.1. Le compte chèque**

Le compte chèque est un compte courant simple et flexible, conçu pour répondre aux besoins quotidiens des clients. Il permet de déposer et de retirer de l'argent à tout moment, tout en offrant plusieurs options de paiement, comme un chéquier et une carte bancaire. Ce type de compte permet aussi de domicilier ses revenus, d'effectuer des virements, et de régler ses factures de manière automatique, ce qui simplifie la gestion des finances. En plus de cela, le client peut suivre ses transactions et son solde en temps réel grâce au service en ligne BADRnet. Il faut savoir qu'une attestation de travail est exigée pour l'ouverture de ce type de compte, ce qui garantit la régularité et la sécurité des transactions. En résumé, le compte chèque offre une gestion pratique et sécurisée de l'argent, tout en étant adapté à tous les profils de clients.

### **2.2.2.2. Le compte courant (commercial)**

Le compte courant commercial est spécialement conçu pour les entreprises et les commerçants. Il offre une solution flexible pour la gestion des finances professionnelles au quotidien. Avec ce compte, les entreprises peuvent effectuer des dépôts et des retraits à tout moment, domicilier les paiements des fournisseurs et des clients, et gérer les opérations de trésorerie. Comme le compte chèque, il permet aussi d'avoir accès à des moyens de paiement tels que les chèquiers et les cartes bancaires. En outre, il permet de suivre les mouvements et le solde du compte en temps réel grâce au service en ligne BADR Net. Ce type de compte facilite la gestion des finances commerciales et offre des services adaptés aux besoins spécifiques des entreprises.

### **2.2.2.3. BADRSMS**

BADRSMS est un service bancaire innovant proposé par la Banque de l'Agriculture et du Développement Rural (BADR). Il permet aux clients, qu'ils soient particuliers ou entreprises, de recevoir des notifications par SMS concernant l'activité de leurs comptes bancaires. Ce service a été mis en place pour améliorer la gestion des comptes et offrir une réactivité optimale aux utilisateurs.

Pour bénéficier de BADRSMS, les clients doivent souscrire à un abonnement directement dans leur agence de domiciliation. Lors de cette souscription, le client doit spécifier quel(s) compte(s) il souhaite suivre via ce service. Il est aussi possible de souscrire à

plusieurs abonnements pour différents comptes bancaires, que ce soit pour un compte personnel ou professionnel.

#### **2.2.3.1. Types de notifications**

Le service BADRSMS envoie des notifications instantanées concernant différents événements clés liés aux cartes bancaires. Parmi les notifications envoyées, on retrouve les suivantes :

- Réception de la carte : Un SMS est envoyé dès que la carte est disponible à l'agence, précisant la date de sa mise à disposition.
- Blocage de la carte : Si la carte est bloquée, une notification indique la date et l'heure du blocage.
- Résiliation de la carte : Lorsqu'une carte est résiliée, un message est envoyé avec la date de résiliation.
- Date de fin de validité : Les clients sont informés lorsque la date de fin de validité de leur carte approche, afin de prévenir toute interruption de service.

Toutes les notifications sont envoyées au numéro de téléphone mobile que le client a inscrit lors de la souscription au service. De plus, les messages comportent systématiquement l'en-tête "BADR", ce qui permet de garantir l'authenticité des informations envoyées.

#### **2.2.3.2. Avantages du Service BADRSMS**

BADRSMS présente plusieurs avantages pour les utilisateurs :

- **Réactivité** : Grâce à ces notifications en temps réel, les clients sont informés immédiatement des changements affectant leurs cartes, ce qui leur permet de réagir rapidement en cas de problème.
- **Sécurité** : Ce service renforce la sécurité des comptes bancaires en alertant les clients sur des événements importants concernant leurs cartes, ce qui permet une gestion proactive des risques.
- **Simplicité** : L'abonnement au service est simple et rapide à effectuer, et il permet aux clients de suivre efficacement leurs comptes, à tout moment, sans effort supplémentaire.

#### **2.2.4. BADRNET**

BADRnet est la plateforme d'eBanking développée par la Banque de l'Agriculture et du Développement Rural (BADR). Ce service en ligne a été conçu pour offrir aux clients, qu'ils

soient particuliers ou professionnels, une gestion simple, rapide et sécurisée de leurs comptes bancaires. Accessible à tout moment, BADRnet permet de réaliser une large gamme d'opérations bancaires sans nécessiter de se déplacer en agence.

Pour pouvoir utiliser BADRnet, les clients doivent au préalable s'inscrire directement dans leur agence BADR. Une fois l'inscription validée, ils reçoivent des identifiants de connexion (nom d'utilisateur et mot de passe) qui leur permettent d'accéder à la plateforme en toute sécurité. Afin de garantir la protection des comptes bancaires des utilisateurs, des mesures de sécurité, comme l'authentification à deux facteurs, sont mises en place.

#### **2.2.4.1. Fonctionnalités de BADRnet**

BADRnet propose une série de fonctionnalités qui facilitent la gestion bancaire des clients, notamment :

- **Consultation des Comptes**
  - Soldes en Temps Réel : Les utilisateurs peuvent consulter le solde de leurs comptes en temps réel, ce qui leur permet de suivre leurs finances et de mieux gérer leur budget.
  - Historique des Transactions : La plateforme offre un accès direct à l'historique des trois derniers mois de transactions, offrant ainsi une vue d'ensemble sur toutes les opérations effectuées.
- **Gestion des Opérations Bancaires**
  - Virements : Les clients peuvent effectuer des virements entre leurs différents comptes ou vers d'autres bénéficiaires, y compris des virements multiples pour les besoins des entreprises.
  - Paiements de Factures : BADRnet permet également de régler des factures en ligne, facilitant ainsi le paiement de charges courantes.
  - Gestion des Chèques : Les utilisateurs peuvent demander de nouveaux chéquiers, vérifier l'état de leurs chèques en cours et même bloquer un chèque en cas de perte ou de vol.
- **Services de Carte Bancaire**
  - **Consultation des Informations de Carte** : Les clients peuvent consulter les informations relatives à leurs cartes bancaires, telles que la date d'expiration ou les limites de crédit.

### Chapitre 3 : Etude de cas – la modernisation des moyens de paiement au sein de la BADR Tizi-Ouzou

---

- **Blocage et Commande de Cartes** : En cas de perte ou de vol, il est possible de bloquer une carte instantanément via BADRnet. Les utilisateurs peuvent également commander une nouvelle carte directement depuis la plateforme.

- **Rapports et Relevés**

BADRnet offre aussi des services utiles pour la gestion documentaire des comptes :

- **Téléchargement des relevés** : Les clients ont la possibilité de télécharger leurs relevés bancaires directement depuis la plateforme, généralement au format PDF. Cela permet une conservation numérique facile de leurs mouvements financiers.
- **Édition de RIB** : Il est également possible de générer et d'imprimer son relevé d'identité bancaire (RIB), un document souvent demandé lors de transactions administratives ou commerciales.

En parallèle, la sécurité occupe une place centrale dans le fonctionnement de BADRnet :

- **Cryptage des données** : Toutes les opérations effectuées sur la plateforme sont protégées par un système de cryptage, assurant la confidentialité des informations échangées.
- **Authentification à deux facteurs** : Pour renforcer la sécurité à l'accès, les utilisateurs peuvent activer l'authentification en deux étapes, ajoutant un second niveau de vérification lors de la connexion.

#### 2.2.4.2. Avantages de BADRnet

Le service BADRnet présente de nombreux atouts pour les utilisateurs :

- **Accessibilité permanente** : La plateforme est disponible 24h/24 et 7j/7, ce qui permet aux clients de consulter et gérer leurs comptes quand ils le souhaitent, sans contrainte d'horaires.
- **Gain de temps considérable** : En permettant de réaliser de nombreuses opérations à distance (virements, édition de RIB, demandes de chéquier, etc.), BADRnet évite les déplacements en agence et fait gagner un temps précieux aux clients.
- **Facilité d'utilisation** : L'interface de BADRnet est intuitive et bien pensée, ce qui rend son utilisation simple, même pour ceux qui ne sont pas très à l'aise avec les outils numériques.

### **2.2.5. Web marchand**

Avec la montée en puissance du commerce numérique, de plus en plus d'entreprises et de jeunes entrepreneurs se tournent vers le commerce en ligne pour élargir leur activité. Ce mode de commerce, qui repose sur des transactions réalisées à distance via internet, est aujourd'hui devenu incontournable dans une économie de plus en plus digitalisée.

Le paiement en ligne permet d'acheter des produits ou des services, ou encore de régler des factures directement depuis un site web, que ce soit à partir d'un ordinateur, d'un smartphone ou d'une tablette. Cette méthode offre de réelles opportunités aux commerçants qui souhaitent vendre sur internet via un site marchand.

#### **2.2.5.1. Les principaux avantages de Web marchand**

Parmi les principaux avantages de cette solution, on peut citer :

- **Une meilleure visibilité** : Le site marchand permet de toucher une clientèle plus large, sans limitation géographique.
- **Des ventes accessibles 24h/24** : Les clients peuvent effectuer leurs achats à toute heure, ce qui augmente les chances de conclure des ventes.
- **Des coûts réduits** : Par rapport à un commerce physique, les charges fixes sont moindres, ce qui améliore la rentabilité.
- **Une meilleure analyse du retour sur investissement** : Les outils numériques permettent de suivre avec précision les performances des ventes.
- **Une relation client enrichie** : Le commerce en ligne facilite la collecte de données clients (habitudes d'achat, préférences, etc.), utiles pour améliorer l'offre.
- **Un paiement sécurisé et sans interruption** : Les paiements peuvent se faire à tout moment, tout en réduisant les risques de fraudes ou de contrefaçon.

Pour les consommateurs, ce système présente également de nombreux bénéfices : il leur permet de gagner du temps, de comparer les offres facilement, de profiter de tarifs souvent plus avantageux, et surtout d'éviter les déplacements inutiles.

### **2.2.5.2. Conditions d'éligibilité**

Pour mettre en place un site marchand en Algérie, certaines conditions doivent être remplies :

- Être inscrit au Centre National du Registre de Commerce (CNRC), sous l'activité « commerce électronique », correspondant au code 607074.
- Disposer d'un compte bancaire professionnel auprès d'une banque, ce qui est nécessaire pour recevoir les paiements.
- Avoir un site web marchand fonctionnel, c'est-à-dire une plateforme qui permet la présentation des produits et une connexion sécurisée avec un système de paiement en ligne.

### **Section 3 : Appréciation statistique du niveau d'utilisation des moyens de paiement au sein de la BADR**

Avec l'avancée des technologies numériques, les usages bancaires ont connu de profondes mutations. Parmi ces évolutions, l'introduction des moyens de paiement électroniques comme les cartes bancaires et les solutions de paiement mobile a considérablement modifié les habitudes de consommation et les pratiques financières. Ces outils permettent aujourd'hui de réaliser des opérations de paiement plus rapidement, en toute sécurité et sans manipulation de liquidités.

Cependant, en Algérie, bien que la digitalisation du secteur bancaire progresse, l'adoption de ces nouvelles technologies reste encore partielle, et leur intégration dans le quotidien des citoyens évolue à un rythme modéré. Plusieurs défis subsistent, notamment en matière d'éducation financière, d'infrastructures techniques et de confiance dans les solutions numériques.

Dans ce contexte, il est intéressant d'étudier le comportement des clients de la Banque de l'Agriculture et du Développement Rural (BADR), plus particulièrement au niveau de la Direction Régionale de la Wilaya de Tizi-Ouzou, afin d'évaluer le niveau réel d'utilisation des cartes bancaires et d'identifier les tendances en matière de paiement électronique.

#### **3.1. Évolution du nombre de cartes interbancaires CIB classique et Gold au sein de la BADR**

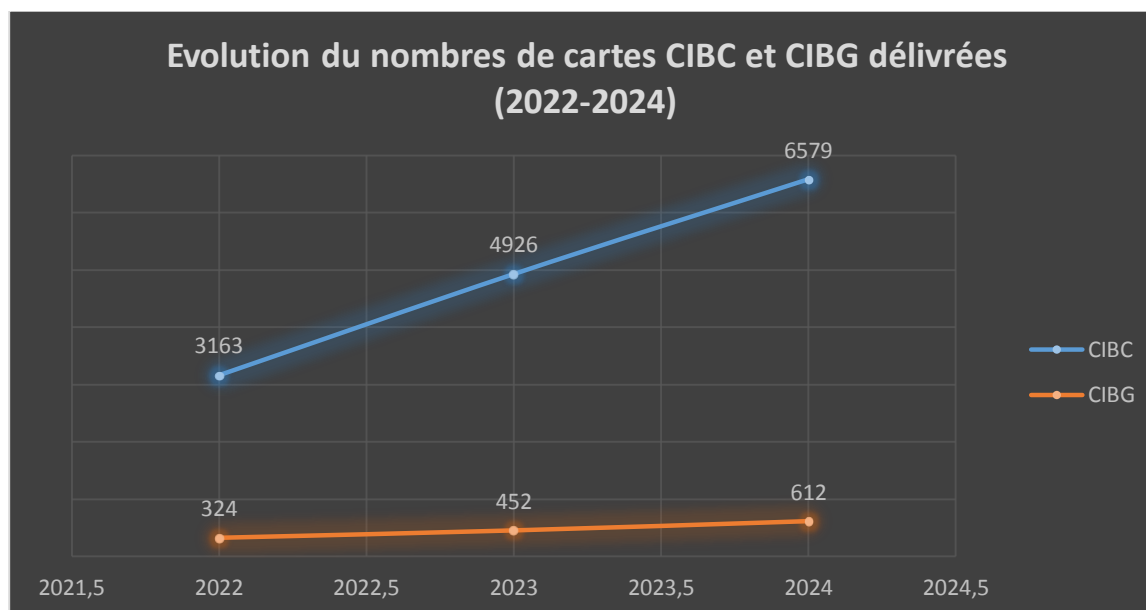
### Chapitre 3 : Etude de cas – la modernisation des moyens de paiement au sein de la BADR Tizi-Ouzou

La figure ci-dessous présente l'évolution du nombre de porteurs de cartes interbancaires (CIB), en distinguant les cartes classiques des cartes Gold, pour la période allant de 2021 à 2023. Ces données, issues de la Direction Régionale de la BADR à Tizi-Ouzou, permettent d'analyser comment la clientèle locale adopte progressivement ces outils de paiement modernes.

L'analyse de ces chiffres permettra de comprendre :

- Si les cartes bancaires sont de plus en plus sollicitées par les clients.
- Quelles catégories de cartes sont les plus demandées (classique vs Gold).
- Et si la tendance est en hausse ou en stagnation, ce qui peut traduire une évolution positive ou un certain ralentissement dans l'adoption de ces moyens de paiement.

**Figure 34 : L'évolution de nombre de carte CIB distribué**



**Source :** Réaliser par nous même à partir des données de la BADR

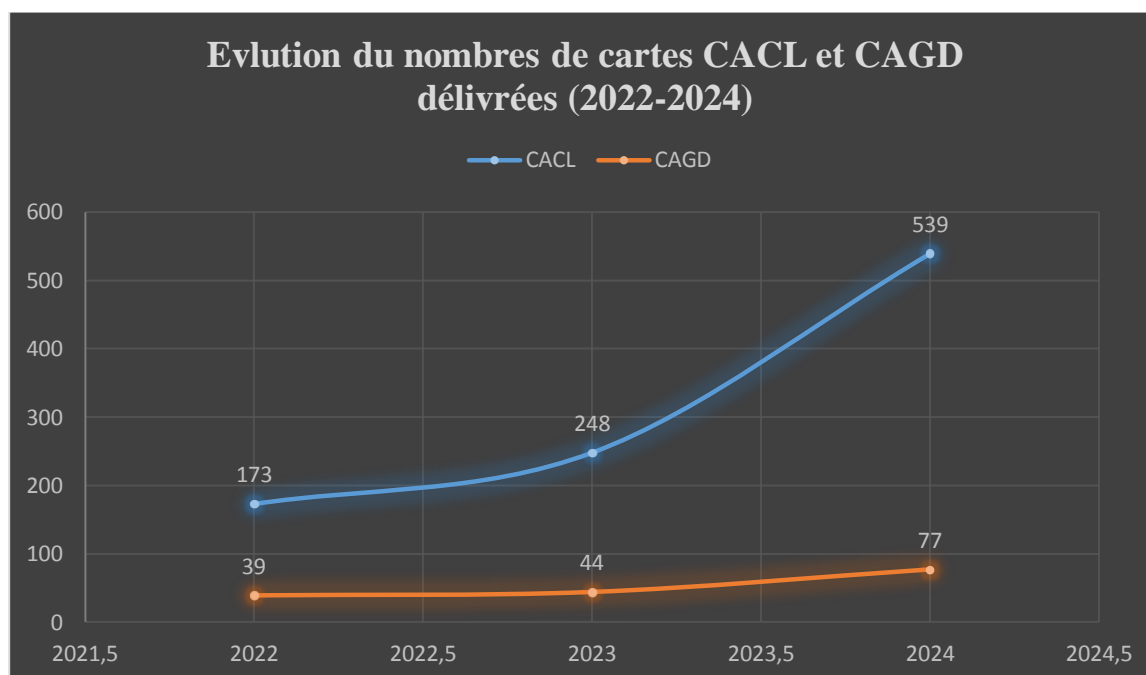
On constate à travers ce diagramme une progression constante du nombre de cartes bancaires délivrées, aussi bien pour les cartes interbancaires classiques (CIBC) que pour les cartes interbancaires GOLD (CIBG) entre 2022 et 2024. En effet, les cartes CIBC ont connu une augmentation significative, passant de 3163 cartes en 2022 à 6579 en 2024, soit plus du

### Chapitre 3 : Etude de cas – la modernisation des moyens de paiement au sein de la BADR Tizi-Ouzou

double en seulement deux ans. Cette hausse reflète une adoption croissante de ce moyen de paiement par les clients, probablement en lien avec la digitalisation accrue des services bancaires et les efforts de modernisation du secteur financier. De manière similaire, les cartes CIBG ont également progressé, bien que de manière plus modérée, atteignant 612 cartes en 2024 contre seulement 324 en 2022. Cette évolution souligne un intérêt croissant pour les cartes à usage généralisé, même si leur volume reste nettement inférieur à celui des cartes classiques.

#### 3.2. Evolution du nombre de cartes d'affaire distribuées

**Figure 35 : L'évolution de nombre de carte affaire distribuées durant la période 2022-2024**

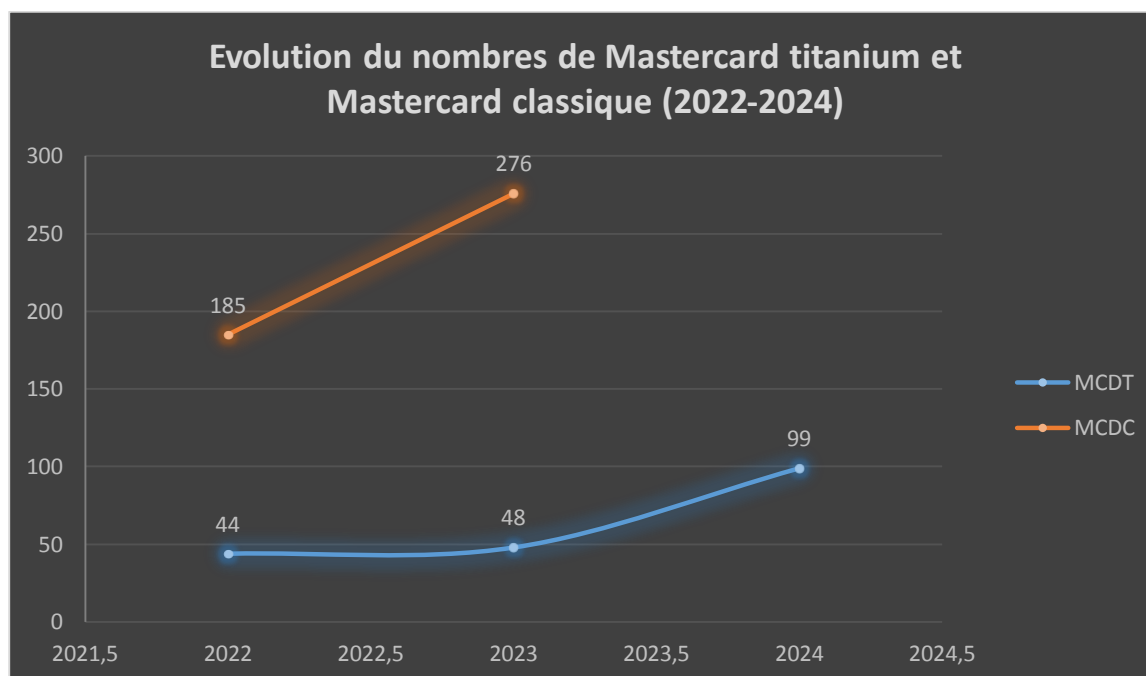


**Source : Réaliser par nous même à partir des données de la BADR**

Le diagramme met en évidence une évolution positive dans la distribution des cartes CACL (carte affaire classique) et CAGD (Carte affaire GOLD) entre 2022 et 2024. On observe que le nombre de cartes CACL a plus que triplé en deux ans, passant de 173 en 2022 à 539 en 2024. Cette hausse peut s'expliquer par une meilleure sensibilisation des clients à ce type de carte, ainsi qu'une volonté des banques de diversifier les offres adaptées aux besoins locaux. Du côté des cartes CAGD, la progression est plus modeste mais régulière : de 39 cartes en 2022, on passe à 77 en 2024. Bien que ces volumes restent relativement faibles en comparaison à d'autres types de cartes, cette tendance suggère un intérêt croissant pour ces

solutions de paiement spécifiques, probablement liées à des profils d'utilisateurs ciblés ou à des services particuliers qu'elles permettent d'accéder.

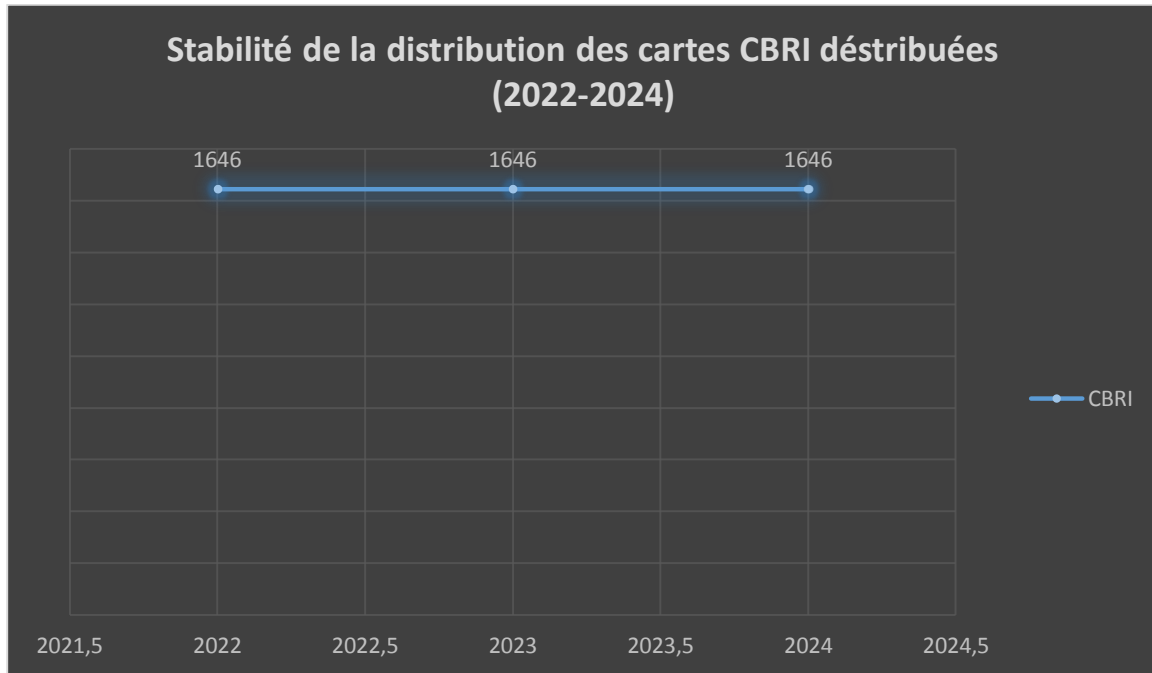
**Figure 36 : L'évolution de nombre de Mastercard distribuées.**



*Source : Réaliser par nous même à partir des données de la BADR*

Le diagramme présente une évolution notable dans la distribution des cartes Mastercard, notamment les versions classique et titanium, entre 2022 et 2024. On observe une croissance régulière du nombre de cartes Mastercard Classique, passant de 185 cartes en 2022 à 276 en 2024, soit une multiplication par près de trois en l'espace de deux ans. Cette augmentation témoigne d'un intérêt croissant des clients pour les services bancaires internationaux et les fonctionnalités standards qu'offre cette carte. Pour ce qui est de la Mastercard titanium, bien que les chiffres restent plus modestes, la tendance est également à la hausse, avec 44 cartes délivrées en 2022 contre 99 en 2024. Cette progression, bien que plus lente, peut refléter une demande croissante de clients recherchant des services premium, souvent associés à cette gamme de carte, notamment en termes de plafonds, d'assurances ou d'accès à des services exclusifs.

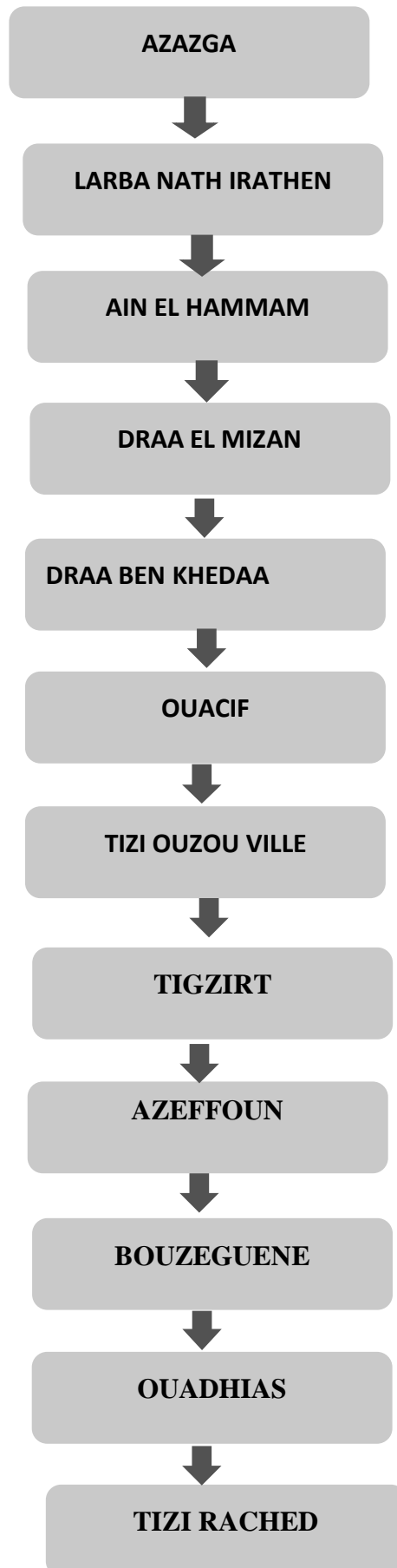
**Figure 37 : L'évolution de nombre de carte bancaire de retrait interne (CBRI) distribué**



**Source :** Réaliser par nous même à partir des données de la BADR

Contrairement à d'autres types de cartes bancaires analysées, les cartes CBRI présentent une stabilité parfaite sur la période 2022-2024, avec un nombre constant de 1646 cartes délivrées chaque année. Cette absence d'évolution peut s'interpréter de différentes manières. D'une part, elle peut refléter un équilibre atteint entre l'offre et la demande pour ce type de carte, qui répond à un besoin spécifique et stable, principalement celui des retraits à l'international. D'autre part, cette stagnation peut également suggérer une limitation dans la stratégie de promotion ou de renouvellement de ce produit bancaire, au profit d'autres types de cartes plus polyvalentes, comme les Mastercard ou les CIB. Quoi qu'il en soit, ce maintien des chiffres sur trois années consécutives souligne une certaine constance dans le profil des clients utilisateurs de la carte CBRI.

**Figure 38 : Les agences ou la BADR a installé un DAB dans chacune d’elles**



### **3.3. Le déploiement des terminaux de paiement électronique (TPE) à la BADR**

Malgré les dispositions prévues par la loi de finances 2018, qui imposent à tous les commerçants la mise en place de terminaux de paiement électronique (TPE), la généralisation de ces dispositifs progresse lentement. Dans le cas de la Banque de l'Agriculture et du Développement Rural (BADR), le constat reste mitigé. En effet, selon les dernières données disponibles pour l'année 2024, seulement 426 TPE ont été installés chez les commerçants, et ce, à titre gratuit. Cependant, les résultats restent en deçà des attentes : d'après le suivi réalisé par l'agence, un nombre significatif de ces appareils ne sont que très peu utilisés, voire totalement inactifs.

Cette situation illustre un paradoxe : bien que les équipements soient disponibles, leur usage reste marginal. Cela s'explique notamment par la préférence persistante pour les paiements en espèces, qui demeurent largement prédominants dans le tissu commercial, en particulier dans les petites et moyennes entreprises. En réalité, la loi de finances n'impose pas encore formellement l'usage effectif des TPE, ce qui laisse une certaine marge de manœuvre aux commerçants.

Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette réticence. D'abord, le manque de sensibilisation sur les avantages des paiements électroniques, tant du côté des clients que des commerçants, freine considérablement leur adoption. De plus, des préoccupations liées à la sécurité des transactions et à la fiabilité des équipements jouent un rôle non négligeable dans la méfiance des utilisateurs.

### **3.4. Freins à la généralisation des cartes interbancaires à la BADR**

Le développement des cartes interbancaires au sein de la BADR est confronté à une série de difficultés structurelles et culturelles :

- **Absence d'une culture monétique ancrée** : beaucoup de citoyens privilégient encore le liquide pour les transactions, en particulier pour les montants importants.
- **Réticence notable des commerçants** : nombre d'entre eux hésitent à utiliser les TPE en raison d'un manque d'habitude ou de confiance.
- **Manque de formation à l'usage des TPE** : de nombreux commerçants ne maîtrisent pas l'outil, ce qui limite son efficacité.

### **Chapitre 3 : Etude de cas – la modernisation des moyens de paiement au sein de la BADR Tizi-Ouzou**

---

- Défaillances techniques fréquentes dues à une infrastructure parfois obsolète ou insuffisamment automatisée.
- Faible connaissance des services bancaires disponibles et de leurs bénéfices.
- Pénurie de liquidités dans les DAB, ce qui nuit à la fiabilité du système pour les usagers.
- Problèmes liés à la gestion des mots de passe, souvent oubliés, compliquant l'accès aux services.
- Soutien institutionnel insuffisant pour renforcer la confiance des utilisateurs envers les moyens de paiement électroniques.
- Plafonds de retrait peu attractifs, ce qui limite l'intérêt d'utiliser une carte pour les transactions courantes.

#### **3.5. Pistes de solutions pour renforcer l'usage des cartes électroniques à la BADR**

Afin de surmonter ces obstacles, plusieurs actions doivent être envisagées à court et moyen terme. Il est crucial que la BADR, en tant qu'acteur clé du système bancaire algérien, joue un rôle proactif dans cette dynamique. Cela passe par une stratégie de sensibilisation ciblée, mais aussi par des améliorations concrètes du service.

Parmi les solutions envisageables :

- Veiller à la réparation rapide des DAB défectueux et assurer leur disponibilité, y compris durant les week-ends.
- Offrir des incitations fiscales aux commerçants pour encourager l'adoption des TPE.
- Étendre le réseau des DAB et renforcer la qualité de service pour éviter les ruptures de liquidité.
- Promouvoir l'usage des cartes dans les lieux stratégiques (zones commerciales, pharmacies, hôtels, etc.).
- Mener des campagnes de sensibilisation à grande échelle sur les bénéfices des cartes bancaires.

### **Chapitre 3 : Etude de cas – la modernisation des moyens de paiement au sein de la BADR Tizi-Ouzou**

---

- Renforcer la réglementation pour sécuriser les transactions électroniques et réviser les plafonds de retrait.
- Former des agents spécialisés en monétique chargés d’accompagner les commerçants dans la prise en main des TPE.
- Lutter contre l’économie informelle pour favoriser l’usage de moyens de paiement formels.
- Mettre en place une veille technique réactive pour éviter les pannes prolongées des services bancaires automatiques.
- Faire évoluer le rôle de la Banque d’Algérie, non seulement dans la régulation mais aussi dans la promotion active de la modernisation du système de paiement.
- Actualiser le cadre réglementaire relatif aux cartes bancaires afin de l’adapter aux nouvelles exigences du marché et aux attentes des usagers.

#### **Conclusion**

Pour conclure ce chapitre, il est important de souligner que la modernisation des moyens de paiement au sein de la BADR, notamment dans la wilaya de Tizi-Ouzou, traduit une volonté d’adaptation aux mutations du secteur bancaire. L’introduction progressive des cartes monétiques, des distributeurs automatiques et des TPE témoigne de cette transition vers un système plus digitalisé. Néanmoins, cette modernisation reste tributaire de l’adhésion des usagers, de la formation des acteurs, et d’un environnement institutionnel propice. L’avenir des paiements électroniques en Algérie dépendra donc autant des efforts des banques que de l’évolution des mentalités et du cadre réglementaire.

# **Conclusion générale**

## Conclusion Générale

---

À l'heure où le numérique redéfinit profondément les usages économiques à travers le monde, la modernisation des moyens de paiement s'impose comme une nécessité stratégique, aussi bien pour les institutions financières que pour les États. En Algérie, cette transformation est amorcée, mais elle avance à un rythme encore inégal. Si des initiatives importantes ont vu le jour telles que la mise en place du système RTGS, la généralisation des cartes interbancaires ou le déploiement des TPE leur adoption réelle reste freinée par des obstacles structurels, réglementaires et socioculturels.

Ce mémoire a permis de retracer l'évolution des instruments de paiement dans le contexte algérien, en mettant en lumière l'impact croissant des technologies de l'information sur le système monétaire national. L'Algérie se trouve aujourd'hui à la croisée des chemins : elle dispose des infrastructures de base et de plusieurs institutions engagées (comme la SATIM ou le GIE Monétique), mais elle doit encore franchir le cap de l'usage massif et quotidien de ces outils modernes par les citoyens. Ce retard s'explique par divers facteurs : la persistance de la culture du cash, le manque de sensibilisation, la méfiance envers les services en ligne, ou encore des lois inadaptées à l'ère numérique.

L'étude de cas de la BADR de Tizi-Ouzou a apporté un éclairage concret sur la manière dont une banque publique peut contribuer à cette transition. Elle révèle que, malgré les efforts entrepris pour proposer des produits bancaires modernes et diversifiés (cartes CIB, services en ligne, TPE, BADR Net, etc.), une grande partie de la clientèle reste attachée aux pratiques traditionnelles. Cette réalité met en évidence l'importance d'un accompagnement personnalisé, d'une meilleure communication, ainsi que d'un environnement réglementaire plus souple, notamment pour encourager les innovations numériques portées par des acteurs comme les fintechs.

La modernisation des paiements en Algérie ne pourra être pleinement réussie que si elle s'inscrit dans une stratégie globale qui dépasse les seules logiques technologiques. Elle doit impliquer un véritable changement de culture économique, une inclusion financière réelle, une modernisation de l'administration, et un effort collectif pour bâtir la confiance numérique.

En somme, cette transition ne pourra aboutir qu'à condition d'articuler les dimensions techniques, institutionnelles et humaines. Les moyens de paiement modernes ne doivent pas seulement être disponibles : ils doivent aussi être compris, acceptés, et adaptés aux réalités locales. Le défi est grand, mais il est aussi porteur d'opportunités majeures pour l'économie nationale, pour l'inclusion sociale et pour le développement futur du pays.

# **Bibliographie**

## Bibliographie

---

### Ouvrages

- Benhabib, Y. (2021). *Transformation digitale des institutions financières algériennes*. Casbah, pp. 91–95.
- Merouche, L. (2002). *Recherches sur l'Algérie à l'époque ottomane : Monnaies, prix et revenus 1520-1830*. Paris : Éditions Bouchène, p. 99.

### Articles scientifiques et revues

- Boulahlib, S. (2022). Réforme du cadre réglementaire face à la digitalisation du secteur bancaire en Algérie. *Revue des Sciences Économiques et Financières*, Université de Tlemcen.
- Dufresne, M. (2014). La banque de détail face au défi du numérique. *L'Expansion Management Review*, 6(3), 113–121.
- Ghouzi, M. L. (2020). Le rôle de la télé-compensation dans le développement et la modernisation des moyens de paiement dans les banques commerciales algériennes. *Revue des Sciences Économiques, de Gestion et Sciences Commerciales*, 16(2), 417–436.
- Khelifa, A. (2022). Les cartes de crédit en Algérie. *RASJE*, 12(3), p. 48.
- Khettab, S., & Boussak, M. (2023). L'émergence des néo-banques en Algérie : opportunités et défis dans un contexte digital. *Revue Algérienne d'Économie et de Finance*, 15(2), 102-117.
- Lazreg, M., & Goudih, D. (2016). Un essai d'analyse sur l'utilisation de la carte électronique de retrait et de paiement interbancaire (CIB) en Algérie. *Revue de la Recherche Économique et Financière*, Université Larbi Ben M'hidi – Oum El Bouaghi, n°6, 19-40.
- Meslem, A. (2023). Les normes requises pour la concrétisation de l'économie numérique en Algérie : le cas de la Banque Nationale d'Algérie. *Revue Recherche Économique Contemporaine*, 6(1), 485-504.
- Samra Amrane, & Damene, O. (2023). FinTech Adoption in the Algerian Banking Sector: Reality and Challenges. *Journal of Economic Integration*, 11(5), 213-227.
- Schär, F. (2021). Decentralized finance: On blockchain- and smart contract-based financial markets. *Federal Reserve Bank of St. Louis Review*, 103(2), 153–174.

## Bibliographie

---

- Zehaf, M. (2022). Modernisation du système bancaire et inclusion financière en Algérie : enjeux, obstacles et perspectives. *Revue Économie & Finance*, Université de Béjaïa.
- Zehaf, N. (2024). Cybersécurité bancaire et protection des données personnelles. *Revue Maghrébine des Études Financières*, pp. 29–33.
- Zehaf, N. (2025). Réformes réglementaires et finance inclusive en Algérie. *Centre d'Études Économiques d'Alger*, pp. 44–48.

### Rapports officiels et institutionnels

#### Banque d'Algérie :

- Direction Générale de la Supervision des Intermédiaires Financiers, nov. 2024, p. 35.
- Guide des moyens de paiement et services bancaires, 2023, pp. 45–47.
- Rapport annuel 2023 – Chapitre 4 : « Développement des moyens de paiement électroniques », p. 87.
- Rapport sur l'automatisation des processus réglementaires, 2023, pp. 51–54.
- Rapport sur l'IA et gestion RH dans les banques, 2023, pp. 65–68.
- Rapport sur l'inclusion financière et la digitalisation, 2024, pp. 60–68.
- Rapport sur la digitalisation des services bancaires, 2023, pp. 60–65.
- Rapport sur la stabilité financière, 2022, pp. 34–36.
- Rapport sur la supervision bancaire, 2022 et 2023, pp. 118–123.

#### GIE Monétique :

- Rapport 2024 sur la digitalisation bancaire, pp. 12–18.
- Rapport 2024 sur les moyens de paiement électroniques, pp. 35–40.
- Rapport annuel 2020 : [rapport activite 2020.pdf](#), consulté le 12 mai 2025.

#### SATIM :

- Article – Lancement de Switch Mobile, ITMag.dz, juin 2024 : [lien](#), consulté le 10 mai 2025.
- Fiche entreprise sur El Mouchir : [lien](#), consulté le 12 mai 2025.

#### Autres sources institutionnelles :

- Algérie Poste, Bulletin d'information sur les innovations numériques, 2023, pp. 12–15.

## Bibliographie

---

- Rapport Banque centrale européenne (ECB). *Crypto-Assets: Implications for Financial Stability, Monetary Policy, and Payments*, 2021, p. 22–30.
- Rapport du Ministère des Finances, 2023, sur la digitalisation financière, pp. 30–45.

### Textes réglementaires

- Loi de finances 2018, art. 117. *Journal Officiel n° 76 du 28 décembre 2017*.
- Règlement (UE) 2023/1114 du Parlement européen sur les crypto-actifs. *Journal Officiel de l'Union Européenne*.
- Ordonnance n° 75-59 du 26 sept. 1975, Code de commerce, art. 472 à 474.
- Décret n° 82-106 du 13 mars 1982 – création de la BADR.
- Loi n° 90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit.
- Règlement n° 05-04 du 13 octobre 2005 relatif au système RTGS. *Journal Officiel de la Banque d'Algérie*.
- Règlement n° 16-02 du 26 juin 2016 sur les opérations de paiement. *JO Algérie n°41*.
- Instruction n° 02-25 du 2 mars 2025 relative aux banques digitales, p. 5.

### Sites web

- <https://algeriainvest.com>
- <https://bitcoin.org/bitcoin.pdf>
- <https://coinmarketcap.com/currencies/dogecoin/>
- <https://giemonetique.dz/cartes>
- <https://inter-lignes.com/baridimob-plus-de-13-millions-doperations-effectuees>
- <https://lesenjeuxeco.dz>
- <https://litecoin.org>
- <https://societegenerale.dz>
- <https://stripe.com/fr/resources/more/efts-explained>
- <https://transfi.com/blog>
- <https://www.aps.dz>
- <https://www.bank-of-algeria.dz>
- <https://www.mpt.gov.dz>
- <https://www.service-public.fr>
- <https://statista.com>

# **Table des matières**

## Table des matières

---

Remerciements	
Dédicace	
Liste des tableaux	
Liste des figures	
Sommaire	
Introduction générale .....	1
Chapitre 1 : Le poids de la technologie sur les moyens de paiement en Algérie.....	4
Introduction.....	4
Section 1 : évolution des moyens de paiement de la tradition à la modernité.....	4
1.1. Les moyens de paiement traditionnels.....	4
1.1.1. Le troc (forme ancienne de paiement).....	5
1.1.2. La monnaie fiduciaire (les billets et Billet) .....	5
1.1.2.1. Pourquoi les Algériens préfèrent encore utiliser les billets de banques ?.....	6
1.2. Les moyens de paiement scripturaux .....	7
1.2.1. Le chèque.....	7
1.2.2. Types de chèques .....	8
1.2.3. Fonctionnement du chèque en pratique .....	8
<i>Source : Élaboration personnelle à partir des informations du Code de commerce algérien (articles 472 à 476) et des pratiques bancaires observées. ....</i>	<i>8</i>
1.2.2. Le virement bancaire .....	9
1.2.2.1. Les types de virements .....	9
1.2.2.2. Acteurs du virement bancaire .....	10
1.2.2.3. Procédure de réalisation d'un virement .....	10
1.2.2.4. Cadre réglementaire du virement en Algérie .....	10
1.3. Les moyens de paiement dématérialisés en Algérie.....	11
1.3.1. Limites des moyens de paiement traditionnels en Algérie .....	11
1.3.2. Les cartes bancaires.....	12
1.3.3. Les différents types de cartes bancaires en Algérie .....	13
1.3.3. Virement électronique .....	18
1.3.4. Prélèvement automatique .....	18
1.3.5. L'automatisation bancaire .....	19
1.3.5.1. Services accessibles aux clients.....	19
1.3.5.2. Traitement automatique des opérations .....	20
1.3.5.3. Processus internes automatisés .....	21
1.3.5.4. Gestion des ressources humaines et de la conformité.....	22
1.3.5.6. Stratégie, personnalisation et marketing .....	22
Section 2 :L'essor des technologies numériques dans le domaine financier.....	23
2.1. L'innovation numérique au cœur de la transformation des services financiers.....	23
2.1.1. Le E-Banking en Algérie.....	24
2.1.1.1. L'évolution et l'expérience du e-Banking en Algérie : une digitalisation récente mais dynamique .....	24
2.1.1.2. Des applications et plateformes accessibles .....	25
2.1.1.3. Freins à l'adoption du e-Banking .....	26
2.1.2. Les néo banques : des acteurs purement digitaux .....	27

## Table des matières

---

2.1.2.1. Une croissance portée par les besoins numériques.....	27
2.1.2.2. Une présence encore limitée, mais des initiatives prometteuses.....	28
2.1.2.3. Des opportunités pour l'avenir.....	29
2.1.3. La banque multicanale : flexibilité et continuité de service.....	30
2.1.3.1. Évolution et adoption en Algérie.....	30
2.1.3.2. Les défis du modèle multicanal en Algérie.....	31
2.1.3.3. Perspectives pour l'avenir.....	31
2.1.4. Les crypto monnaies : une nouvelle ère des paiements numériques.....	31
2.1.4.1. Les types de cryptomonnaies.....	32
2.1.4.2. Réglementation et cadre légal.....	36
2.1.4.3. Avantages, risques et perspectives d'avenir.....	36
2.2. Les moyens électroniques sans l'effet de l'expansion Internet.....	37
2.2.1. Distributeurs automatiques de billets (DAB).....	37
2.2.2. Terminaux de paiement électronique (TPE).....	38
2.2.3. Cartes à puce offline.....	39
Conclusion.....	41
Chapitre 2 : La modernisation des moyens de paiement en Algérie.....	42
Introduction.....	42
Section 1 : Promotion de la dématérialisation des moyens et des systèmes de paiement en Algérie.....	42
1.1. Création de la Société d'Automatisation des Transactions Interbancaires SATIM en Algérie.....	43
1.1.1. Missions et responsabilités de la SATIM.....	43
1.1.2. Organisation et fonctionnement de la SATIM.....	44
1.1.2.1. Une structure interne axée sur la performance technique.....	44
1.1.2.2. Des partenariats institutionnels et bancaires essentiels.....	45
□ Les banques commerciales algériennes.....	45
□ Algérie Poste.....	45
1.1.2.3. Une plateforme technique au cœur du système monétaire.....	46
1.2. Modernisation des systèmes de paiement.....	46
1.2.1. Real-Time Gross Settlement RTGS.....	46
Le RTGS, ou Real-Time Gross Settlement, est un système qui permet de régler les paiements importants entre banques ou institutions financières de manière instantanée. Concrètement, cela signifie que chaque transaction est traitée en temps réel, sans être groupée avec d'autres, ce qui permet un transfert rapide, sécurisé et irréversible des fonds.....	46
1.2.1.1. Fonctionnement du RTGS en Algérie : une dynamique en temps réel au service du système bancaire.....	47
1.2.2. L'automatisation du traitement des chèques interbancaires ATCI.....	49
1.2.2.1. Numérisation et transmission électronique.....	49
1.2.2.2. Automatisation des contrôles et de la compensation.....	49
Section 2 : Le Groupement d'intérêt Économique Monétaire en Algérie.....	50
2.1. L'interbancaire : construire un réseau bancaire ouvert et connecté.....	50
2.1.1. La mission du GIE Monétaire.....	50

## Table des matières

---

2.1.2. Avancées et limites actuelles .....	51
2.1.3. Impact sur les usagers et la confiance .....	52
2.2. L'interopérabilité : une infrastructure cohérente et inclusive pour les paiements électroniques .....	52
2.2.1. Le rôle central du GIE Monétique dans l'harmonisation des technologies .....	53
2.2.2. Des exemples concrets d'interopérabilité réussie .....	53
2.2.4. Un levier pour l'inclusion financière et la numérisation de l'économie .....	54
2.3. La dématérialisation en chiffres : indicateurs et avancées.....	54
Section 3 : Obstacles de généralisation des moyens de paiement.....	56
3.1. Un cadre juridique pas encore adapté aux nouvelles technologies .....	56
3.1.1. Des lois trop anciennes pour suivre le rythme du numérique .....	57
3.1.2. L'absence d'un statut pour les fintechs.....	57
3.1.3. Un retard dans la dématérialisation et la confiance numérique .....	58
3.2. Une régulation encore trop centralisée et peu souple .....	58
3.2.1. Une régulation trop centralisée et lente .....	59
3.2.2. L'absence de mécanismes souples comme les "regulatory sandbox" .....	59
3.2.3. Une régulation encore trop rigide et éloignée de l'innovation .....	60
3.3. Problèmes de gouvernance, manque de transparence et lourdeurs administratives..	60
3.3.1. Une culture bureaucratique encore très présente .....	61
3.3.2. Une administration publique encore peu numérisée .....	61
3.3.3. Une transparence réglementaire insuffisante .....	62
3.4. Enjeux liés à la cyber sécurité et à la confiance numérique .....	62
3.4.1. Protection des données personnelles : un cadre juridique encore trop flou .....	63
3.4.2. Cyberattaques : une menace de plus en plus sérieuse .....	63
3.4.3. Une stratégie de cyber sécurité devient indispensable .....	64
3.5. Perspectives de réforme et leviers de transformation.....	64
3.5.1. Un cadre légal plus moderne, souple et tourné vers l'innovation.....	65
3.5.2. Un modèle de régulation plus collaboratif et innovant .....	65
3.5.3. Promouvoir la finance inclusive pour toucher les populations exclues.....	66
Conclusion .....	67
Chapitre 3 : Etude de cas – la modernisation des moyens de paiement au sein de la BADR Tizi-Ouzou .....	68
Introduction.....	68
Section 1 : Présentation et historique de la BADR de Tizi-Ouzou.....	68
1.1. BADR : évolution et organisation .....	68
1.1.1. Phases de développement stratégique de la BADR .....	69
1.2. Les caractéristiques principales de la BADR.....	70
1.3. Missions de la BADR .....	71
1.4. Les domaines d'intervention de la BADR :.....	71
1.5. Les objectifs de la BADR .....	72
1.6. Organisation de la BADR .....	73
1.6.1. La Direction Générale .....	73
1.6.2. Les Directions Centrales.....	73
1.7. Présentation du Groupe Régional d'Exploitation (GRE) de Tizi-Ouzou .....	74

## Table des matières

---

Section 2 : Analyse des moyens de paiement modernes adoptés au sein de la BADR.....	78
2.1. Les nouveaux moyens de paiement mis en place par la BADR .....	78
2.1.1. La carte interbancaire CIB.....	78
2.1.2. Carte CIB GOLD .....	78
2.1.2.1. Avantages de la carte CIB GOLD .....	79
2.1.2.2. Conditions d'obtention de la carte CIB GOLD .....	79
2.1.2.3. Plafond de retrait.....	80
2.1.3. La carte classique .....	80
2.1.3.1. Conditions de délivrance.....	81
2.1.4. La carte CBRI .....	81
2.1.5. La carte TAWFIR .....	82
2.1.5.1. Conditions de délivrance.....	83
2.1.6. La carte d'affaire.....	83
2.1.7. La carte Mastercard.....	86
2.1.8. Les caractéristiques de la carte Mastercard .....	87
2.2. Le Distributeur Automatique de Billets (DAB) .....	88
2.3. Le Guichet Automatique de Billets (GAB) .....	89
2.3.1. Fonctionnalités principales .....	90
2.4. Le Terminal de Paiement Électronique (TPE).....	91
2.4.1. Les principales fonctionnalités du TPE.....	92
2.2. Les services monétiques de la BADR .....	92
2.2.1. Les placements à vue.....	93
2.2.1.2. Le compte épargne / Livret d'Épargne Bancaire (LEB) .....	93
2.2.1.3. Le compte épargne Junior (LEJ).....	93
2.2.1.3. Le livret épargne Fellah (LEF) .....	94
2.2.2. Les comptes .....	94
2.2.2.1. Le compte chèque .....	95
2.2.2.2. Le compte courant (commercial).....	95
2.2.2.3. BADRSMS .....	95
Section 3 : Appréciation statistique du niveau d'utilisation des moyens de paiement au sein de la BADR.....	100
3.1. Évolution du nombre de cartes interbancaires CIB classique et Gold au sein de la BADR.....	100
3.2. Evolution du nombre de cartes d'affaire distribuées.....	102
3.3. Le déploiement des terminaux de paiement électronique (TPE) à la BADR .....	106
3.4. Freins à la généralisation des cartes interbancaires à la BADR.....	106
3.5. Pistes de solutions pour renforcer l'usage des cartes électroniques à la BADR.....	107
Conclusion .....	108
Conclusion générale .....	109
Bibliographie	
Table des matières	

## Résumé

Ce mémoire analyse la transition progressive de l'Algérie vers des moyens de paiement modernes dans un contexte de digitalisation globale. Longtemps dominée par l'usage du cash et des chèques, l'économie algérienne voit émerger de nouveaux instruments tels que les cartes bancaires, les virements électroniques, les applications mobiles et les services sans contact. La recherche se base sur une double approche : une étude théorique des politiques nationales de modernisation des paiements, et une étude de cas appliquée à la Banque de l'Agriculture et du Développement Rural (BADR) de Tizi-Ouzou.

Les résultats montrent une volonté affirmée de modernisation, soutenue par des initiatives de la Banque d'Algérie, du GIE Monétique et de la SATIM. Toutefois, plusieurs obstacles subsistent : faible taux de bancarisation, réticence culturelle, inégalités d'accès aux technologies et lenteur de la régulation. Au niveau de la BADR de Tizi-Ouzou, des progrès significatifs sont observés dans l'adoption des cartes bancaires, la digitalisation des services et l'augmentation du nombre de TPE et DAB. Néanmoins, la généralisation reste limitée par des freins technologiques et sociaux.

Ce travail met en évidence l'importance d'une stratégie intégrée combinant innovation technologique, éducation financière et régulation adaptée, afin de bâtir un système de paiement inclusif, sécurisé et efficace.

**Mot clé :** BADR – Banque d'Algérie – GIE Monétique – SATIM – TPE – DAB

## Abstract

This thesis explores Algeria's gradual shift toward modern payment systems within the broader framework of global digital transformation. Historically reliant on cash and checks, the Algerian economy is now embracing innovative instruments such as bank cards, electronic transfers, mobile apps, and contactless payments. The research combines a theoretical analysis of national strategies with a case study focused on the Regional Operations Group of the Agricultural and Rural Development Bank (BADR) in Tizi-Ouzou.

Findings highlight a clear governmental push toward modernization, supported by institutions like the Bank of Algeria, GIE Monétique, and SATIM. However, challenges remain: low banking penetration, cultural resistance, unequal access to digital tools, and slow regulatory adaptation. At the local level, BADR in Tizi-Ouzou has made tangible progress in deploying digital services and increasing card usage, yet broader adoption is still hampered by technological and societal barriers.

The study underlines the need for a holistic strategy blending technological innovation, financial literacy, and updated regulation to build an inclusive, secure, and efficient payment ecosystem.